

2

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 3^è m^e Trimestre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2021

du 3^ème Trimestre 2021

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Contrat
territorial de relance et de
transition écologique
(CRTE).**

=

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/09/21

Date d'affichage :
16/09/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votants : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Philippe LEMOINE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique a confirmé la contractualisation comme étant le mode de relation

privilegié entre l'État et les territoires associés au Plan de relance.

Dans ce cadre, le périmètre retenu pour l'élaboration du CRTE Saint-Quentinois, en accord avec les élus locaux, est celui de l'arrondissement de Saint-Quentin qui regroupe trois établissements publics de coopération intercommunale, soit 125 communes :

- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,
- La Communauté de communes du Pays du Vermandois,
- La Communauté de communes du Val de l'Oise.

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires signataires.

La transition écologique constitue l'axe transversal du contrat.

Le CRTE regroupe les dispositifs de contractualisation existants dans une approche transversale et vise à simplifier l'accès des collectivités aux crédits de l'Etat.

Le CRTE Saint-Quentinois se décompose en trois axes constituant le projet de territoire :

- Un territoire entreprenant et attractif ;
- Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble ;
- Un territoire éco responsable.

Ce contrat s'inscrit dans une démarche évolutive et pluriannuelle d'une durée de 6 ans. Il pourra être enrichi, au gré de l'évolution du projet de territoire, de l'avancement des opérations ou des opportunités de financement proposées par l'Etat ou d'autres contributeurs.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le contrat de relance et de transition écologique tel que présenté en annexe ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat territorial de relance et de transition écologique ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre de cette convention et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 voix contre et 1 absence adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinoise

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-53661-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE *pour l'arrondissement de Saint-Quentin*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin

ETABLI ENTRE

- L'État, représenté par le Préfet de l'Aisne, Thomas CAMPEAUX
- Le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par son Président, Nicolas FRICOTÉAUX
- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, représentée par sa Présidente, Frédérique MACAREZ ;
- La Communauté de communes du Pays du Vermandois, représentée par son Président, Marcel LECLERE ;
- La Communauté de communes du Val de l'Oise, représentée par son Président, Didier BEAUVAIS ;

Ci-après dénommés les parties du contrat ;

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans les Contrats de Plan Etat-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit ainsi l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Périmètre et modalités d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique :

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Quentin regroupant les trois établissements publics de coopération intercommunale, soit 125 communes :

- **La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;**
- **La communauté de communes du Pays du Vermandois ;**
- **La communauté de communes du Val de l'Oise.**

Cette échelle a été jugée pertinente dans la mesure où elle permet d'atteindre une taille critique, tout en correspondant à un secteur géographique qui peut développer une stratégie partagée en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Contexte :

L'arrondissement de Saint-Quentin s'insère dans un territoire rural avec Saint-Quentin en ville centre et motrice. Ce territoire reste un territoire à taille humaine avec ses 130 000 habitants répartis sur 126 communes, représentant 25 % de la population axonaise.

Située à la croisée des chemins entre 5 pôles urbains importants que sont Lille, Paris, Amiens, Reims et Bruxelles, Saint-Quentin dispose d'un positionnement stratégique conséquent. Les nombreuses voies d'accès, qu'elles soient autoroutières ou ferroviaires, connectent le territoire à la mégapole européenne. Le Saint-Quentinois reste un territoire à taille humaine avec une population qui, depuis ces dernières années, évolue tant sur le plan géographique que démographique.

L'arrondissement de Saint-Quentin dispose donc de nombreux atouts qu'il est nécessaire de valoriser, afin de poursuivre son développement et son rayonnement dans le nord de l'Aisne.

a. De l'attractivité

La centralité du territoire par rapport aux grands pôles économiques européens est un atout essentiel à développer pour attirer les entreprises, d'autant plus que l'acquisition de biens immobiliers est possible à prix attractifs.

Le Saint-Quentinois offre de l'emploi, et un potentiel important en termes de santé – son hôpital, premier employeur du département est le plus important après celui d'Amiens -, d'éducation, de services, de commerces...

La compétitivité du territoire passe également par l'animation de la filière économique avec la création de ZAE, de market place ou le lancement d'un programme d'actions avec les acteurs locaux de l'alimentation.

L'appareil de formation s'est bien structuré depuis plusieurs années. Il existe un parc de lycées étoffé, dont le lycée Condorcet à Saint-Quentin, campus des métiers et des qualifications de la plasturgie et de la métallurgie, qui comprend un large éventail de formations post-baccalauréat, tout en intégrant une plate-forme collaborative éducation-entreprises, Innovaltech. Un pôle universitaire a vu le jour, rassemblant sur un même site l'IUT et l'INSSET, tous deux dépendant de l'Université de Picardie Jules Verne, offrant des cursus jusqu'au doctorat dans le domaine du numérique. L'école d'ingénieurs des sciences aérospatiales ELISA est également présente au sein de l'arrondissement (deux campus uniquement en France).

L'action de l'Agglo en matière d'enseignement supérieur est déclinée au sein du Schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, document cadre fixant la vision stratégique pour le territoire ayant pour objectifs de permettre aux jeunes d'étudier près de chez eux, d'attirer les jeunes de l'extérieur ou encore de permettre aux entreprises locales de recruter les forces vives dont elles ont besoin. Le soutien aux entreprises locales spécialisées dans la robnumérique ou l'ouverture d'une antenne du CNAM et de l'IAE permettront notamment de retrouver une population jeune et active.

Sur le Saint-Quentinois, l'agriculture joue également un rôle prépondérant dans l'économie. Terre fertile avec les limons sur sous-sol calcaire ou crayeux qui couvrent entre autres le Vermandois, l'Aisne a été précurseur dans la culture de la betterave à sucre. Le territoire fournit un quart de la production nationale et l'usine d'Origny-Sainte-Benoite est devenue la plus grande distillerie de betteraves au monde (100.000 tonnes de sucre blanc/an).

L'industrie saint-quentinoise dépend pour partie de grands groupes : Yamaha pour MBK, Soprocos et Fapagau à Gauchy, filiales de l'Oréal, Le Bourget, quasi dernière entreprise textile de l'Aisne à Fresnoy-le-Grand, Nexans à Bohain-en-Vermandois, Mondelez à Jussy... Produisant du matériel de cuisine haut de gamme, l'entreprise Le Creuset à Fresnoy-le-Grand, est maintenant la plus importante du département avec plus de 700 salariés. Par ailleurs, l'arrondissement a également pris part au programme « Territoires d'Industrie » afin d'apporter dans le territoire des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie.

De plus, le Saint-Quentinois, 2^{ème} territoire touristique du département, captive d'abord par son éclectisme culturel et patrimonial : le musée du Touage de Riqueval, le circuit Stevenson, la Maison de Marie-Jeanne, le village des métiers d'Antan, les sites d'Histoire...

Mais également grâce à une belle offre d'équipements sportifs qui permet de proposer aux habitants une large gamme d'activités ; notamment avec les complexes omnisports évolutifs couverts, les établissements aquatiques (piscine Jean Bouin, piscine de Gauchy et le complexe de la BULLE) et les infrastructures du pôle de la Clé des Champs à Clastres (circuit de vitesse, piste d'essais industriels et d'accélération, circuit de moto-cross).

La requalification du port de Plaisance de Saint-Quentin, la réhabilitation de maisons éclusières sont des projets majeurs pour permettre le développement du tourisme fluvestre et fluvial de l'arrondissement et du département. Sources des fleuves Somme et Escaut, traversé par la rivière Oise qui a donné son appellation à une des trois intercommunalités (CCVO), il existe, au sein de l'arrondissement de Saint-Quentin, un réseau de voies fluviales sur lequel le territoire pourrait largement tirer parti de la proximité du chantier du canal Seine-Nord Europe. De surcroît, l'arrondissement concentre 9 actions sur 15 du plan départemental du tourisme fluvial et fluvestre :

- Action n° 2 : Réaménager le port de Saint-Quentin ;
- Action n° 4 : Renforcer le déploiement des véloroutes/voies vertes sur les chemins de halage et autour des voies navigables ;
- Action n° 5 : Raccorder le canal de Saint-Quentin au canal de la Somme ;
- Action n° 6 : Permettre le passage libre et mettre en valeur le tunnel de Riqueval ;
- Action n° 7 : Créer un véritable parcours Stevenson dans l'Aisne ;
- Action n° 8 : Redonner vie aux nombreuses maisons éclusières vacantes ;
- Action n° 9 : Valoriser la source de l'Escaut à Gouy ;
- Action n° 12 : Renforcer l'offre d'hébergements atypiques en lien avec le tourisme fluvestre ;
- Action n° 15 : Connecter les voies navigables aux points d'intérêt touristique proches.

b. L'enjeu de la mobilité et de la cohésion

L'arrondissement joue un rôle attractif au cœur de l'Eurorégion des Hauts-de-France. Son influence s'exerce sur la partie orientale de la Somme, Péronne, Ham, le sud du Cambrésis, ainsi que sur une partie des arrondissements de Laon (secteur Chauny-Tergnier) et de Vervins (Guise et Wassigny).

La mobilité régionale, nationale et internationale est facilitée sur le territoire grâce à son positionnement géostratégique intéressant : situé au centre d'un réseau routier et autoroutier (A26 - A29) très dense et disposant de lignes ferroviaires lui offrant une proximité aux grandes capitales européennes Paris (1h15), Londres, Bruxelles. Cette proximité aux capitales permet également aux habitants du territoire de profiter des différents aéroports parisiens et bruxellois.

La mobilité au sein du territoire repose principalement sur l'utilisation de la voiture. La ruralité du territoire pose des difficultés dans le développement des mobilités douces en raison des grandes distances à parcourir domicile-travail (15 min : temps de trajet moyen domicile/lieu de travail).

Il est toutefois à noter le déploiement du service Déclic Pro, de transport à la demande pour les déplacements inter-agglomération et la volonté des intercommunalités de développer les aires de stationnements pour le co-voiturage, les pistes cyclables, ou les navettes en complément des transports en communs existants.

Le développement d'alternatives au tout-voiture est un enjeu difficile mais essentiel, qui s'inscrit dans la construction du schéma directeur des cycles, volet important du projet de territoire de la CASQ.

c. Une richesse naturelle et patrimoniale

Le Saint-Quentinois bénéficie d'un cadre de vie reconnu notamment grâce à sa richesse

naturelle et patrimoniale.

Parmi les atouts naturels remarquables, on dénombre notamment de nombreux espaces verts disséminés sur le territoire (à l'image des sources de la Somme à Fonsommes et de l'Escaut à Gouy), la réserve naturelle nationale des marais d'Isle et le parc d'Isle situés au cœur de la Ville de Saint-Quentin, la Vallée de la Somme ou encore les nombreux sentiers de randonnées. Véritable bulle de nature au cœur des Hauts-de-France, l'un des enjeux est la préservation de la biodiversité.

De plus, comme la commune de Bohain-en-Vermandois au sein de la CCPV, la CASQ, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte depuis 2016, poursuit et amplifie sa politique énergétique et écologique. Elle est également engagée dans une démarche volontaire appelée Cit'ergie, label européen d'excellence, qui distingue la performance des meilleures politiques territoriales énergétiques et climatiques des collectivités.

L'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement sont donc des priorités de l'agglomération qui s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie (PCAET) qui représentera la feuille de route écologique et énergétique du territoire pour 6 ans.

La réponse du territoire à la transition écologique se fera également par une meilleure valorisation et la réduction des déchets, par des projets d'amélioration des consommations d'énergie dans les bâtiments ou par le développement d'un parc automobile vert.

Identification des orientations stratégiques :

Les éléments de diagnostic issus du terrain ont fait ressortir une vision prospective du territoire autour de trois orientations :

1. Un territoire entreprenant et attractif ;
2. Un territoire garant du vivre ensemble et du cadre de vie ;
3. Un territoire éco-responsable.

Cette vision a permis de mettre en perspective des objectifs et des pistes d'actions à mener ou à poursuivre dans le cadre de la rédaction du CRTE et d'en définir sa stratégie collective à mener en lien avec les partenaires institutionnels.

Le CRTE constitue une ligne directrice pour tous les projets de l'arrondissement de Saint-Quentin. C'est un cap, une ambition pour le Saint-Quentinois, qui par son hétérogénéité et sa position stratégique dans les Hauts-de-France, dispose d'un grand potentiel de développement. Le fil rouge de ce contrat demeure la transition écologique, déjà intégrée dans l'ensemble des politiques publiques à travers des démarches partenariales REV3, le PAT et des actions concrètes sur le territoire la lutte contre le gaspillage, la sensibilisation au tri (par exemple, la CCVO intervient dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets)...

1. Objet du contrat

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Saint-Quentinois a pour objectif **d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets** contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de ce territoire composé de 3 intercommunalités (urbain et rural).

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Ce contrat de relance et de transition écologique doit répondre à deux enjeux.

- Premièrement, il est une **feuille de route commune qui associe les acteurs du territoire au plan France Relance**. Les dispositifs du plan France Relance répondent non seulement à un objectif conjoncturel de reprise, mais définissent aussi des évolutions structurelles pour le territoire sur la période 2020-2026. Il formalise ainsi les principaux axes stratégiques d'action.
- Deuxièmement, le CRTE est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce à une échelle suffisamment grande mais cohérente, celle de l'arrondissement, la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable en mobilisant l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations de l'arrondissement.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Ce contrat est une **démarche évolutive et pluriannuelle d'une durée de 6 ans**, appuyée notamment sur le plan de relance puis le contrat de plan Etat-Région. Il ne vise pas à retracer ou identifier tous les projets, ni à arrêter une programmation définitive.

2. Articulation des politiques contractuelles et du CRTE

L'arrondissement du Saint-Quentinois regroupe plusieurs dispositifs contractuels préexistants, qu'il conviendra d'articuler avec le présent CRTE :

- la convention cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Département de l'Aisne et des EPCI du territoire ;
- le plan d'action 2020-2024 de développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne ;
- le plan de gestion de la Somme amont et affluents pour la CASQ ;
- le programme « Territoires d'industrie » duquel relève la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- le Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par la Communauté d'Agglomération du

Saint-Quentinois;

- le Plan Climat-Air-Energie territorial engagé sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour la durée 2019-2024;
- la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) signée sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois;
- le Schéma de Cohérence Territoriale sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et les Communautés de Communes du Pays du Vermandois et du Val de l'Oise (caduc)
- le dispositif Petites villes de demain pour les communes de Bohain-en-Vermandois et Fresnoy-le-Grand;
- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPHA-RU) dans le centre Bourg de Bohain-en-Vermandois et la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) dans le centre-bourg de Fresnoy-le-Grand;
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours sur la Communauté de Communes du Pays du Vermandois;
- dans le cadre de la GEMAPI, le programme de restauration et d'entretien de la rivière Omignon amont avec le soutien de l'Agence de l'Eau – 2019-2023 ;
- le programme Action cœur de ville à Saint-Quentin;
- le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à Saint-Quentin dont le dossier a été présenté lors du comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 17 décembre 2020 – financement de 110 millions d'euros;
- Le contrat de ville de Saint-Quentin;
- Le dispositif « Cité éducative » de la ville de Saint-Quentin ;
- Le dispositif « Cité de l'emploi » de la ville de Saint-Quentin ;
- La Convention Territoriale Globale signée le 10 décembre 2019 entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays du Vermandois ;
- le programme France Services (quatre structures dans l'arrondissement de Saint-Quentin : la Maison France Services de Ribemont et le Service Public itinérant de la CCPV labellisés en 2020, le bus France Services de Saint-Quentin - 1^{er} bus France Services en France – et le Relais Service Publics de Saint-Simon labellisés en 2021)

3. Suivi et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.

Il est conclu pour une durée de la mandature afin d'accompagner au mieux les collectivités parties au contrat dans leur projet de territoire.

Le CRTE du Saint-Quentinois pourra être amendé en continu afin d'intégrer de nouveaux projets et de tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Un bilan de l'exécution des actions du contrat sera établi en 2026 et validé par les parties et partenaires qui y ont contribué.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués dans le temps.

Les objectifs détaillés ainsi que leurs indicateurs de suivi seront précisés dans chaque fiche action.

4. Gouvernance et organisation du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une

gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

La mise en œuvre du présent contrat est supervisée par la « task force » de l'arrondissement de Saint-Quentin qui devient, par la suite, le comité de pilotage réuni autant que de besoin, coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des trois structures intercommunales, ou leurs représentants. En plus des présidents des trois structures intercommunales, y seront systématiquement associés les partenaires du présent contrat.

Le CRTE s'inscrira dans le cadre du comité de pilotage départemental, présidé par le Préfet, et de l'animation globale du plan de relance conduite par le sous-préfet à la relance auprès de lui.

Des outils de participation citoyenne seront mis en œuvre. Pour la CASQ, le Conseil de développement de l'Agglo du Saint-Quentinois sera consulté autant que de besoin tout au long de l'exécution du contrat. Pour les autres structures intercommunales, des outils de participation citoyenne seront mis en place ultérieurement.

5. Financement

Le plan de relance « France relance » est en partie territorialisé. Le financement se fera grâce notamment :

- aux dotations de l'État aux collectivités (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, FNADT)
- aux appels à projet nationaux, pour lesquels l'État dans l'Aisne accompagnera les porteurs de projets
- aux différents opérateurs de l'État (ANCT, ANAH, ADEME, Banque des territoires, agence de l'eau, agence du sport, etc).

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6. Communication

La communication sur les orientations et les réalisations du contrat de relance et de transition écologique du territoire de l'arrondissement du Saint-Quentinois sera effectuée par l'utilisation du kit de communication du plan de relance.

7. Orientations stratégiques

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions annexées au présent contrat, après concertation des élus du territoire, des partenaires et des représentants de la société civile du territoire.

Les services de l'État seront consultés pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

1) Orientation stratégique n°1: Un territoire éco responsable

L'enjeu écologique doit se conjuguer avec la relance de l'activité dans le territoire du Saint-Quentinois, qui passe par une transformation de l'économie pour bâtir une croissance économe en ressources naturelles, moins émettrice de gaz à effet de serre et respectueuse de la biodiversité.

Pour y parvenir, les mesures et outils du plan France Relance permettront une réduction directe des émissions de gaz à effet de serre : rénovation énergétique des bâtiments, décarbonation des sites industriels, verdissement du parc automobile et développement des transports doux.

Par ailleurs, la relocalisation d'activités de production en France, et sur le territoire saint-quentinois, contribuera à la transition écologique du territoire.

L'État accompagne les collectivités pour réussir leur transition écologique. Dans l'Aisne, de façon bimensuelle, le comité de direction de la Préfecture de l'Aisne examine, sous l'autorité et l'impulsion du Préfet, le suivi des objets de la vie quotidienne (OVQ), notamment ceux liés à la transition écologique :

OVQ 7	Augmenter le recours au chèque énergie
OVQ 8	Réduire l'usage aux pesticides et produits phyto-sanitaires
OVQ 9	Accompagner les ménages dans la rénovation thermique de leur logement
OVQ 10	Interdire les plastiques à usage unique et améliorer le recyclage du plastique
OVQ 11	Instaurer des zones à faibles émissions
OVQ 12	Déployer le plan vélo
OVQ 65	Garantir 50 % de produits bio ou locaux dans les cantines

A ce titre, trois priorités stratégiques ont été identifiées :

A) Axe stratégique n°1: Travaux de rénovation énergétique

Enjeux et objectifs :

Au titre de la rénovation des bâtiments publics des collectivités, l'État mobilise 9 millions d'euros dans l'aide pour les projets de rénovation thermique en 2021 dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Un effort particulier doit être mené en matière d'habitat collectif : l'appel à projet à destination des bailleurs sociaux permettra une accélération de cette rénovation énergétique. Via notamment les financements de l'ANAH, il s'agit aussi de maximiser le recours au dispositif « MaPrimeRénov », qui a déjà permis la rénovation de 1 669 logements dans le département en février 2021, et au crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Rénover les bâtiments publics des collectivités
- Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions

B) Axe stratégique n°2: Développement durable

Enjeux et objectifs :

Il est essentiel d'accentuer les efforts de prévention et de sensibilisation de tous les producteurs de déchets, afin de réduire la production à la source. Les intercommunalités poursuivent leurs actions sur les aménagements nécessaires à l'amélioration du tri sélectif des déchets afin de réduire la part d'enfouissement.

Par ailleurs, l'économie circulaire encourage l'activité industrielle et agricole locale, le développement de nouvelles filières et le recours à l'emploi local. Elle vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Cette vision de l'économie circulaire doit se penser à l'échelle de l'arrondissement. Elle y trouve toute sa pertinence du fait de la complémentarité des territoires ruraux et urbains.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Moderniser le réseau des déchetteries
- Développer la mise en place de composteurs collectifs
- Développer un projet territorial alimentaire à l'échelle de l'arrondissement
- Déployer la mobilité durable
- Mettre en œuvre le CRTE agricole à l'échelle de l'arrondissement
- Accompagner les projets structurants de l'arrondissement en matière de développement durable (par exemple le projet de construction et d'installation d'une chaufferie CSR porté par l'entreprise SUEZ sur le site TEREOS d'Origny-Sainte-Benoîte)

C) Axe stratégique n°3: Sécurisation et préservation des ressources

Enjeux et objectifs :

L'exploitation des ressources à un rythme supérieur au cycle naturel de leur renouvellement conduit à appauvrir le territoire, avec des répercussions graves sur la biodiversité.

Les cours d'eau et leurs berges constituent des lieux vitaux pour de nombreuses espèces (poissons, libellules, amphibiens), pour les déplacements des mammifères ou le repérage dans l'espace des espèces aériennes. De même, les zones humides, (prairies alluviales et les tourbières), sont considérées comme réservoirs de biodiversité. Maintenir des milieux et leurs liens entre eux (continuité écologique) est un des enjeux centraux pour la préservation de la biodiversité.

Face aux enjeux du changement climatique, le territoire doit s'adapter à ses conséquences, particulièrement dans le domaine de la gestion de l'eau. Ayant des compétences en matière d'eau, d'assainissement et de la gestion des milieux naturels, les territoires sont au cœur de ces problématiques. Ainsi, ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions et sur les réponses à apporter.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Sécuriser les ressources en eau potable (schéma directeur du cycle de l'eau ; étude gouvernance eau potable CCVO)
- Garantir la préservation du patrimoine écologique (parc d'isle, plan départemental tourisme fluvial et fluvestre)
- Promouvoir la vente de produits locaux (PAT)

2) Orientation stratégique n°2: Un territoire attractif et entrepreneurial

Le territoire saint-quentinois est doté de beaucoup d'atouts et de savoir-faire. Il convient de renforcer encore sa compétitivité et son attractivité, en favorisant les créations d'emploi et l'accompagnement des entreprises.

A ce titre, le tourisme est un réel atout pour le territoire : créateur d'emplois, apporteur de chiffre d'affaires pour les professionnels, fédérateur autour d'initiatives originales...

Par ailleurs, le Plan France Relance doit contribuer à la modernisation de l'appareil productif et d'un investissement massif dans les technologies d'avenir. De ce point de vue, la baisse des impôts de production, ainsi que le renforcement du soutien à la recherche, à la formation et au développement des compétences, ouvrent des perspectives majeures.

Trois priorités stratégiques ont été identifiées :

A) Axe stratégique n°1: Tourisme

Enjeux et objectifs :

Le positionnement géostratégique du territoire saint-quentinois lui confère un important potentiel touristique :

- La communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise possède la réserve naturelle nationale des Marais d'Isle, unique site NATURA 2000 de préservation faune et flore, qui dispose d'un rayonnement national voire international. S'y ajoute le pôle historique et culturel que constitue la ville de Saint-Quentin, autour notamment de sa Basilique, sa grande place, de ses musées et de son patrimoine architectural et notamment Art Déco.
- La communauté de communes du Pays du Vermandois participe au développement du tourisme fluvial et fluvestre via le tunnel de Riqueval ;
- La communauté de communes du Val de l'Oise met à l'honneur la vie d'anciens hommes politiques comme Nicolas de Condorcet via sa maison natale à Ribemont.

Aisne Tourisme a mené un diagnostic touristique, dressant les grandes orientations de la destination à l'échelle de l'arrondissement.

La perspective des Jeux olympiques de 2024 constitue une opportunité pour les territoires de remettre à niveau leurs équipements sportifs et hôteliers. La ville de Saint-Quentin a d'ailleurs été labellisée « Terres de Jeux ».

Le plan d'actions 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne vise à favoriser une forme de tourisme plus douce et respectueuse de l'environnement, et à

développer les activités connexes afin d'attirer les touristes et de bénéficier des retombées économiques.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Renforcer l'attractivité des infrastructures portuaires et des voies d'eau (aménager le port de plaisance de Saint-Quentin et le port fluvial d'Origny-Sainte-Benoite, réhabiliter les maisons éclésières...)
- Mettre en valeur le patrimoine naturel par l'aménagement des espaces touristiques (balisage et praticabilité des chemins de randonnées et aménagement des pistes cyclables...)
- Assurer une continuité territoriale et touristique entre les intercommunalités

B) Axe stratégique n°2: Animation de la filière économique

Enjeux et objectifs :

Préserver et renforcer l'armature industrielle, commerciale, artisanale et de services du territoire, dans une logique de desserte optimale des populations représente un enjeu majeur pour le territoire saint-quentinois.

Il s'agit de maintenir et de renforcer l'offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales afin d'améliorer la réponse aux besoins des populations résidant sur ce territoire ; mais également d'accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et favoriser l'accueil de nouvelles structures.

Le territoire de la CASQ a été sélectionné au titre du programme national « Territoires d'industrie », illustrant la vivacité de son tissu industriel et les opportunités existant pour le territoire. Le programme vise à donner des impulsions au territoire grâce à un binôme élu local-industriel, avec un pilotage assuré par les Conseils régionaux. La dynamique de ce dispositif est un gage de la réussite industrielle et économique du territoire. Des synergies peuvent ainsi être trouvées au titre de la structuration de réseau, de la création d'emploi ou encore de la formation.

Les différentes politiques publiques mises en œuvre visent à affirmer le saint-quentinois comme un espace connecté et innovant. Cela implique d'accroître les opportunités de nouveaux relais de croissance, notamment en complétant l'offre de formation supérieure existante afin de soutenir les filières d'avenir en lien avec le bassin de l'emploi du saint-quentinois. Il s'agit aussi d'encourager le dynamisme de l'économie locale en favorisant le rayonnement des zones d'activités économiques communautaires, sources d'attractivité pour le territoire.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Soutenir l'emploi dans l'arrondissement ;
- Soutenir le déploiement des formations (adaptées aux métiers en tension, formations universitaires, dans le cadre des grands projets de l'arrondissement et de la Région Hauts-de-France comme le chantier du Canal Seine Nord Europe)
- Soutenir les implantations de nouvelles entreprises et le développement des

entreprises locales (en lien avec le programme « Territoire d'Industries »).

C) Axe stratégique n°3 : Équipements d'attractivité

Enjeux et objectifs :

Le territoire dispose de nombreuses friches. Dans l'objectif de « zéro artificialisation nette », elles constituent une opportunité. Dans le cadre du plan de relance, l'État déploie un fonds de 300 millions d'euros pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, démolition, dépollution), pour des opérations d'aménagement urbain.

Leur réhabilitation constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation.

Par ailleurs, l'amélioration et la diversification des équipements de loisirs, culturels et sportifs aura un impact positif sur le développement et l'attractivité du territoire.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Réhabilitation des friches (requalification de la friche du maréchal Juin avec construction d'une pépinière d'entreprises, d'un bâtiment de formation, d'une résidence étudiante et d'une maison de service aux étudiants ; réhabilitation de la friche industrielle de Bohain-en-Vermandois...)
- Amélioration et diversification des équipements de loisirs, culturels et sportifs.

3) Orientation stratégique n°3: Un territoire au plus proche des habitants, garant du vivre ensemble et du cadre de vie

La crise sanitaire génère un impact en matière d'inégalités, de pauvreté et d'exclusion. La relance du territoire doit par conséquent être inclusive. En particulier, le soutien vers l'emploi des jeunes et des populations les plus vulnérables est essentiel.

Dans le cadre du plan France Relance, le renforcement des moyens consacrés à la formation, à l'école, aux équipements publics, ainsi qu'à la réhabilitation du parc social et aux projets de mobilité du quotidien, pourront générer des changements sensibles sur le terrain.

Trois priorités stratégiques ont été identifiées :

A) Axe stratégique n°1: Construction et réhabilitation d'équipements publics

Enjeux et objectifs :

Afin de maintenir une concentration forte des équipements et des services publics sur le territoire, les élus se sont engagés depuis plusieurs années dans leur réhabilitation : construction de cantines, réhabilitation de mairies, réfection des églises...

Dans une perspective de poursuivre l'amélioration des conditions de vie des habitants et en complément de l'axe « équipements d'attractivité », plusieurs projets d'équipements publics doivent être restaurés.

Les différents dispositifs opérationnels d'intervention (listés ci-dessous) doivent contribuer à la modernisation des équipements publics du territoire, la préservation du patrimoine architectural, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration de l'habitat public et privé et de lutte contre la vacance et l'habitat dégradé.

A cet effet, les infrastructures publiques construites et réhabilitées participeront à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

- Action Cœur de ville à Saint-Quentin (réinvestir les centres-villes et favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville)
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur Saint-Quentin (transformation en profondeur du quartier Europe en intervenant majoritairement sur l'habitat et les équipements publics)
- Petites villes de demain (accompagner les communes de Bohain-en-Vermandois & Fresnoy-le-Grand pour concrétiser leur projet de territoire tout au long du mandat municipal)

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Créer ou restaurer des bâtiments publics (création d'une micro crèche sur le territoire de la CCVO, écoles de la CASQ, piscines sur le territoire saint-quentinois...)

B) Axe stratégique n°2: Services aux usagers

Enjeux et objectifs :

La préservation de services publics en milieu rural est un enjeu essentiel pour les habitants de ce territoire, qui souhaitent conserver un niveau de vie comparable à celui des villes. Elle représente également un enjeu majeur pour les élus locaux, notamment en termes d'aménagement du territoire.

L'État a soutenu la création de maisons France Services sur l'ensemble de l'arrondissement :

- ➔ Maison France Services de la Communauté de Communes du Val de l'Oise située à Ribemont
- ➔ Service public itinérant de la Communauté de communes du Pays du Vermandois
- ➔ Bus France Services de Saint-Quentin
- ➔ Relais France Services de Saint-Simon.

Le déploiement du réseau France Services sur le territoire saint-quentinois offre la possibilité de se faire accompagner dans la réalisation de démarches dématérialisées. Grâce aux conseillers numériques qui vont se déployer sur le territoire, les collectivités pourront accompagner au mieux les habitants dans la transformation numérique de la société.

Pour autant, le département de l'Aisne est fortement marqué par la fracture numérique. À l'heure de la dématérialisation des procédures administratives, la lutte contre l'illectronisme et le développement du numérique sont une priorité.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Poursuivre le déploiement du dispositif France Services
- Développer l'e-administration
- Développer le numérique dans les établissements scolaires

- Encourager le recours aux conseillers numériques par les collectivités afin de lutter efficacement contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

C) Axe stratégique n°3: Aménagement du cadre de vie

Enjeux et objectifs :

Le maintien des services publics, médicaux et des commerces de proximité est un enjeu important pour les habitants du territoire, notamment dans les communes rurales. La mise en place d'actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants constitue une priorité absolue en matière d'ambition sociale du territoire. Cela passe également par l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de faciliter la mobilité géographique des habitants en harmonisant l'offre globale de déplacements sur le territoire saint-quentinois. L'enjeu est de proposer un maillage efficace et inclusif pour l'ensemble des habitants. Cette mobilité est vue comme un levier d'action et de développement au cœur de plusieurs documents de planification stratégique.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics
- Planter des aires d'accueil pour les gens du voyage (aire de grand passage de la CASQ et aire des gens du voyage de la CCPV)
- Aménagement de la salle polyvalente au siège de la CCVO pour l'accueil scolaire
- Renforcer la sécurité des habitants de l'arrondissement
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain (au sein de la CCPV – résoudre les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants)

8. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales (CAUE, CPIE, ADICA, SEDA....) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie et l'animation du territoire, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dans un courrier du 07 avril 2021, il a été notifié à M. Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, que l'assistance du Cerema avait été proposée pour aider les collectivités dans l'élaboration du CRTE.

9. Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

9.1. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique. Chaque territoire s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions et projets inscrits au CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques, leurs capacités financières et cadres d'intervention, dont il est maître d'ouvrage.

9.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français

pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

9.3. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité, de tourisme et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

A Saint-Quentin, le xx XXXX 2021

Convention d'appui opérationnel Accompagnement à l'élaboration et/ou mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin

Entre

L'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), établissement public de l'Etat créé par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 et en application du décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019, dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, et immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro SIRET 130 026 032 00016, représenté par son directeur général, Yves Le Breton.

Ci-après dénommée « l'ANCT »,

Et

La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, *ayant* son siège à Saint-Quentin, représentée par Frédérique MACAREZ, agissant aux présentes en vertu de présidente ;

Ci-après dénommée « [CASQ] »

La communauté de communes du Pays du Vermandois, *ayant* son siège à Bellicourt, représentée par Marcel LECLERE, agissant aux présentes en vertu de président ;

Ci-après dénommée « [CCPV] »

La communauté de communes du Val de l'Oise, *ayant* son siège à Mézières-sur-Oise, représentée par Didier BEAUVAIS, agissant aux présentes en vertu de président.

Ci-après dénommée « [CCVO] »

Et

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public administratif de l'Etat, ayant son siège Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex, représenté par Pierre Figueras, directeur de l'Agence de Saint-Quentin de la Direction territoriale des Hauts-de-France, située 151 rue de Paris, 02100 Saint-Quentin

Ci-après dénommé « le Cerema »,

désignés individuellement comme la Partie et collectivement comme les Parties.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Contexte de l'intervention

L'arrondissement de Saint-Quentin se compose des trois intercommunalités pré-citées, la CASQ, la CCPV et la CCVO qui s'insère dans un territoire très rural.

L'arrondissement de Saint-Quentin reste un territoire à taille humaine avec ses 130 000 habitants répartis sur 126 communes.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) permettent d'accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques.

Ils visent également la territorialisation du plan de relance, dont la mise en œuvre peut nécessiter pour les territoires une ingénierie d'accompagnement.

Le Cerema et l'ANCT s'associent pour proposer un accompagnement sur mesure aux besoins d'ingénierie des territoires en déclinaison du modèle d'intervention prévu dans la convention-cadre passée entre l'Etat, l'ANCT et le Cerema conclue en 2020.

Le Cerema, établissement d'ingénierie pour la transition écologique et la cohésion des territoires, met à disposition son expertise **pour apporter un appui opérationnel aux porteurs de contrat dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur CRTE.**

Il mobilise ses équipes pour accompagner les présidents des trois intercommunalités (pilotes de l'élaboration et de la mise en œuvre du CRTE), en complément de l'appui apporté par l'écosystème local et en lien avec l'ANCT, dans les termes fixés ci-dessous.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit entre les Parties

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de l'accompagnement réalisé par le Cerema pour l'élaboration / la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par le territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin.

Les modalités financières de cet accompagnement sont définies par la convention de cofinancement liant l'ANCT et le Cerema et prévoyant un co-financement à parts égales.

Article 2 – Prestations immédiates pour l'élaboration / la mise en œuvre du CRTE

Description du besoin d'accompagnement exprimé par les présidents des trois intercommunalités (porteurs du CRTE) dans un courrier à M. le Préfet en date du 07 avril 2021 :

- Accompagnement dans l'élaboration de la synthèse du diagnostic territorial et de l'état des lieux du territoire ;
- Accompagnement à la rédaction du contrat, sur la base des projets recensés par les services, et des orientations présentées lors des différentes réunions de travail des équipes.

Pour apporter un appui à l'élaboration/ à la mise en œuvre du CRTE du territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin, le Cerema réalisera la prestation suivante avec la perspective de faire progresser le territoire dans sa trajectoire de transition écologique et avec une attention particulière sur le sujet de l'évaluation.

- Participation aux réunions de l'équipe-projet et task force de l'arrondissement de Saint-Quentin
- Participation et animation de bilatérales avec les trois intercommunalités afin de faire émerger collectivement les ambitions du territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin et le faire progresser vers la transition écologique.

Article 3 – Modalités de réalisation des prestations immédiates

La prestation réalisée par le Cerema prévoit la mobilisation forfaitaire de 20 jours/homme et inclut toutes les tâches contributives et nécessaires à sa réalisation.

Description techniques :

Phasage	Livrables	Calendrier
<i>Phase 1 : Émergence des ambitions du territoire</i>		
- réunions équipe-projet et Task Force avec séances de travail orienté - réunions/ateliers en bilatérales avec les 3 EPCI	Rédaction d'une note explicitant les ambitions et enjeux du territoire	04/06/21

Phase 2 : Accompagnement à la rédaction du CRTE		
- échanges/ réflexions - réunions équipe-projet et Task Force	Rédaction du CRTE intégrant les ambitions et enjeux du territoire	04/06/21
Phase 3 : Mise en œuvre du CRTE		
- ateliers/réunions de travail pour le montage de projets identifiés dans le CRTE	Note de cadrage par projet rédigée par le Cerema	30/10/21

Engagements des parties :

Les Parties s'engagent à faciliter le bon déroulement des travaux conjointement décidés.

En particulier, l'arrondissement de Saint-Quentin (porteur du CTE) s'engage à transmettre au Cerema toute information ou document nécessaire à la bonne appréhension des Livrables attendus, à désigner un interlocuteur unique et faire le lien entre les différents partenaires impliqués.

Article 4 : Communication

4.1. - Mention des partenaires

Chaque Partie à la présente convention s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée des autres Parties.

En outre, chaque Partie s'engage à informer les autres Parties de tout projet d'action promotionnelle les concernant.

En cas de publication ou d'action de communication écrite ou orale, relative à la prestation, les Parties se concertent dans un délai minimal de 15 jours avant la divulgation au public afin de :

- donner leur autorisation préalable ;
- demander des modifications ;
- s'opposer à une communication de nature à porter atteinte à leur image, à leur renommée ou à leurs intérêts quels qu'ils soient ;
- demander à ce que leur soutien soit mentionné.

Dans ce dernier cas, le format et l'emplacement des mentions sont déterminés d'un commun accord entre les Parties.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de l'ANCT, du Cerema ou des trois intercommunalités, la CASQ, la CCPV et la CCVO, par une Partie, non prévue par le présent article, est à autorisation préalable.

4.2 - Autorisation d'utiliser des logotypes

Les Parties s'autorisent mutuellement dans le cadre de l'exécution de la présente convention et pendant la durée fixée à l'article 7 ci-après :

D'une part, à utiliser les logos des partenaires,

D'autre part, à faire mention des contributions respectives sous une forme qui aura reçu leur accord préalable et écrit.

Article 5 : Propriété intellectuelle et exploitation des résultats

Dans le cadre de la présente convention, la CASQ, la CCPV et la CCVO autorisent expressément l'ANCT et le Cerema à reproduire, représenter, et diffuser les livrables sur tous supports et par tous moyens, à titre non exclusif et gratuit, à des fins de communication pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents à ces livrables et pour une exploitation à titre gratuit.

En conséquence, la CASQ, la CCPV et la CCVO s'engagent à obtenir la cession de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la présente autorisation et garantissent ses cocontractants contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle.

La CASQ, la CCPV et la CCVO s'engagent notamment à faire son affaire et à prendre à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre les autres Parties au titre d'une exploitation desdits droits conformes aux stipulations du présent article.

Article 6 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui leur sont communiqués ou dont elles ont connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la présente convention, sous réserve de ceux dont elles conviennent expressément qu'ils peuvent être diffusés.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations qui sont déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la présente convention et demeure en vigueur pendant une durée de deux (2) ans à compter de l'arrivée du terme de la présente convention pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée déterminée sans pouvoir excéder 6 mois.
Elle s'achève le 30 octobre 2021.

Article 8 : Résiliation

En cas de force majeure qui empêche l'une ou l'autre des Parties d'accomplir ses obligations et engagements, la présente convention est résiliée de plein droit un mois après notification aux commanditaires, par lettre recommandée avec avis de réception, de l'événement rendant impossible l'exécution de celle-ci.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, la participation financière des commanditaires est liquidée en fonction des dépenses effectivement réalisés et justifiées par le Cerema à la date d'effet de la résiliation.

Un décompte de résiliation est, dans ce cas, établi d'un commun accord par les Parties.

Le cas échéant, le Cerema est tenu au reversement des sommes indûment perçues.

Article 9 : Dispositions générales

9.1 - Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la présente convention, quelle qu'en soit la forme, ne produisent d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

9.2 - Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention s'avère nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle est alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la présente convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

9.3 - Renonciation

Le fait que l'une des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la présente convention ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

9.4 - Droit applicable - Règlement des litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord persistant dans le délai de trois mois à compter de la survenance du différend ou du litige, matérialisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception par la Partie plaignante, le litige est porté devant le tribunal administratif compétent.

9.5 - Cession des droits et obligations issus de la Convention

Aucune des Parties ne peut transférer, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la présente convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit des autres Parties.

Fait en trois (3) exemplaires à, le.....

Pour l'ANCT
Le Directeur général

Pour la CASQ
La Présidente

Pour la CCPV
Le Président

Pour la CCVO
Le Président

Pour le Cerema,
Le directeur de l'Agence de Saint-Quentin

Annexe : Proposition technique et financière

Proposition technique synthétique du Cerema	
Description du contenu de la mission	- Participation aux réunions de l'équipe-projet et task force de l'arrondissement de Saint-Quentin - Participation et animation de bilatérales avec les trois intercommunalités afin de faire émerger collectivement les ambitions du territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin et le faire progresser vers la transition écologique. - Accompagnement à la rédaction du CRTE - Mise en œuvre du CRTE
Nombre de jours (par phase le cas échéant)	<u>Phase 1</u> : Émergence des ambitions du territoire = 3 jours <u>Phase 2</u> : Accompagnement à la rédaction du CRTE = 5 jours <u>Phase 3</u> : Mise en œuvre du CRTE = 12 jours
Livrable(s) attendu (s) (par phase le cas échéant)	<u>Phase 1</u> : Émergence des ambitions du territoire = note explicitant les ambitions et les enjeux du territoire <u>Phase 2</u> : Accompagnement à la rédaction du CRTE = rédaction du CRTE intégrant les ambitions et enjeux du territoire <u>Phase 3</u> : Mise en œuvre du CRTE = note de cadrage par projet
Calendrier prévisionnel de réalisation (par phase le cas échéant)	<u>Phase 1</u> : Émergence des ambitions du territoire = 30/05/2021 <u>Phase 2</u> : Accompagnement à la rédaction du CRTE = 04/06/2021 (date de passage du CRTE en conseil communautaire) <u>Phase 3</u> : Mise en œuvre du CRTE = 30/10/2021
Composition de l'équipe projet Cerema	L'équipe projet du Cerema est composée de : - M. Pierre FIGUERAS, directeur de l'Agence de Saint-Quentin - Mme Sandra VATIN, chargée de mission Expertise Territoriale Cette équipe sera complétée de toute personne pouvant répondre aux diverses sollicitations des intercommunalités.

RECENSEMENT DES PROJETS - CRTE SAINT QUENTINOIS

Axe 1 : Territoire entreprenant et attractif

N°	Priorité stratégique	Porteur	Thématique	Intitulé	Date	Budget prévisionnel HT	Fiche Projet / Action	Etudes envisagées	Pilote	Plan de relance Etat
1.01	Tourisme	Agglo du Saint-Quentinois	Tourisme	Stratégie touristique à l'échelle du grand Saint-Quentinois				oui		
1.02	Tourisme	Agglo du Saint-Quentinois	Tourisme	Etude sur la requalification des maisons éclésiastiques				oui		
1.03	Animation des filières économiques	Agglo du Saint-Quentinois	Robonumérique	Convention d'affaires Robomeetings	2021-2026	195 000 €/an	Projet	non	JPC	
1.04	Animation des filières économiques	Agglo du Saint-Quentinois	Industrie	Territoire d'industrie	2021-2026	NC	Projet	non	JPC	NC
1.05	Equipements d'attractivité du territoire	Agglo du Saint-Quentinois	Formation	Construction d'un bâtiment de formation supérieur	2021-2023	4 455 266,00 €	Projet	oui	KA	
1.06	Equipements d'attractivité du territoire	Agglo du Saint-Quentinois	Développement économique	Création d'un bâtiment tertiaire	2021-2024	4 455 266,00 €	Projet	oui	KA	
1.07	Equipements d'attractivité du territoire	Agglo du Saint-Quentinois	Habitat	Création d'une résidence étudiante et maison de services aux étudiants	2020-2023	810 000,00 €	Projet	oui	KA	
1.08	Equipements d'attractivité du territoire	Agglo du Saint-Quentinois	Tourisme Développement économique	Etudes sur la requalification du port de plaisance de Saint-Quentin	2023-2026	315 200,00 €	Projet	oui	KA	
1.09	Equipements d'attractivité du territoire	Agglo du Saint-Quentinois	Tourisme Développement économique	Aménagement du Port de Plaisance de Saint-Quentin	2020-2026	10 867 750,00 €	Projet	oui	KA	
1.10	Tourisme	Agglo du Saint-Quentinois	Mobilité douce	Schéma directeur cyclables	2021	39 400,00 €	Projet	oui	KA	
1.11	Tourisme	Agglo du Saint-Quentinois	Tourisme	Tourisme Fluvestre	2022-2026	357 000,00 €	Projet	oui	KA	
1.12	Animation des filières économiques	Agglo du Saint-Quentinois	Développement économique	Plateforme territoriale de la donnée	2021-2026	250 000,00 €	Projet	oui	DP	
1.13	Equipements d'attractivité du territoire	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Requalification du parvis de la basilique	2019-2023	8 900 000,00 €	Projet	oui	MB	

RECENSEMENT DES PROJETS - CRTE SAINT QUENTINOIS

Axe 2 : Territoire au plus proche des habitants, garant du vivre ensemble et du cadre de vie

N°	Priorité stratégique	Porteur	Thématique	Intitulé	Date	Budget prévisionnel HT	Fiche Projet / Action	Etudes envisagées	Pilote	Plan de relance Etat
2.01	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Sport	Construction d'un complexe sportif au quartier Europe	2021-2023	8 526 703,00 €	Projet	non	BL	
2.02	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Sport	Démolition et reconstruction des vestiaires du stade vélodrome	2024	870 000,00 €	Projet	non	TD	
2.03	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Culture / Patrimoine	Mécanisme de scène - Théâtre Jean Villar	2021	183 333,33 €	Projet	non	TD	
2.04	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	PMR	Programme de travaux PMR	2021-2024	1 322 700,00 €	Projet	oui	TD	
2.05	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Agglo du Saint-Quentinois	PMR	Programme de travaux PMR	2021-2024	93 345,00 €	Projet	oui	TD	
2.06	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Agglo du Saint-Quentinois	Aménagement	Création d'un réfectoire au Centre Technique d'agglomération	2022	553 000,00 €	Projet	non	TD	
2.07	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Numérique	Développement du numérique dans les écoles					DM	
2.08	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Numérique	Développement du numérique dans les ALSH					DM	
2.09	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Acquisition de mobiliers scolaires					DM	
2.10	Aménagement du cadre de vie	Agglo du Saint-Quentinois	Cadre de vie	Création d'un parcours sensoriel au Parc d'Isle	2021	37 850,00 €	Projet	non	VR	
2.11	Aménagement du cadre de vie	Agglo du Saint-Quentinois	Cadre de vie	Aménagement du parvis du parc d'Isle	2021	333 333,33 €	Projet	non	MB	
2.12	Aménagement du cadre de vie	Agglo du Saint-Quentinois	Cadre de vie	Aménagement des allées du parc d'Isle					MB	
2.13	Aménagement du cadre de vie	Ville de Saint-Quentin	Cadre de vie	Aménagement de la rue de Paris	2021-2023	5 000 000,00 €	Projet	non	MB	
2.14	Aménagement du cadre de vie	Ville de Saint-Quentin	Cadre de vie	Service Public Itinérant	2021-2026	39 437,00 €	Projet	non	FD	
2.15	Aménagement du cadre de vie	Ville de Saint-Quentin	Cadre de vie	Aménagements ANRU					MB	
2.16	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin		Participation citoyenne					AC	
2.17	Aménagement du cadre de vie	Agglo du Saint-Quentinois	Cadre de vie	Aménagement VRD de l'ancienne friche du Maréchal Juin	2020-2022	1 148 901,50 €	Projet	non	KA	
2.18	Aménagement du cadre de vie	Agglo du Saint-Quentinois	Habitat	Actions prévues dans le cadre de la politique Habitat					KA	
2.19	Services aux usagers	Agglo du Saint-Quentinois	Numérique	Développement de l'e-administration	2021-2026	900 000,00 €	Projet	oui	DP	
2.20	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Numérique	Inclusion Numérique	2021-2023	80 000,00 €	Projet	non	NG	

2.21	Construction et réhabilitation d'équipements publics Services aux usagers	Agglo du Saint- Quentinois	Cadre de vie	Aménagement d'une aire de grand passage	2021-2022	1 187 500,00 €	Projet	non	GR
2.22	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Sport / Santé	Maison Sport santé	NC	NC	Projet		DM
2.23	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Aménagement des halles municipales	2020	NC	Projet	oui	NG
2.24	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Acquisition et réhabilitation du Palais de l'Art déco	2021-2026	NC	Projet		NG
2.25	Aménagement du cadre de vie	Agglo du Saint- Quentinois	Sécurité	Extension de la vidéoprotection	2021	366 700,00 €	Projet	non	EM
2.26	Aménagement du cadre de vie	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Démolition d'anciens bâtiments dans le quartier du Faubourg d'Isle : la salle Charles de Foucauld et la mairie annexe	2021	33 622,50 €	Projet	non	MAIRE
2.27	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Fontaine-les-Clercs	Aménagement	Construction d'un bâtiment technique	2021	291 000,00 €	Projet	oui	DGS
2.28	Aménagement du cadre de vie	Gauchy	Mobilité / cadre de vie	Aménagements pour les déplacements doux	NC	NC	Projet	oui	MAIRE
2.29	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Jussy	Mobilité / cadre de vie	Remplacement du point SNCF 1 voie par un point 2 voies	2021-2023	4 500 000,00 €	Projet	non	MAIRE
2.30	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Harly	Aménagement	Construction d'un lotissement	NC	NC	Projet	oui	MAIRE
2.31	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Montescourt-Lizerolles	Aménagement	Construction d'une cantine, d'un dortoir et d'un local scolaire	2021-2026	233 750,00 €	Projet	non	AL
2.32	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Culture	Actions de sensibilisation et de formation autour de la culture	2020-2022	961 800,00 €	Projet	non	AL
2.33	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Culture	Actions culturelles	2021-2024	1 176 300,00 €	Projet	non	AL
2.34	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Culture	Développement des musiques actuelles	2021	47 076,00 €	Projet	non	AL
2.35	Services aux usagers	Ville de Saint-Quentin	Enseignement	Lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture	NC	710 000,00 €	Projet	non	TD
2.36	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Travaux PMR CIMETIERES	2023-2024	1 000 000,00 €	Projet	non	TD
2.37	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Réfection toiture du palais de Fervaques	2021	12 500,00 €	Projet	oui	TD
2.38	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement/Etude	ETUDE – Stade Debrésie (tribunes)	2022	25 000,00 €	Projet	oui	TD
2.39	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement/Etude	ETUDE – Stade Philippe Roth (tribunes)					

2.40	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Construction des vestiaires du stade Plein Air	NC	833 333,33 €	Projet	oui	TD	
2.41	Construction et réhabilitation d'équipements publics	Ville de Saint-Quentin	Aménagement	Réfection toiture du musée Antoine Lecuyer	2022	100 000,00 €	Projet	non	TD	

RECENSEMENT DES PROJETS - CRTE SAINT QUENTINOIS

Axe 3 : Un territoire éco-responsable

N°	Priorité stratégique	Porteur	Thématique	Intitulé	Date	Budget prévisionnel HT	Fiche Projet / Action	Etudes envisagées	Pilote	Plan de relance Etat
3.01	Développement durable	Ville de Saint-Quentin	Environnement	Acquisition de vélos triporteurs pour améliorer la mobilité des agents	2020-2021	23 100,00 €	Projet	non	EC	
3.02	Sécurisation et préservation des ressources	Ville de Saint-Quentin	Réduction des GES	Schéma directeur d'extension du réseau de chaleur	2021-2022	30 000,00 €	Projet	non	TD	
3.03	Rénovation énergétique	Ville de Saint-Quentin	Isolation / Economie d'énergie	Travaux de couverture isolante du boulodrome	NC	100 000,00 €	Projet	oui	TD	
3.04	Rénovation énergétique	Ville de Saint-Quentin	Isolation / Economie d'énergie	Rénovation complète du gymnase Roux	2023-2026	1 041 666,00 €	Projet	oui	TD	
3.05	Développement durable	Ville de Saint-Quentin	Environnement	Installation d'éclairages LED à la Basilique	2021	30 000,00 €	Projet	non	TD	
3.06	Rénovation énergétique	Ville de Saint-Quentin	Isolation / Economie d'énergie	Travaux dans les écoles	2021-2026	2 445 000,00 €	Projet	non	TD	
3.07	Rénovation énergétique	Agglo du Saint-Quentinois	Isolation / Economie d'énergie	Hôtel communautaire de Clastres : Isolation des combles et remplacement de la chaudière	2022-	295 000,00 €	Projet	non	TD	
3.08	Développement durable	Ville de Saint-Quentin	Recyclage	Installation de composteurs dans les cantines			Projet		DM	
3.09	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Gaspiillage alimentaire	Mise en place d'un plan d'alimentation territorial	2021-2023	199 130,90 €	Projet	oui	VR	
3.10	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Recyclage	Installation de conteneurs enterrés	2021-2025	870 000,00 €	Projet	non	VR	
3.11	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Recyclage	Déploiement de composteurs individuels et collectifs	2021-2025	110 000,00 €	Projet	non	VR	
3.12	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Recyclage	Création d'un parcours pédagogique à la déchetterie Ouest	2022	50 000,00 €	Projet	non	VR	
3.13	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Réduction des GES	Conseiller en économie partagée					VR	
3.14	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement	Sécurisation du parc d'Isle	2021-2022	205 740,00 €	Projet	non	VR	
3.15	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement	Gestion et restauration de la réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle et de la Somme	2019-2030	4 508 653,00 €	Projet	non	VR	
3.16	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement	Plantation Parc d'Isle et Piscine Jean-Baptiste					VR	
3.17	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement	Programme Nature du Parc d'Isle	2021		Projet	non	VR	
3.18	Développement durable	Ville de Saint-Quentin	Environnement	Déploiement de l'éclairage LED IT for GREEN : Mise en œuvre de cas d'usage autour de l'innovation numérique, sociétale, environnementale en étant « Numérique Responsable »	2021-2026	750 000,00 €	Projet	non	MB	
3.19	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement / Numérique		2021-2026	NC	Projet	oui	Dp	

3.20	Sécurisation et préservation des ressources	Agglo du Saint-Quentinois	Eau	Sécurisation des ressources en eau potable	2021-2024	5 550 000,00 €	Projet	oui	JL	
3.21	Sécurisation et préservation des ressources	Agglo du Saint-Quentinois	Eau	Travaux sur les réservoirs d'eau	2021-2026	2 050 000,00 €	Projet	oui	JL	
3.22	Sécurisation et préservation des ressources	Agglo du Saint-Quentinois	Eau	Mise en place de la télérelève des compteurs d'eau	2023-2026	4 300 000,00 €	Projet	non	JL	
3.23	Sécurisation et préservation des ressources	Agglo du Saint-Quentinois	Assainissement	Travaux dans les stations d'épuration	2021-2024	4 530 000,00 €	Projet	non	JL	
3.24	Sécurisation et préservation des ressources	Agglo du Saint-Quentinois	Assainissement	1ère desserte en assainissement	2021-2026	1 680 000,00 €	Projet	non	JL	
3.25	Sécurisation et préservation des ressources	Agglo du Saint-Quentinois	Assainissement	Bassin d'extension marais Chantraine		2 495 750,00 €	Projet		JL	
3.26	Sécurisation et préservation des ressources	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement	Travaux contre les ruissellements agricoles	2018-2022	817 824,00 €	Projet	oui	JL	
3.27	Développement durable	Ville de Saint-Quentin	Environnement	Qualité de l'eau à l'étang d'Isle	2020-2024	4 000 000,00 €	Projet	oui	LD	
3.28	Rénovation énergétique	Contescourt	Isolation / Economie d'énergie	Isolation extérieure du foyer rural	2022-2023	NC	Projet	non	MAIRE	
3.29	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Déchets	Modernisation numérique du Service Déchets Ménagers et Assimilés	2021-2023	90 000,00 €	Projet	oui	VR	
3.30	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Eau	Travaux de sécurisation bassin d'eaux pluviales commune de CLASTRES	2021	29 000,00 €	Projet	oui	JL	
3.31	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement	Géoréférencement de 6 postes de suivi limnimétrique du réseau hydrographique de l'Agglo	2022	5 000,00 €	Projet	non	VR	
3.32	Développement durable	Agglo du Saint-Quentinois	Environnement	Jardins partagés et collectifs sur la friche Maréchal Juin	2022	NC	Projet		KA	
3.33	Développement durable	Rouvroy	Environnement	Remplacement des éclairages publics en LED	2021	12 787,08 €	Projet	non	MAIRE	
3.34	Développement durable	Gauchy	Environnement	Aménagement et gestion d'une zone de marais	2021-2023	250 000,00 €	Projet	non	DGS	
3.35	Rénovation énergétique	Clastres	Isolation / Economie d'énergie	Rénovation thermique de la mairie	2021	50 365,66 €	Projet	oui	MAIRE	
3.36	Rénovation énergétique	Clastres	Isolation / Economie d'énergie	Rénovation thermique d'appartements de nature sociale	2022	66 730,87 €	Projet	oui	MAIRE	
3.37	Rénovation énergétique	Remaucourt	Isolation / Economie d'énergie	Rénovation de la mairie	2021	NC	Projet	non	MAIRE	
3.38	Rénovation énergétique	Annois	Isolation / Economie d'énergie	Travaux de réhabilitation du logement communal, économie d'énergie	2021	57 187,75 €	Projet	non	MAIRE	
3.39	Rénovation énergétique	Lesdins	Isolation / Economie d'énergie	Rénovation d'un logement communal	2021-2022	10 608,41 €	Projet	non	MAIRE	

3.40	Rénovation énergétique	Harly	Isolation / Economie d'énergie	Travaux d'isolation du centre sportif Léo Lagrange	2022	89 313,00 €	Projet	non	MAIRE
3.41	Rénovation énergétique	Harly	Isolation / Economie d'énergie	Travaux de l'école maternelle	2021	285 000,00 €	Projet	non	MAIRE
3.42	Rénovation énergétique	Montescourt-Lizerolles	Isolation / Economie d'énergie	Rénovation énergétique de 3 logements	2021-2022	NC	Projet	non	MAIRE
3.43	Rénovation énergétique	Fontaine-les-Clercs	Isolation / Economie d'énergie	Changement du mode de chauffage	NC	NC	Projet	oui	MAIRE

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Définition et mise en œuvre d'une stratégie touristique à l'échelle de la destination touristique du Saint-Quentinois
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Cécile MILLET	
Fonction	Directeur de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
Téléphone	03 23 67 80 46	
Email	cecile.millet@saint-quentin.fr	

Présentation de l'action

L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois a bénéficié en 2017 d'une mission d'étude stratégique touristique, réalisée par l'Agence Aisne Tourisme.

Plusieurs orientations en ont découlé dont la nécessité pour le territoire touristique du Saint-Quentinois composé des trois collectivités (Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, Communauté de Communes du Pays du Vermandois et Communauté de Communes du Val de l'Oise) de s'inscrire dans une logique de destination touristique pertinente du point de vue des clientèles.

Ainsi, le territoire exprime aujourd'hui le souhait de bâtir un projet de mutualisation plus fort et de s'organiser à l'échelle du Saint-Quentinois autour d'une seule et même stratégie visant à court terme, à constituer un seul Office de Tourisme intercommunautaire sur la destination.

Ceci, afin d'en asseoir la légitimité, de le doter de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux de la destination et de lui permettre ainsi d'être l'interlocuteur unique pour le réseau des acteurs touristiques et les visiteurs. Cela permettra aussi aux collectivités d'avoir une vision globale sur les enjeux de la destination avec un Office de Tourisme positionné comme chef d'orchestre de l'application des orientations stratégiques.

Dans cette optique, sont actuellement en cours :

- Une étude de définition d'une marque pour la destination et la création d'un site Internet dédié portées et financées par l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ;
- Un travail autour du développement du tourisme fluvial avec notamment une étude sur la réaffectation des maisons éclusières de la destination portée la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Sont envisagés :

1. Une étude de réalisation d'un schéma de développement et de renforcement de l'attractivité touristique du Saint-Quentinois et de préfiguration d'un Office de Tourisme nouvelle génération de destination.
2. Le recrutement d'un chargé de mission qui coordonnera et suivra cette démarche.

3. L'aménagement de nouveaux locaux pour l'Office de Tourisme nouvelle génération en centre-ville de Saint-Quentin permettant d'en faire un lieu à visiter, un lanceur d'expériences et un guichet de services et d'animation pour la population locale.
4. La mise en place de deux Offices de Tourisme mobiles (hors les murs) au travers de l'acquisition et aménagement d'un véhicule type camping-car ainsi que d'un triporteur électrique.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Etude et Ingénierie : septembre 2021 Aménagement des locaux : 2 nd semestre 2022 Offices de Tourisme mobiles : 4 ^{ème} semestre 2022
Fin prévisionnelle de l'action :	Etude et Ingénierie : février 2022 Aménagement des locaux : octobre 2022 Offices de Tourisme mobiles : 1 ^{er} trimestre 2023
Durée de l'action :	18 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	485.000 €
--	------------------

Etudes envisagées	Oui
Coût prévisionnel des études (HT)	45.000 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Ingénierie	45.000 € poste chargé
L'aménagement de nouveaux locaux	300.000 €
Acquisition et aménagement de deux véhicules	95.000 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
CRTE			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	0,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	- Renforcer l'attractivité touristique de la destination. - Structurer une nouvelle organisation touristique adaptée aux visiteurs et aux habitants à l'échelle de la destination.
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	- Faire du Saint-Quentinois une destination touristique à part entière. - Affirmer l'utilité de l'Office de Tourisme pour les visiteurs comme pour les habitants en en faisant un lieu de vie et en allant au-devant d'eux. - Faire du tourisme un levier du développement économique sur la destination.
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	- Création de la structure « Office de Tourisme nouvelle génération ».
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°1-02

Intitulé de l'action :	Etude de réaffectation des maisons éclusières de la destination touristique du Saint-Quentinois
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Cécile MILLET	Xavier RIBANT
Fonction	Directeur de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois	Directeur des Finances et de la Commande Publique de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
Téléphone	03 23 67 80 46	03 23 06 90 97
Email	cecile.millet@saint-quentin.fr	xavier.ribant@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

La destination touristique a bénéficié en 2017 d'une mission d'étude stratégique touristique, réalisée par l'Agence Aisne Tourisme. Une des orientations de développement proposée concerne le tourisme fluvestre.

En 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois, l'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, l'Agglomération du Cambrasis, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et la Communauté de Communes du Pays du Vermandois se sont associées pour mener une étude de valorisation touristique fluvestre afin de permettre de redonner vie au canal de Saint-Quentin et de restaurer son formidable potentiel.

Dans le cadre d'une démarche menée à l'échelle départementale, en partenariat avec Voies Navigables de France et les services de l'Etat, l'Agence Aisne Tourisme a proposé à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et la Communauté de Communes du Val de l'Oise, de réaliser une mission d'étude à l'échelle de la destination touristique du Saint-Quentinois, pour envisager un projet de développement touristique sur les maisons éclusières et de services du canal de Saint-Quentin et du canal de la Sambre à l'Oise, qui vont être cédées prochainement par Voies Navigables de France.

L'Agence Aisne Tourisme mènera une mission collective comprenant les points suivants :

- Un volet d'étude collectif intégrant un diagnostic, un benchmark, un positionnement global et un plan d'actions précisant les orientations pour 29 maisons identifiées.
- Un volet individuel avec des préconisations détaillées pour l'aménagement et l'exploitation de chaque maison éclusière retenue pour des projets divers : hébergement touristique, guinguette-restaurant, relais vélo touristique, relais scénographique, équipement touristique... sur la base de 16 maisons retenues.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois prend en charge le portage financier et administratif de l'étude pour le compte des trois collectivités concernées.

Le pilotage de l'étude est quant à lui, confié à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Fin mai 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Décembre 2021
Durée de l'action :	6 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	10 375,50 € nets
--	-------------------------

Etudes envisagées	Oui
Coût prévisionnel des études (HT)	10 375,50 € nets

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
CRTE	5 187,50 €	50%	10 375,50 €
Autofinancement	5 187,50 €	50%	
TOTAL GENERAL	10 375,00 €	100%	10 375,50 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	- Développement du tourisme fluvestre en lien avec les orientations de la politique régionale du tourisme, du schéma départemental du tourisme et du Plan d'actions sur le tourisme fluvestre établi par la préfecture de l'Aisne
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	- Disposer d'une analyse fine assortie de propositions pour l'aménagement et l'exploitation de maisons éclusières ou de services (à céder par les Voies Navigables de France) situées sur la destination touristique et pouvant faire l'objet d'un projet qu'il soit économique, touristique, culturel... - Les projets pourront être portés par la suite par des investisseurs privés ou publics.
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	- Nombre de projets viables sur la base des 29 maisons étudiées.
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°1.03

Intitulé de l'action :	Convention d'affaires robomeetings
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Florence Gomes	Rémi PASSARELLA
Fonction	Coordonnatrice	Chargé de mission
Téléphone	03 23 06 94 69	03 23 63 68 12
Email	florence.gomes@casq.fr	remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Dans le cadre de la stratégie de développement économique du territoire Saint-Quentinois initiée en 2013 autour de la robonumérique, des événements sont organisés avec pour objectifs :

- Afficher, à l'échelon national et international, le leadership de notre territoire dans le secteur de la Robonumérique.
- Affirmer et amplifier la dynamique autour de ce secteur d'activité.
- Mettre en relation des professionnels, notamment pour les entreprises du territoire.

A la suite de la pandémie mondiale, la typologie de l'événement a évolué.

En effet, la collectivité a décidé d'offrir aux participants une alternative virtuelle. Cette stratégie permet de rassurer les exposants et visiteurs tout en renforçant l'image du territoire sur le caractère innovant.

Le concept vise à préserver la forme et le contenu de l'édition physique. Au travers d'une plateforme en ligne, les participants peuvent alors entrer en contact et échanger. Une modélisation 3D du Palais des Sports de Saint-Quentin (lieu habituel de l'événement) a été réalisée avec la possibilité de rejoindre différents salons où se déroulent des pitches, des conférences ou la possibilité d'entrer en contact avec les exposants.

Pour mener à bien cette opération, de nouvelles actions ont été mises en place pour assurer la réussite de la digitalisation de l'événement.

Tout d'abord, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a créé un nouveau site plus ergonomique, plus adapté et plus riche. Cet investissement permet de recréer par modélisation 3D le lieu habituel de l'événement et ainsi faciliter le networking et les interactions entre les participants. Le site web a aussi l'avantage de proposer une continuité dans le temps de l'événement avec une phase pré-événementiel (actualités, inscription, communication), une phase pendant l'événement (interface 3D, networking) et une phase post-événement avec les témoignages, replays, poursuite du networking.

Ensuite, une réelle plateforme de networking a été créée et enrichie par rapport à la précédente. Avec une application mobile et web auquel s'ajoute un procédé de matchmaking via l'intelligence artificielle, cet outil permet de faciliter la prise de rendez-vous d'affaires et les interactions entre les participants, les intervenants et le contenu.

En résumé, cette nouvelle formule virtuelle souhaite garder une véritable dimension humaine au travers de ces différentes actions à savoir :

- Des stands exposants online
- Des pitches, conférences, tables rondes online
- Un plateau TV pour faire vivre l'événement (aménagement complet d'un espace TV sur le site de Créatis afin d'accueillir les conférenciers pour un enregistrement de qualité et de l'interactivité à proposer avec les visiteurs.
- Des rendez-vous BtoB

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Chaque année, début de la période d'exécution du projet : Juillet
Fin prévisionnelle de l'action :	Fin de l'exécution : Décembre
Durée de l'action :	Evènement de 2 jours (novembre) + préparation en amont et bilan en aval

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	389 170 € (2020-2021)
--	------------------------------

Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études (HT)	0 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Dépenses de prestations externes de services	170 800 €
Communication	174 170 €
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	44 200 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER	252 120,00 €	64,78%	389 170,00 €
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	137 050,00 €	35,22%	389 170,00 €
TOTAL GENERAL	389 170,00 €	100%	389 170,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entrepreneurial et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Le renforcement de l'ancrage territorial des entreprises et des acteurs économiques. Le Renforcement de l'usage des solutions robotiques et numériques auprès des acteurs économiques déjà sensibilisés et demandeurs en amplifiant cette action à l'échelle nationale et internationale L'image et l'attractivité du territoire envers les investisseurs externes Complémentarité des offres de formation à étudier et à mettre en place sur le territoire
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Nombre de participants / exposants Nombre de visiteurs
Résultats attendus au terme du CRTE	Pérennisation de cet événement majeur du saint-quentinois pour les acteurs de la robonumérique

<i>(veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	
---	--

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°1.4

Intitulé de l'action :	Territoire d'industrie
-------------------------------	-------------------------------

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Jean-Pierre CIESIELSKI	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur du développement économique	Chargé de mission
Téléphone	03 23 64 95 56	03 23 63 68 12
Email	jp.ciesielski@casq.fr	remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

L'initiative Territoire d'industrie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ou des entreprises au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire Saint-Quentinois – Tergnier a été identifié Territoire d'industrie lors du conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

La stratégie du territoire Saint-Quentinois passe par une stratégie de développement économique en écosystème. C'est-à-dire en imbriquant le développement du numérique, l'enseignement l'économie circulaire (territoire démonstrateur REV3), l'accompagnement des industries dans leur transformation. Le tissu industriel étant majoritairement pourvoyeur d'emplois aux qualifications peu élevées, jusqu'à récemment, la typologie d'emplois proposés était en adéquation avec les niveaux d'employabilité des habitants.

Les évolutions technologiques nécessitant le recrutement de nouveaux profils plus techniques, la perception négative et le manque d'intérêt pour le secteur industriel ainsi que la nécessité de créer ou d'adapter les formations sont autant d'obstacles à franchir pour attirer et former de futurs collaborateurs.

L'ambition des parties prenantes est donc de créer un écosystème permettant d'attirer, de former et de recruter les nouveaux talents de l'industrie.

Pour être et rester compétitives, les entreprises se doivent d'être réactives. La mise en place de tours de tables réunissant élus locaux, intercommunalités, services de l'Etat et régionaux pour faciliter et accélérer les projets des entreprises est pertinente et efficace.

Point d'étape à ce jour des actions engagées dans le cadre du dispositif :

- Participation aux 2 ateliers « Territoire d'industrie Hauts-de-France » en mai 2019 et janvier 2020.

- Signature du protocole d'accord
- Remontée de 9 fiches projets aux organismes pilotes du dispositif pour la CA du Saint-Quentinois avec pour objectif d'identifier des pistes de financement
- Transmission des appels à projets aux entreprises industrielles et accompagnement
 - o Appels à projets ATF, Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur
 - o Volontariat Territorial en Entreprise
 - o Appel à projets sites industriels clés en main
- Communication : création d'un logo et des outils de communication, e-mailing, ...
- Présentation du dispositif lors des événements du territoire (convention d'affaires, tour de France de l'innovation, jeudis de l'entreprise, club des entreprises de la robonumérique)

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Mars 2019
Fin prévisionnelle de l'action :	A déterminer
Durée de l'action :	En-cours

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	N.C
Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études (HT)	0 €
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GÉNÉRAL			

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Faciliter les échanges entre les financeurs et les acteurs économique du territoire Favoriser l'accompagnement des structures idoines dans la réalisation des projets du territoire Accroître le rayonnement du territoire à l'échelle nationale
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Nombre d'accompagnement (financier et en ingénierie) dont les acteurs du territoire ont pu bénéficier dans le cadre du dispositif Nombre de fiches projets remontées dans le cadre du dispositif
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Pérenniser la méthodologie d'accompagnement imaginée dans le cadre du dispositif Accroître les synergies entre les acteurs économiques et les structures accompagnatrices

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action : **Bâtiment de formation/extension de l'UPJV sur la friche Maréchal Juin**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Description globale du projet :

Cette friche industrielle au passé si riche, rythmé par de multiples mutations est rachetée en 2015 par l'Agglomération du Saint-Quentinois, pour y implanter un nouveau projet tourné vers l'avenir, sous la forme d'un Ecoquartier en cœur de ville.

Suite à cette acquisition, l'ensemble immobilier existant a été désamianté, déconstruit et dépollué par l'Agglomération du Saint-Quentinois entre février 2017 et mai 2018.

Des études préalables ont été menées par l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi qu'une concertation relative à l'aménagement de la friche du Maréchal Juin qui s'est tenue du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017. Grâce à ces démarches, des enjeux de revitalisation du quartier du Faubourg d'Isle, ainsi que de renforcement de l'offre en formation supérieure sur le territoire sont ressortis comme évident. La population estudiantine du Saint-Quentinois croît chaque année et aujourd'hui, un manque d'équipement à destination des étudiants est une entrave à la bonne captation et rétention de cette population.

En 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois a confié à la SEDA une concession d'aménagement pour une durée de 8 ans. L'opération permettra la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Faubourg d'Isle à proximité du campus universitaire.

Entrant pleinement dans l'objectif national et local de reconversion des friches industrielles, combiné à la volonté de redynamiser le centre-ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois, après plusieurs années d'études et de prospections, a défini les besoins sur ce site. Un programme de logements mixtes, une maison de services aux étudiants ainsi qu'une résidence étudiante seront implantés sur le site. De plus, dans le but de développer l'offre en formation sur son territoire et de répondre aux besoins des jeunes diplômés et acteurs du territoire, deux bâtiments seront érigés. Le premier étant un centre de formation/extension de l'UPJV qui accueillera une antenne de l'IAE ainsi qu'un nouveau parcours d'ingénieurs. Le second étant un bâtiment tertiaire, renforcera l'offre déjà existante sur le territoire et renforcera la stratégie Robonumérique portée par l'Agglomération du Saint-Quentinois comme porteur de développement économique.

Focus sur le centre de formation/extension de l'UPJV :

L'Agglomération du Saint-Quentinois a décidé de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un axe majeur de son développement en élaborant un document stratégique pour les années à venir, son Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR). Les objectifs du SLESR, adopté par le conseil communautaire le 26 mars 2019, sont les suivants :

- Permettre aux jeunes saint-quentinois d'étudier près de chez eux
- Donner aux jeunes d'ailleurs l'envie d'étudier sur notre territoire
- Créer un climat d'études propice à la réussite tout en permettant aux entreprises locales de recruter les forces vives qui leur font défaut.

Le campus universitaire inauguré en 2016 a permis d'accueillir l'INSSET sur le site de l'IUT et ainsi de créer un véritable campus universitaire. Auparavant situé en centre-ville, l'INSSET avait une surface bien supérieure à ce qu'elle a pu prétendre sur le nouveau campus. Si les surfaces ont été rationalisées, il n'en reste pas moins que le taux d'occupation paraît faible (évalué à 42 %). Toutefois, il est nécessaire de relativiser cette donnée puisque les formations dispensées sur le campus sont en alternance et qu'à partir du mois de mars les étudiants sont en entreprises. Cependant, lorsque les étudiants sont dans les locaux à temps complet, il est aujourd'hui difficile de mener à bien le contenu pédagogique nécessitant l'utilisation de robots et autres matériels scientifiques volumineux.

En parallèle, le Saint-Quentinois connaît une dynamique positive de l'évolution de son nombre d'étudiants (+12% en 5 ans) et cherche de nouvelles filières d'excellence et de spécialisation pour répondre aux besoins du marché professionnel local. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de l'aménagement de la friche du Maréchal Juin dans le quartier du Faubourg d'Isle à Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec l'UPJV, l'IAE d'Amiens, le Campus des Métiers et des Qualifications Plasturgie et Métallurgie (porté par l'Espace Scolaire Condorcet) souhaitent ouvrir de nouvelles formations supérieures.

Dans ces conditions, l'UPJV cherche à étendre son catalogue de formations en créant notamment un diplôme d'ingénieur au sein d'une des composantes saint-quentinoises, l'INSSET. Lors de la création de l'école d'ingénieurs, les premières promotions ont été estimées à environ 40 à 45 étudiants par niveau (à partir de Bac+3 à Bac+5) pour atteindre à terme une centaine d'étudiants par an, sur toute la durée du cursus, soit 3 ans. L'UPJV aura donc besoin de nouveaux locaux adaptés et connectés (salles robotiques) sur le campus universitaire actuel de Saint-Quentin, mais aura également des besoins de locaux standards supplémentaires pour accueillir ces nouveaux étudiants. La surface totale de ces locaux est estimée à environ 1 500 m² de surface de plancher.

Enfin, l'Agglomération du Saint-Quentinois et l'UPJV prévoit l'implantation d'une antenne de l'Institut d'Administration des Entreprises sur les métiers des ressources humaines et de l'entrepreneuriat dès septembre 2021. Cette antenne dispensera de nouvelles formations et permettra également aux étudiants du territoire de compléter leur formation en local. Deux formations seront mises en place :

- Un MBA (Master of Business Administration) capable d'accueillir un groupe de 12 personnes sur un an.
- Une Licence Pro Management qui donnera l'opportunité à 15 à 20 personnes de poursuivre leur cursus de formation à Bac+ 3 sur le territoire.

C'est la raison pour laquelle ce nouveau bâtiment de formation va permettre la réalisation de ces programmes ambitieux d'enseignement supérieur et de répondre aux besoins actuels et futurs en étant à proximité immédiate de l'actuel campus universitaire et de la gare de Saint-Quentin.

A terme, ce centre de formation contribuera à l'augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire et à l'affirmation du Saint-Quentinois comme un pôle universitaire d'excellence capable de rayonner au niveau régional voire national.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2023
Durée de l'action :	3 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	4 455 266 €
---	-------------

Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Etudes honoraires et frais divers	727 010 €
Travaux	3 728 256 €
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
Région			
CPER	1 500 000,00 €	34%	4 455 266,00 €
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	2 955 266,00 €	66%	4 455 266,00 €
TOTAL GENERAL	4 455 266,00 €	100%	4 455 266,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.

Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Equipements d'attractivité du territoire
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	• Développer un diplôme d'ingénieur • Diversifier l'offre d'enseignement supérieur répondant aux besoins des entreprises locales • Participer à la transition écologique en construisant un bâtiment durable situé dans un futur EcoQuartier.
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	• Faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un axe majeur du développement du territoire • Permettre aux jeunes du territoire de monter en compétences et de trouver un emploi • Répondre aux besoins des entreprises locales de pouvoir recruter sur le territoire

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Bâtiment tertiaire sur la friche dite « du Maréchal Juin »
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Description globale du projet :

Cette friche industrielle au passé si riche, rythmé par de multiples mutations est rachetée en 2015 par l'Agglomération du Saint-Quentinois, pour y implanter un nouveau projet tourné vers l'avenir, sous la forme d'un Ecoquartier en cœur de ville.

Suite à cette acquisition, l'ensemble immobilier existant a été désamianté, déconstruit et dépollué par l'Agglomération du Saint-Quentinois entre février 2017 et mai 2018.

Des études préalables ont été menées par l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi qu'une concertation relative à l'aménagement de la friche du Maréchal Juin qui s'est tenue du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017. Grâce à ces démarches, des enjeux de revitalisation du quartier du Faubourg d'Isle, ainsi que de renforcement de l'offre en formation supérieur sur le territoire sont ressortis comme évident. La population estudiantine du Saint-Quentinois croît chaque année et aujourd'hui, un manque d'équipement à destination des étudiants est une entrave à la bonne captation et rétention de cette population.

En 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois a confié à la SEDA une concession d'aménagement pour une durée de 8 ans. L'opération permettra la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Faubourg d'Isle à proximité du campus universitaire.

Entrant pleinement dans l'objectif national et local de reconversion des friches industrielles, combiné à la volonté de redynamiser le centre-ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois, après plusieurs années d'études et de prospections, a défini les besoins sur ce site. Un programme de logements mixtes, une maison de services aux étudiants ainsi qu'une résidence étudiante seront implantés sur le site. De plus, dans le but de développer l'offre en formation sur son territoire et de répondre aux besoins des jeunes diplômés et acteurs du territoire, deux bâtiments seront érigés. Le premier étant un centre de formation/extension de l'UPJV qui accueillera une antenne de l'IAE ainsi qu'un nouveau parcours d'ingénieurs. Le second étant un bâtiment tertiaire, renforcera l'offre déjà existante sur le territoire et renforcera la stratégie Robonumérique portée par l'Agglomération du Saint-Quentinois comme porteur de développement économique.

Focus sur le bâtiment tertiaire :

Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération a défini une véritable stratégie de développement économique porteuse d'avenir, d'emplois et de perspectives à moyen et long terme autour de la Robonumerique. La Robonumerique définit tous les produits issus de la robotique industrielle et des services intégrant des savoir-faire et des innovations provenant du domaine numérique.

Pour accompagner cette stratégie économique, l'Agglomération du Saint-Quentinois a décidé d'impulser des projets d'aménagement afin de favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire. C'est donc dans une stratégie globale que s'inscrit l'implantation d'un bâtiment tertiaire sur l'ancienne friche industrielle, située le long du boulevard du Maréchal Juin à proximité du nouveau campus universitaire et de la gare de Saint-Quentin. Ce projet ambitieux de renouvellement urbain marque symboliquement la transition du territoire Saint-Quentinois, d'un territoire industriel qui trouvait sa force dans le textile et la métallurgie, à un territoire connecté, leader de la Robonumerique. Ce nouveau bâtiment tertiaire pourra accueillir différents acteurs comme une entreprise privée, qui voudrait s'implanter au cœur du tissu saint-quentinois et qui participera au développement économique de l'Agglomération, mais elle devra également s'intégrer pleinement au sein de ce nouvel EcoQuartier.

Ce bâtiment pourra également accueillir une nouvelle pépinière/incubateur d'entreprises qui se matérialisera par la connexion entre la sphère de l'entrepreneuriat et la sphère étudiante et qui permettra aux jeunes saint-quentinois de construire une carrière à une échelle locale tout en innovant sur des problématiques Robonumeriques mondiales. Cette opération de création d'une pépinière d'entreprises entrerait pleinement dans l'Axe 1 du PO 2014-2020 : « Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes. » et plus précisément dans les priorités d'investissement « PI 3.a » : « Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en favorisant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises » et 3b : « Accompagnement indirect de la création d'entreprises : structurer et conforter le dispositif régional d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises, en favorisant les projets innovants, en particulier issus de la recherche. »

Plus largement, ce bâtiment tertiaire est imaginé comme un espace modulable, pouvant accueillir différents acteurs et sera évolutif dans le temps et s'adaptera aux besoins des différents porteurs de projets. Le but est d'apporter au quartier un nouveau souffle, une nouvelle dynamique tournée vers le développement durable, l'écologie et la mixité sociale. De plus, la validation de la première étape nécessaire à l'obtention du label « EcoQuartier » vient renforcer cette ambition.

Etude en cours :

La Banque des Territoires a mandaté un bureau d'études pour la rédaction d'un cahier des charges afin de réaliser pour le compte de l'Agglomération du Saint-Quentinois une étude sur la stratégie économique et le parcours résidentiel des entreprises.

Le but est d'identifier les offres du territoire en matière d'incubateurs, de pépinières, d'hôtels d'entreprises et de surfaces de bureaux afin de comprendre et d'optimiser le parcours des porteurs de projets. Cela permettra d'avoir une meilleure lecture du territoire afin de fidéliser les porteurs de projets, en leur proposant des locaux adaptés à leurs besoins. L'opportunité de l'implantation d'un bâtiment tertiaire sur la friche du Maréchal Juin à proximité du campus universitaire ouvre de nouvelles possibilités d'attractivité à exploiter.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2024
Durée de l'action :	3 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	4 455 266 €
---	-------------

Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Etudes honoraires et frais divers	727 010 €
Travaux	3 728 256 €
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)	1 500 000,00 €	34%	4 455 266,00 €
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	2 955 266,00 €	66%	4 455 266,00 €
TOTAL GENERAL	4 455 266,00 €	100%	4 455 266,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Equipement d'attractivité du territoire
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	- Proposer sur le territoire un bâtiment connecté, modulable et situé à proximité de la gare et du centre-ville. - Favoriser la synergie entre les étudiants qui fréquenteront le site via la Maison de Services aux Etudiants ou la Résidence Etudiante et le monde professionnel.
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Renforcer la stratégie de développement économique sur le territoire, en participant à la création d'un écosystème favorable à l'épanouissement des entreprises. Proposer des locaux adaptés et performants à proximité du pôle universitaire, du centre-ville et de la gare de Saint-Quentin, favorisant la rencontre entre les entrepreneurs, les chefs d'entreprises et les étudiants.

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N° ...

Intitulé de l'action :	Résidence étudiante et Maison de Services aux Etudiants sur la friche Maréchal Juin
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentin
-------------------------------------	--

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Description globale du projet :

Cette friche industrielle au passé si riche, rythmé par de multiples mutations est rachetée en 2015 par l'Agglomération du Saint-Quentinois, pour y implanter un nouveau projet tourné vers l'avenir, sous la forme d'un Ecoquartier en cœur de ville.

Suite à cette acquisition, l'ensemble immobilier existant a été désamianté, déconstruit et dépollué par l'Agglomération du Saint-Quentinois entre février 2017 et mai 2018.

Des études préalables ont été menées par l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi qu'une concertation relative à l'aménagement de la friche du Maréchal Juin qui s'est tenue du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017. Grâce à ces démarches, des enjeux de revitalisation du quartier du Faubourg d'Isle, ainsi que de renforcement de l'offre en formation supérieur sur le territoire sont ressortis comme évident. La population estudiantine du Saint-Quentinois croît chaque année et aujourd'hui, un manque d'équipement à destination des étudiants est une entrave à la bonne captation et rétention de cette population.

En 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois a confié à la SEDA une concession d'aménagement pour une durée de 8 ans. L'opération permettra la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Faubourg d'Isle à proximité du campus universitaire.

Entrant pleinement dans l'objectif national et local de reconversion des friches industrielles, dans une logique de transition écologique combiné à la volonté de redynamiser le centre-ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois, après plusieurs années d'études et de prospections, a défini les besoins sur ce site. Un programme de logements mixtes, une maison de services aux étudiants ainsi qu'une résidence étudiante seront implantés sur le site. De plus, dans le but de développer l'offre en formation sur son territoire et de répondre aux besoins des jeunes diplômés et acteurs du territoire, deux bâtiments seront érigés. Le premier étant un centre de formation/extension de l'UPJV qui accueillera une antenne de l'IAE ainsi qu'un nouveau parcours d'ingénieurs. Le second étant un bâtiment tertiaire qui renforcera l'offre déjà existante sur le territoire et

renforcera la stratégie Robonumérique portée par l'Agglomération du Saint-Quentinois comme porteur de développement économique.

Focus sur la Maison de services aux Etudiants :

La Maison de Services aux Etudiants sera implantée dans le même bâtiment que la résidence étudiante, en rez-de-chaussée de celle-ci. L'idée est de mutualiser les services et les espaces dédiés à la population étudiante, en créant un bâtiment unique à proximité du campus universitaire, qui sera le bâtiment « totem » de la vie étudiante sur le Saint-Quentinois.

Aujourd'hui, l'Agglo développe de nouvelles formations sur son territoire pour répondre aux attentes des jeunes et des entreprises locales, ce qui va contribuer à l'augmentation de la population étudiante sur le territoire. Cette combinaison d'opportunités et d'actions amène le territoire vers de nouvelles perspectives de développement et d'offres de services à la population étudiante. En cela, l'Agglo va mettre en place des outils de consultation et de concertation afin de répondre aux besoins des étudiants et des acteurs de la vie étudiante.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2023
Durée de l'action :	3 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	810 000 €
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Coûts des travaux pour 450 m²	675 000 €
Frais de la maîtrise d'œuvre	67 500 €
Frais aléas divers	67 500 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	810 000,00 €	100%	810 000,00 €
TOTAL GENERAL	810 000,00 €	100%	810 000,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Equipements d'attractivité du territoire
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	- Renforcer la cohésion entre les étudiants de différents établissements - Dynamiser et proposer de nouvelles offres d'animation et de services sur le territoire - Améliorer la qualité de vie de la population étudiante sur le territoire
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Capter et fidéliser une population étudiante déjà croissante sur le Saint-Quentinois

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Port de Plaisance de Saint-Quentin (études techniques complémentaires)
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, Recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Description du projet :

La CCI de l'Aisne a été concessionnaire du port de 1931 à 2011. L'objet de la concession entre la CCI et VNF portait sur un port d'outillages publics, pour la réception de marchandises fluviales et un port de plaisance appelé « le vieux port ». N'ayant plus de vocation portuaire industrielle à la suite du déclin du trafic fluvial de marchandises, le port d'outillages publics fut démoli et dépollué à la fin de la concession, par la CCI.

En 2011, VNF a repris la gestion du port et des bâtiments sur son emprise et signé une convention d'occupation temporaire avec différentes entreprises (concessionnaire automobiles et garages). Toutefois, dès 2016 VNF met fin à cette convention avec les amodiataires et les bâtiments sont laissés à l'état d'abandon. Ce même constat peut être opéré sur l'emprise du port dans la mesure où la capitainerie n'a plus d'activité et des bateaux, dans l'incapacité de naviguer, sont amarrés depuis de nombreuses années.

L'Agglomération du Saint-Quentinois a pris conscience de la nécessité de réaménager et de moderniser le port de plaisance de Saint-Quentin situé d'une part à proximité immédiate du centre-ville de Saint-Quentin, cœur économique du territoire et d'autre part en entrée de ville. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de lancer en janvier 2019 deux études stratégiques :

- **Une première étude sur le renouveau du tourisme fluvial :**

Cette étude a permis aux intercommunalités traversées par le canal de Saint-Quentin (Communautés d'agglomération de Cambrai, de Chauny-Tergnier-La Fère et les Communautés de communes de l'Est de la Somme et du Pays du vermandois) de prendre conscience des potentialités de développement touristique fluvial et de définir un projet commun de développement territorial pour les années à venir.

- **Une seconde étude sur le réaménagement du port de plaisance :**

L'étude de faisabilité a été réalisée afin de définir les aménagements urbains et paysagers à réaliser et de relancer durablement l'activité du port et les services aux plaisanciers. Par sa capacité d'accueil (60 places) et le foncier

disponible sur le site, le port de plaisance de Saint-Quentin a vocation à devenir une halte attractive au potentiel économique et touristique indéniable. L'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite faire de ce lieu un Ecoquartier où l'habitat, les activités commerciales et de loisirs feront de ce port un point d'ancrage fort du territoire au cœur du réseau navigables axonais (2^{ème} réseau départemental français avec 315 km).

Le projet englobe de nombreuses problématiques complexes à concilier tant d'un point de vue technique (pollution, démolition) que de transformation urbaine et de réappropriation du lieu.

Cette seconde étude a permis à l'Agglo du Saint-Quentinois de définir un préprogramme dans lequel il est prévu de réaliser des aménagements autour de l'eau et sur l'eau (port avec 60 anneaux), d'installer des commerces (restaurants, boutiques), de construire des logements ou encore de favoriser l'émergence et le développement des circulations douces et de respecter la qualité environnementale des lieux et des matériaux.

Pour ce faire, il faut radicalement changer l'image du port de plaisance de Saint-Quentin en le transformant en un lieu incontournable pour les touristes mais également pour les habitants. Le nouveau port de plaisance sera un véritable projet urbain mettant en valeur la mixité fonctionnelle. Pour rattacher le futur éco-port au faubourg Saint-Martin existant, le nouvel Ecoquartier créera une liaison qualitative alliant habitat et espaces végétalisés. Les trames verte et bleue viendront structurer le quartier en proposant des espaces de nature terrestre et aquatique. La darse du port sera séparée en deux parties, une partie consacrée aux loisirs aquatiques (stand-up paddle, pédalo, etc) et la seconde partie, connectée au canal de Saint-Quentin, sera revalorisée pour offrir une nouvelle halte fluviale capable de capter et de fidéliser les plaisanciers de passage.

Pour l'aider dans la définition de son programme et dans la réalisation des études techniques complémentaires, l'Agglo du Saint-Quentinois sera aidée par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dont les missions seront les suivantes :

- Reprendre les résultats de l'étude de faisabilité déjà réalisée, les questionner, les confirmer ou non et affiner les propositions d'aménagement et de gestion du port de plaisance.
- Accompagner la réalisation des études complémentaires à l'aide de l'intervention de bureaux spécialisés.
- Proposer une démarche de projet jusqu'au choix du mode de gestion.

En somme, la mission globale de l'AMO, est de s'appuyer sur l'étude de faisabilité pour lancer le projet dans les meilleures conditions et ainsi offrir au territoire saint-quentinois et au canal de Saint-Quentin un véritable atout touristique et économique, concrétisé par la métamorphose du quartier.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2020
Fin prévisionnelle de l'action :	2026
Durée de l'action :	6 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	315 200€
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Etudes techniques complémentaires	280 000 €
AMO	35 200 €
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	315 000,00 €	100%	315 000,00 €
TOTAL GENERAL	315 000,00 €	100%	315 000,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique
(veuillez surligner l'orientation de l'action)

- 1. Un territoire entreprenant et attractif**
2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble
3. Un territoire éco-responsable

Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Equipement d'attractivité du territoire
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	- Désenclaver et réaménager le port de plaisance pour le rendre attractif et valoriser sa situation d'entrée de ville - Intégrer le port et le nouveau quartier dans le réseau de trame verte urbaine
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des études
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	- Dynamiser l'activité portuaire et les services plaisanciers - Connecter l'emprise portuaire au Faubourg Saint-Martin et encourager l'appropriation du site par les Saint-Quentinois

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Port de Plaisance de Saint-Quentin
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Description du projet :

La CCI de l'Aisne a été concessionnaire du port de 1931 à 2011. L'objet de la concession entre la CCI et VNF portait sur un port d'outillages publics, pour la réception de marchandises fluviales et un port de plaisance appelé « le vieux port ». N'ayant plus de vocation portuaire industrielle à la suite du déclin du trafic fluvial de marchandises, le port d'outillages publics fut démolit et dépollué à la fin de la concession, par la CCI.

En 2011, VNF a repris la gestion du port et des bâtiments sur son emprise et signé une convention d'occupation temporaire avec différentes entreprises (concessionnaire automobiles et garages). Toutefois, dès 2016 VNF met fin à cette convention avec les amodiataires et les bâtiments sont laissés à l'état d'abandon. Ce même constat peut être opéré sur l'emprise du port dans la mesure où la capitainerie n'a plus d'activité et des bateaux, dans l'incapacité de naviguer, sont amarrés depuis de nombreuses années.

L'Agglomération du Saint-Quentinois a pris conscience de la nécessité de réaménager et de moderniser le port de plaisance de Saint-Quentin situé d'une part à proximité immédiate du centre-ville de Saint-Quentin, cœur économique du territoire et d'autre part en entrée de ville. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de lancer en janvier 2019 deux études stratégiques :

- **Une première étude sur le renouveau du tourisme fluvial :**

Cette étude a permis aux intercommunalités traversées par le canal de Saint-Quentin (Communautés d'agglomération de Cambrai, de Chauny-Tergnier-La Fère et les Communautés de communes de l'Est de la Somme et du Pays du vermandois) de prendre conscience des potentialités de développement touristique fluvial et de définir un projet commun de développement territorial pour les années à venir.

- **Une seconde étude sur le réaménagement du port de plaisance :**

L'étude de faisabilité a été réalisée afin de définir les aménagements urbains et paysagers à réaliser et de relancer durablement l'activité du port et les services aux plaisanciers. Par sa capacité d'accueil (60 places) et le foncier disponible sur le site, le port de plaisance de Saint-Quentin a vocation à devenir une halte attractive au potentiel économique et touristique indéniable. L'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite faire de ce lieu un Ecoquartier où l'habitat, les activités commerciales et de loisirs feront de ce port un point d'ancrage fort du territoire au cœur du réseau navigables axonais (2^{ème} réseau départemental français avec 315 km).

Le projet englobe de nombreuses problématiques complexes à concilier tant d'un point de vue technique (pollution, démolition) que de transformation urbaine et de réappropriation du lieu.

Cette seconde étude a permis à l'Agglo du Saint-Quentinois de définir un préprogramme dans lequel il est prévu de réaliser des aménagements autour de l'eau et sur l'eau (port avec 60 anneaux), d'installer des commerces (restaurants, boutiques), de construire des logements ou encore de favoriser l'émergence et le développement des circulations douces et de respecter la qualité environnementale des lieux et des matériaux.

Pour ce faire, il faut radicalement changer l'image du port de plaisance de Saint-Quentin en le transformant en un lieu incontournable pour les touristes mais également pour les habitants. Le nouveau port de plaisance sera un véritable projet urbain mettant en valeur la mixité fonctionnelle. Pour rattacher le futur éco-port au faubourg Saint-Martin existant, le nouvel Ecoquartier créera une liaison qualitative alliant habitat et espaces végétalisés.

Les trames verte et bleue viendront structurer le quartier en proposant des espaces de nature terrestre et aquatique. La darse du port sera séparée en deux parties, une partie consacrée aux loisirs aquatiques (stand-up paddle, pédalo, etc) et la seconde partie, connectée au canal de Saint-Quentin, sera revalorisée pour offrir une nouvelle halte fluviale capable de capter et de fidéliser les plaisanciers de passage.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2020
Fin prévisionnelle de l'action :	2026
Durée de l'action :	6 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	10 867 750 €
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	315 200 €

<i>Postes de dépenses (hors études préalables) HT</i>	
Aménagement urbain et ouvrages divers	5 525 450 €
Travaux de réseaux	1 534 500 €
Aménagement paysager	2 153 400 €
Acquisition foncière	1 654 400 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)	3 000 000,00 €	28%	10 867 750,00 €
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	7 867 750,00 €	72%	10 867 750,00 €
TOTAL GENERAL	10 867 750,00 €	100%	10 867 750,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Equipements d'attractivité du territoire
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	- Désenclaver et réaménager le port de plaisance pour le rendre attractif et valoriser sa situation d'entrée de ville - Intégrer le port et le nouveau quartier dans le réseau de trame verte urbaine
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux

*Résultats attendus au terme
du CRTE
(veuillez détailler les résultats
attendus au regard du contrat,
en référence aux objectifs
contractuels)*

- Dynamiser l'activité portuaire et les services plaisanciers
- Connecter l'emprise portuaire au Faubourg Saint-Martin et encourager l'appropriation du site par les Saint-Quentinois

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Schéma Directeur Cyclable de l'Agglo du Saint-Quentinois
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Face au développement des mobilités douces et actives, l'Agglo du Saint-Quentinois, reconnue TEPCV, souhaite poursuivre son implication dans la transition écologique par l'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Le but est de disposer d'une vision globale du territoire à l'échelle des 39 communes à l'heure actuelle tout en projetant les aménagements à réaliser dans les prochaines années pour favoriser la pratique du vélo sur tous les plans (utilitaires, sportifs, loisirs, tourisme) en la rendant accessible et pratique. Tout cela devra s'intégrer en cohérence avec les besoins de la population, les infrastructures existantes et la stratégie territoriale déclinée dans le SCoT et le PCAET.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Mars 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Décembre 2021
Durée de l'action :	9 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (TTC)	47 280 €
---	-----------------

Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	47 280 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Etude	47 280 €
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
ADEME	28 368,00 €	60%	47 280,00 €
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Banque des territoires	9 456,00 €	20%	47 280,00 €
Autofinancement	9 456,00 €	20%	47 280,00 €
TOTAL GENERAL	47 280,00 €	100%	47 280,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Tourisme
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Définir des principes d'aménagements et des itinéraires destinés à la pratique du vélo sous toutes ses formes Disposer d'un programme pluriannuel de travaux intégrant les modes doux
Indicateurs :	Réalisation de l'étude

<i>(veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)</i>	
Résultats attendus au terme du CRTE <i>(veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	Déterminer une cohérence d'ensemble sur les projets d'aménagements urbains en cours et futurs Favoriser l'intermodalité et la complémentarité entre les mobilités

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°1-11

Intitulé de l'action : **Tourisme fluvestre**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois**

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

L'opportunité de redynamisation du canal de Saint-Quentin intervient dans un contexte où plusieurs projets à l'initiative des collectivités alentours sont en cours de réflexion ou de réalisation, ce qui contribue à favoriser l'activité fluviale sur le réseau de voies navigables (réouverture du canal de la Sambre à l'Oise, réouverture du canal de la Somme, projet « Vallée de Somme, la vallée idéale », mise en service d'un port de plaisance sur le canal de la Sambre à Hautmont).

Au regard de ce contexte, l'Agglo a décidé de saisir l'opportunité en mobilisant l'ensemble des intercommunalités traversées par le Canal de Saint-Quentin (Communautés d'Agglomération de Cambrai, de Chauny-Tergnier-La Fère et les Communautés de communes de l'Est de la Somme et du Pays du Vermandois) pour la réalisation d'une étude sur le valorisation touristique fluvestre du canal de Saint-Quentin et des cours d'eau environnants. Cette étude, qui leur a permis de se rendre compte des potentialités de développement touristique fluvestre telles que le nautisme, la randonnée, l'éco-tourisme, les découvertes culturelles, a donné naissance à un véritable projet commun de développement territorial.

Les conclusions de l'étude ont permis de déterminer une stratégie de développement autour de 3 axes :

- 1) Structuration du linéaire, partenariat et gouvernance
- 2) Positionnement, animation et hiérarchisation des clientèles cibles
- 3) Développement économique de l'offre sur/autour du canal de Saint-Quentin

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, des études complémentaires doivent être menées d'une part sur la reconnaissance de domanialité et l'élaboration d'un schéma de mise en continuité des itinérance le long de la voie d'eau. Ce travail permettra de lever les freins à l'itinérance pédestre ou cycliste tout le long du linéaire du canal de Saint-Quentin et de mettre en réseau les sites d'intérêt. D'autre part, une étude de définition de l'identité du canal de Saint-Quentin devra être réalisée afin de créer une identité territoriale partagée sous la forme d'une marque de territoire et d'assurer la reconnaissance de la destination.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2022
Fin prévisionnelle de l'action :	2026
Durée de l'action :	5 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	En cours de chiffrage €
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Organisation d'animation, de portage et de pilotage	15 000€
Observatoire	50 000€ à 100 000€ + formalisation de la banque de données : 20 000 à 30 000€
Soutien aux initiatives privées et publiques	Recrutement éventuel (50 000€/an pour 1 ETP)
Identité de la « Vallée du canal de Saint-Quentin »	50 000€
Mise en marché en lien avec la destination et l'identité du canal	15 000€
Continuité du chemin de halage	30 000€ (développement d'une application mobile) 20 000€ pour l'étude de reconnaissance de domanialité
Aménagements pour la navigation	Projet en lien avec la requalification du projet du port de plaisance
Mise en réseau et animation	Budget de communication (en fonction des événements développés)
Site de Riqueval	Etudes autour de la programmation culturelle et des activités de loisirs à développer (90 000€)
Hébergements insolites et de nature	Etude architecte et paysage préalable (35 000€)

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Tourisme
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Permettre aux habitants de se réapproprier la voie d'eau Soutenir les initiatives publique et privée et aider à développer les projets touristiques
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des études
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Renforcer l'attractivité du territoire en développant l'éco-tourisme sur la destination du canal de Saint-Quentin Renforcer la coopération territoriale entre les Intercommunalités traversées par le canal

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°2

Intitulé de l'action :	Développement d'une plate-forme technique territoriale de stockage, d'exploitation, de communication, d'évaluation et de sécurisation de la donnée
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	David Planchenault
-------------------------------------	---------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	David Planchenault	Stéphanie Lajoie
Fonction	Directeur	Référente financière et administrative
Téléphone	07 88 61 13 38	03 23 06 32 18
Email	david.planchenault@casq.fr	Stephanie.lajoie@casq.fr

Présentation de l'action

<i>Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée</i> Dans une approche d'innovation numérique, sociétale, environnementale, l'action consiste à construire un socle technique horizontal apportant de la valeur ajoutée à tous les services numériques fournies auprès de nos concitoyens, de nos collaborateurs mais aussi auprès de notre écosystème local. L'objectif est de mettre en œuvre une brique intelligente de stockage, d'échange, de sécurisation et d'archivage, de publication et d'évaluation, de supervision et d'Hypervision de la DATA autour du SI. ✓ A partir de 2021, ✓ Etudier une architecture technique d'échanger de données, on parlera de bus de données ✓ Mettre en œuvre un audit de sécurisation d'une architecture DATA de SI Industriel au bénéfice d'un projet de modernisation de la supervision des ouvrages du cycle de l'eau ✓ A partir de 2022, de : ✓ Mettre en œuvre une architecture de bus de donnée servant à faciliter les communications intra et inter applications, depuis des objets connectés ou depuis tout autre source de données ✓ Mettre en place une plate-forme de stockage de donnée (DATAHUB) permettant la création de services numériques adaptés à des cas d'usages ou à valeur ajoutée en croisant les données ✓ Mettre en œuvre une architecture d'archivage électronique de documents probatoires ✓ Mettre en œuvre une architecture de sécurisation des flux de données ✓ Faciliter la publication automatique de données publiques au travers de l'OPEN DATA ✓ Faciliter l'intégration de cas d'usage autour d'objets connectés (Connecteurs) ✓ Faciliter la supervision et l'Hypervision des processus autour de la donnée produite et stockée ✓ Mettre en œuvre un outil d'interprétation et de visualisation de la donnée produite et stockée ✓ Développer les API de connexions France & Connect (Connecteurs) La plate-forme serait également mise à disposition de nos partenaires et de notre écosystème local pour échanger des données, pour organiser des hackathons et développer de nouveaux usages, etc.
--

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2026
Durée de l'action :	Mandat (6 ans)

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	Investissement : ~250 000 € Fonctionnement : ~25 000 € / An
---	--

Etudes envisagées	Oui
Coût prévisionnel des études (HT)	~60 000 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT

Apprenti DATA & IOT (Partagé avec Fiche 3)	~36 000 € sur 2 ans
Chef de projet innovation numérique (Partagé avec Fiche 3)	~50 000 €
Chef de projet informatique industrielle (Cycle de l'eau) (Partagé avec Fiche 3)	~50 000 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER	A Quantifier		
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. <u>Un territoire entreprenant et attractif</u> 2. <u>Un territoire au plus proche des habitants</u> 3. <u>Un territoire éco-responsable</u> 4. <u>Un territoire garant du vivre ensemble</u>
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Offre technique de service numérique à valeur ajoutée
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Traduction d'un programme d'innovation numérique, sociétale et environnementale par la mise en place un socle informatique de services innovants autour de l'IOT, de la DATA et du CLOUD. Développement d'une offre de service horizontale et non verticale
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Volume de données stockées et échangées avec les partenaires Nombre de flux de données Nombre de cas d'usage supervisé et hypervisé
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Rationalisation des outils Urbanisation et sécurisation du SI Développement de l'écosystème local Exploitation facilitée Vision globale des cas d'usage

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°1.13

Intitulé de l'action :	Requalification du Parvis de la Basilique
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Martine BIENAIME	Audrey CHNITI
Fonction	Directeur de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs	Chargée de mission
Téléphone	03 23 06 92 92	03.23.06.95.02
Email	martine.bienaima@casq.fr	audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Créer un parvis au pourtour de la Basilique fonctionnel et multimodal valorisant l'image du centre-ville (réaménagement du pôle d'échanges des transports urbains, optimisation du stationnement) ;

Projet urbain ambitieux, le parvis constitue un site symbolique et stratégique : le lien avec le secteur piétonnier doit être marqué, et la mobilité multimodale sera renforcée en matière de transport collectif, de piétons, de vélos, tout en conservant une offre de stationnement équivalente à l'offre existante actuellement

Réflexion sur la circulation en centre-ville.

Le cahier des charges prévoit notamment une réflexion sur la desserte en transport collectif de l'hyper centre, une réflexion sur les déplacements doux, une maîtrise des espaces dédiés à l'automobile, ainsi que la possibilité d'en faire un lieu d'accueil possible d'animations et d'évènements.

Création d'espaces partagés (déplacements doux, liens avec le réseau cyclable existant, accès aux transports collectifs, accessibilité PMR...)

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Mars 2019 (lancement procédure MOE) – désignation du MOE fin 2020 – phase APD en cours depuis 1 ^{er} mars 2021 Finalisation des diagnostics d'archéologie préventifs février 2021 – démarrage des fouilles archéologiques 2 ^{ème} semestre 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Début 2023
Durée de l'action :	5 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	8 900 000 €
Etudes envisagées	oui
Coût prévisionnel des études (HT)	600 000€ (moe) + 2 300 000€ (fouilles et études)
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Traitement de sols	2 200 000 €
Aménagements	3 800 000 €
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

ORIGINE	MONTANT MAXIMUM	%	ASSIETTE	DATE DECISION
Europe FEDER				en attente de la nouvelle programmation 2021-2027
Etat ANRU				
Etat DSIL				
Etat FNADT	500 000,00 €	6%	6 600 000,00 €	montant à déterminer FNADT 2021 - 2022 travaux et MOE
FNAP	800 000,00 €	9%	2 000 000,00 €	financement jusqu'à 50% du coût des fouilles
Etat DPV				
DRAC	300 000,00 €	3%	2 000 000,00 €	principe financement de 20 % du coût des fouilles à confirmer
Région (Cœur de ville)	500 000,00 €	6%	2 000 000,00 €	à confirmer - fouilles
Région (CPER)	3 000 000,00 €	34%	6 600 000,00 €	en attente de la position de la région - travaux et MOE
Département (API)				
Autres (préciser)				
Autofinancement	3 800 000,00 €	43%	8 900 000,00 €	
TOTAL GENERAL	8 900 000,00 €	100%		

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	→ Faire cohabiter plusieurs modes de déplacements → Centralisation du réseau de bus urbains et du transport à la demande de l'agglo → Lien avec la gare routière toute proche → Accès à l'hôtellerie restauration, aux équipements publics, commerces pour les voyageurs → Renforcer l'attractivité du parvis de la Basilique → Valorisation du patrimoine historique → Préservation de la dynamique commerciale
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°01

Intitulé de l'action :	Construction d'un pôle sportif au quartier Europe
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Bruno Lallement	Audrey Chniti
Fonction	Directeur Adjoint – DASVA	Chargée de mission – DGPIM
Téléphone	03.23.06.30.13	03.23.06.95.02
Email	bruno.lallement@saint-quentin.fr	audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La Ville de Saint-Quentin souhaite depuis cinq ans se doter d'un nouveau pôle sportif regroupant les activités de gymnastique et de tennis de table, au sein d'un équipement dédié.

Cet équipement doit permettre l'accueil, dans les meilleures conditions possibles, des pratiquants inscrits au club de gymnastique « Saint-Quentin Gymnastique » (SQG) et à l'association « Tennis de Table Saint-Quentinois » (TTSQ) pour le tennis de table.

Ces deux clubs totalisent un nombre important de licenciés (700 licenciés en 2019, 550 en 2020, malgré la crise sanitaire) et, grâce à leur dynamisme et au volontarisme de leurs adhérents, ils permettent l'organisation d'activités en direction de tous les publics et pour tous les âges :

- de la petite enfance (de 18 mois à 5 ans),
- à l'école saint-quentinoise de gymnastique (de 6 à 9 ans),
- à la gymnastique de loisirs et pour adultes,
- à la compétition,
- aux personnes en situation de handicap.

La Ville de Quentin a souhaité que ce futur équipement puisse s'implanter au sein du quartier Europe. Outre le fait que ce quartier de près de 6 400 habitants (11 % de la population saint-quentinoise) est en mesure d'accueillir un équipement de cette taille, son classement en quartier prioritaire d'intérêt national pour la Politique de la ville et retenu pour le Nouveau Programme national de renouvellement urbain, positionnera plus encore l'équipement comme facteur d'ouverture sociale et de rayonnement supplémentaire pour le quartier.

Le projet consiste en la construction d'un nouveau complexe sportif comprenant deux salles d'évolution dédiées pouvant accueillir le Tennis de Table Saint-Quentinois (TTSQ), et Saint-Quentin Gymnastique.

Il servira à la fois à l'apprentissage, aux entraînements et aux compétitions, ainsi qu'aux besoins éducatifs dans le cadre scolaire (utilisation par des collèges, groupes scolaires du quartier) et éventuellement aux pratiques de loisirs pendant les vacances (atelier sport, centres aérés, etc.).

Il sera équipé de 2 grands ensembles étroitement liés par les locaux communs mutualisés :

- une salle d'évolution pour la gymnastique,
- une salle d'évolution pour le tennis de table.

Les deux grandes salles seront en mesure d'accueillir régulièrement l'organisation de compétition de niveau régional, et occasionnellement de niveau national.

A ce titre, l'accueil des spectateurs se fera :

- pour la salle de gymnastique, dans des gradins d'une capacité de 500 places
- pour la salle de tennis de table, dans des gradins d'une capacité de 500 places

Le projet s'étend sur une surface totale aménagée de 14 300 m². La surface bâtie (construction du pôle sportif) est de 4 616 m².

Le bon fonctionnement du futur équipement implique également l'implantation de nouvelles places de stationnement, dont le nombre devra être en adéquation avec le dimensionnement du projet. En appui des 110 places de stationnement déjà existantes, un nouveau parking de 131 places sera créé.

Le traitement paysager sera particulièrement soigné, le site d'implantation étant visible de l'entrée de ville. Il devra également constituer, aux yeux des habitants du quartier et des usagers du complexe sportif existant, un ensemble architectural et paysager harmonieux.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	17 octobre 2019 (notification marché MOE)
Fin prévisionnelle de l'action :	Mars 2023
Durée de l'action :	30 mois (hors études préalables réalisées entre 2017 et 2019)

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	8 526 703 €
--	--------------------

Etudes envisagées	Oui (réalisées entre 2017 et 2019)
Coût prévisionnel des études (HT)	40 488 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Concours de maîtrise d'œuvre et honoraires MOE	871 348 €
Travaux	6 508 929 €
OPC, CT, SPS, Diag...	245 962 €
Mobilier	374 000 €
Révision, aléas	485 976 €
TOTAL HORS ETUDES PREALABLES	8 486 215 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Etat ANRU	962 621,50 €	10%	
Etat DSIL	500 000,00 €	5%	
Etat FNADT	200 000,00 €	2%	
Etat DPV	823 291,00 €	9%	
DRAC			
Région (CPER)	3 000 000,00 €	31%	
Région (FRATRI)	250 000,00 €	3%	
Département (API)	200 000,00 €	2%	
Autres (préciser)			
ANS	500 000,00 €	5%	
Autofinancement	4 213 593,50 €	37%	
TOTAL GENERAL	9 626 215,00 €	104%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	A DEFINIR
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	- mise en réseau et maillage sportif du territoire - promotion du sport à SQ - rayonnement sur le territoire - mise à disposition de l'équipement dans le cadre des JO 2024, labellisation « terres de jeux 2024 » - participation de l'ensemble des acteurs du quartier Europe - développement de la pratique sportive au sein du quartier - équipement phare pour le renouvellement urbain
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	- indicateurs de performance énergétique grâce à l'isolation paille et l'utilisation de bois d'essence régionale - superficie de l'équipement
Résultats attendus au terme du CRTE	A PRECISER

<i>(veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	
---	--

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°2.02

Intitulé de l'action :	Démolition et reconstruction des vestiaires du stade Vélodrome
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Jonathan VASSAUX	
Fonction		
Téléphone		
Email		

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2024
Fin prévisionnelle de l'action :	
Durée de l'action :	

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N° ...

Intitulé de l'action : Mécanisme de scène au théâtre Jean Vilar

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : Ville de SAINT-QUENTIN

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	IDEE Arnaud	Audrey CHNITI
Fonction	Technicien	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 92 34	03 23 06 93 02
Email	arnaud.idee@saint-quentin.fr	Audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Réfection du mécanisme de scène avec modification de la charpente

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle : 2021

Fin prévisionnelle de l'action :

Durée de l'action : 5 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT) 183 333,33 €

Etudes envisagées Oui/non

Coût prévisionnel des études (HT) €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT

€

€

€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL		30%	
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC	73 333,20 €	40%	
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action : **Programme de travaux PMR 2021 - 2024**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **Ville de Saint-Quentin**

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Jennifer JOZE	Audrey CHNITI
Fonction	TECHNICIEN	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03.23.06.92.24 / 06.43.74.71.56	03 23 06 93 02
Email	Jennifer.joze@saint-quentin.fr	Audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Les travaux d'accessibilité PMR 2021 pour la Ville de SAINT-QUENTIN ont pour objectif de rendre et de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap dans l'école Robert Schuman, le gymnase Gaston Joly et le Stade Philippe Roth.

Liste de travaux à exécuter pour l'année 2021 par bâtiment :

Ecole Robert Schuman

Coût de 56 300 €HT

- ❖ Réfection complète de deux salles de classes
- ❖ Création de 3 rampes pour les personnes à mobilité réduite

Stade Philippe Roth

Coût de 66 300 €HT

- ❖ Création de deux sanitaires PMR
- ❖ Création de 2 rampes pour les personnes à mobilité réduite
- ❖ Remplacement de menuiseries
- ❖ Mise aux normes des guichets

Gymnase Gaston Joly

Coût de 58 900 €HT

- ❖ Création d'un sanitaire PMR
- ❖ Création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite
- ❖ Mise aux normes des escaliers
- ❖ Remplacement de plusieurs menuiseries

Les travaux d'accessibilité PMR 2022 / 2024 pour la Ville de SAINT-QUENTIN sont découpés en plusieurs opérations afin de pouvoir respecter les enveloppes budgétaires.

Liste succincte de travaux exécutés dans les années à venir :

- ❖ Mise aux normes d'escalier tels que, nez-de-marche contrasté et antidérapant, bande podotactile,
- ❖ Réalisation de sanitaires PMR,
- ❖ Création de rampes d'accès,
- ❖ Remplacement de blocs portes avec passage utile de 90cm

❖ etc...

Le programme 2022 à 2024 s'adressera aux sites suivants :

Année 2022

Théâtre Jean Vilar : 69 000 €HT
Ecole François Collery Elémentaire : 106 500 €HT
Stade Debrésie : 90 200 €HT
Palais des sports : 93 700 €HT
Gymnase Collery : 40 200 €HT
Palais de Fervaques : 72 800 €HT
Sous total : 379 200€ HT

Année 2023

Ecole Lyon Jumentier : 126 200 €HT
Salle Paringault : 27 800 €HT
Centre social Europe : 112 900 €HT
Ecole de Musique : 166 700 €HT
Gymnase Robert Schuman : 56 300 €HT
Sous total : 489 900€ HT

Année 2024

Salle de sport la Saint-Quentinoise : 17 700 €HT
Centre multiloisirs : 131 800 €HT
Auberge de la Jeunesse : 82 200 €HT
Sanitaire du camping municipal : 1 500 €HT
Halles municipales : 38 900 €HT
Sous total : 272 100€ HT

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2024
Durée de l'action :	4 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	1 322 700 €
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	66 667 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Réhabilitation d'équipements publics
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Assurer l'accueil des personnes à mobilité réduite au sein des établissements communaux
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux

Résultats attendus au terme du CRTE <i>(veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	Mise en conformité du patrimoine communal
--	--

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action : **Programme de travaux PMR 2021-2024**

Présentation du Maître d'ouvrage

Norm du porteur de l'action : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Jennifer JOZE	Rémi PASSARELLA
Fonction	Technicien	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03.23.06.92.24/ 06.43.74.71.56	03 23 63 68 12
Email	Jennifer.joze@saint-quentin.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Les travaux d'accessibilité PMR 2021 de l'Agglomération du SAINT-QUENTINOIS ont pour objectif de rendre et de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap dans le gymnase de Montescourt-Lizerolles et la Crèche d'Aubigny-aux-Kaisnes.

Liste des travaux à réaliser dans l'année 2021 par bâtiment :

Gymnase Montescourt-Lizerolles :

Coût : 2 440 €HT

- ❖ Création d'une rampe
- ❖ Reprise d'un cheminement extérieur
- ❖ Mise en place de signalisation sur les parties vitrées
- ❖ Mise en place d'équipement PMR dans les sanitaires et douches

Crèche d'Aubigny-aux-Kaisnes :

Coût : 1 470 €HT

- ❖ Repositionnement de dispositif d'accès
- ❖ Réfection de sanitaires enfants
- ❖ Mise en place de signalétique

Les travaux d'accessibilité PMR 2022 / 2024 pour l'Agglomération du SAINT-QUENTINOIS sont découpés en plusieurs opérations afin de pouvoir respecter les enveloppes budgétaires.

Liste succincte des travaux qui seront exécutés dans les années à venir :

- ❖ Mise aux normes d'escalier tels que, nez-de-marche contrasté et antidérapant, bande podotactile,
- ❖ Réalisation de sanitaires PMR,
- ❖ Création de rampes d'accès,
- ❖ Remplacement de blocs portes avec passage utile de 90cm
- ❖ Mise en place de signalétique
- ❖ etc...

Année 2022 - 2024

Circuit de Clastres : 1 220 €HT

Hôtel de l'agglomération du SAINT-QUENTINOIS : 3 950 €HT

Pôle Communautaire : 59 265 €HT

Créatifs : 25 000€ coût en cours d'actualisation

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2024
Durée de l'action :	4 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	93 345 €
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	9 000 €
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action Indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Réhabilitation d'équipements publics
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Assurer l'accueil des personnes à mobilité réduite au sein des établissements communautaires
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Mise en conformité du patrimoine communautaire

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°

Intitulé de l'action : **Création d'un réfectoire au Centre Technique d'agglomération**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **Agglomération du SAINT-QUENTINOIS**

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Jennifer JOZE	Rémi PASSARELLA
Fonction	Technicien	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03.23.06.92.24/ 06.43.74.71.56	03 23 63 68 12
Email	Jennifer.joze@saint-quentin.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Le projet consiste à créer un réfectoire pour le personnel travaillant sur le Centre Technique d'Agglomération.

Le réfectoire sera réalisé type bâtiment modulaire avec :

- ❖ Deux niveaux
 - Rez-de-chaussée de 85 m²
 - 1 étage de 85 m²
- ❖ Deux pergolas en bois inclus une végétation
- ❖ Une terrasse extérieure en bois
- ❖ Une place de stationnement pour un Food-truck
- ❖ Création d'un ascenseur

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2022
Fin prévisionnelle de l'action :	2022
Durée de l'action :	1 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	553 000€
Etudes envisagées	NON

Coût prévisionnel des études (HT)	€
-----------------------------------	---

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Construction et réhabilitation d'équipements publics
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Conformité des équipements publics
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux
Résultats attendus au terme du CRTE	

*(veuillez détailler les résultats
attendus au regard du contrat,
en référence aux objectifs
contractuels)*

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°2.10

Intitulé de l'action :	Parcours sensoriel au Parc d'Isle
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Vincent REVEL	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'Environnement et du cadre de vie	Chargé de mission
Téléphone	03 23 06 31 70	03 23 63 68 12
Email	vincent.revel @casq.fr	remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Le parc d'Isle Jacques BRACONNIER, parc urbain, d'agrément et parc animalier couvre une surface de 12 ha environ en bordure de Somme, au cœur urbain de l'Agglomération de Saint-Quentin. Il jouxte la Réserve Naturelle nationale des Marais d'Isle, zone naturelle protégée, seule réserve naturelle de France implantée en milieu urbain. L'entrée principale du Parc côté Saint-Quentin est précédée d'une aire de stationnement, d'une zone de loisirs constituée d'une base nautique, d'une plage, d'un mini-golf et d'un espace de restauration et d'animation « La Guinguette » (étang d'Isle).

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dans la continuité de ces actions de sensibilisation, souhaite créer un parcours sensoriel destiné à l'ensemble des visiteurs du parc d'Isle.

Organisé autour de différents univers, ce petit sentier tracé dans une végétation variée, aux couleurs et senteurs du patrimoine naturel, propose de découvrir la biodiversité et de nombreuses sensations pieds nus sous un autre angle.

Ce parcours a pour but de réveiller les sens des promeneurs en les faisant marcher pieds nus sur différentes matières, textures et découvrir diverses sensations. Le promeneur reçoit des informations sensorielles très riches.

Le parcours sensoriel est constitué de différentes surfaces / ambiances : bambous, troncs, copeaux, paille roseaux, cailloux fins, pommes de pin, rondins, galets, rochers, sable, saule tressé.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Printemps 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Automne 2021
Durée de l'action :	2 trimestre

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	37 850 €
---	----------

Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études (HT)	0 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Plantations	9 852 €
Aménagements	29 498 €
Pédiluve	10 000 €
Mobilier	2 000 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	37 850,00 €	100,00%	37 850,00 €
TOTAL GENERAL	37 850,00 €	100%	37 850,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Accroître les outils permettant de sensibiliser les usagers au patrimoine naturel et à sa préservation
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Nombre de visiteurs Nombre d'ateliers de sensibilisation
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Mise en avant du patrimoine naturel Renforcer les actions de sensibilisation à destination des usagers y compris le public scolaire

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°2.10

Intitulé de l'action :	Parvis de la maison du parc d'Isle
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Martine BIENAIME	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur urbanisme voirie travaux-neufs	Chargé de mission
Téléphone	03 23 06 92 92	03 23 63 68 12
Email	martine.bienaime@casq.fr	remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Le parc d'Isle Jacques BRACONNIER, parc urbain, d'agrément et parc animalier couvre une surface de 12 ha environ en bordure de Somme, au cœur urbain de l'Agglomération de Saint-Quentin. Il jouxte la Réserve Naturelle nationale des Marais d'Isle, zone naturelle protégée, seule réserve naturelle de France implantée en milieu urbain. L'entrée principale du Parc côté Saint-Quentin est précédée d'une aire de stationnement, d'une zone de loisirs constituée d'une base nautique, d'une plage, d'un mini-golf et d'un espace de restauration et d'animation « La Guinguette » (étang d'Isle).

L'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) souhaite réaliser des aménagements sur le parvis de la maison du parc de façon à sécuriser l'accès aux publics et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux comprennent la suppression d'une haie épineuse avec la mise en place d'une réfection en sable stabilisée de façon à garantir l'espace suffisant pour le cheminement des usagers y compris les personnes à mobilité réduite.

De plus, des places de parking à destination des personnes à mobilité réduite seront créées aux abords de l'entrée du parc d'Isle.

Ces travaux permettront la création d'un dépose minute, d'un passage piéton, de bandes podotactile, pavés de guidage et la réalisation d'un quai de bus scolaire. Ces aménagements permettront également de garantir l'accès en toute sécurité aux différents publics souhaitant se rendre au Parc d'Isle.

Du mobilier urbain sera également installé. Enfin, des aménagements qualitatifs et la reprise de certains réseaux seront nécessaires.

L'objectif est d'assurer la sécurité des usagers tout en garantissant un cheminement aisé pour les différentes typologies de publics venant au parc d'Isle. L'agrémentation de cet espace assurera une certaine continuité avec les travaux entrepris dans l'enceinte du parc d'Isle (Parc animalier, maison du parc).

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	18/01/2021
Fin prévisionnelle de l'action :	30/04/2021
Durée de l'action :	4 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	333 333.33 €
Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études (HT)	0 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Travaux	333 333.33 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL	166 666,67 €	50%	333 333,33 €
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	166 666,67 €	50,00%	333 333,33 €
TOTAL GENERAL	333 333,33 €	100%	333 333,33 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.

Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Sécuriser l'accès aux publics et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Requalification de la rue de Paris
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Martine BIENAIME	Audrey CHNITI
Fonction	Directeur de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs	
Téléphone	03 23 06 92 92	
Email	Martine.bienaime@casq.fr	

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La ville de Saint-Quentin souhaite requalifier la rue de Paris (longueur 2,1 km).

La rue de Paris supporte un trafic de 9 059 véhicules/jour.

Le projet consiste en la réfection des trottoirs, de la chaussée, la rénovation de l'éclairage public, l'effacement des réseaux aériens, la création de pistes cyclables et de nouvelles places de stationnement ainsi que l'aménagement d'espaces verts.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	1^{er} semestre 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2^{ème} semestre 2023
Durée de l'action :	3 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	5 000 000 €
Etudes envisagées	Non
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	

Résultats attendus au terme du CRTE <i>(veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	
--	--

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action : **SERVICE PUBLIC ITINERANT**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : Agglomération du Saint-Quentinois – Direction de la Cohésion Communautaire

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Sophie NOYELLE	Sophie NOYELLE
Fonction	Responsable du Pôle relation aux usagers et démocratie participative	Responsable du Pôle relation aux usagers et démocratie participative
Téléphone	03.23.62.82.61	03.23.62.82.61
Email	sophie.noyelle@casq.fr	sophie.noyelle@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Dans le cadre de sa démarche « Une agglo proche de vous », qui met l'utilisateur au cœur des projets et des démarches de l'agglomération, la Direction de la cohésion communautaire propose la mise en place d'un service public itinérant avec :

- L'accompagnement dans les démarches administratives dans les 39 communes de l'Agglo, à raison de 2,5 jours par semaine, notamment pour :**
Les démarches en ligne sur le portail de l'eau, pré-inscriptions école de musique, accueils de loisirs, crèches... ;
Les renseignements en matière d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire...), aides aux entreprises... ;
Tous sujets en liens avec les services de l'agglo ;
L'accompagnement numérique des usagers, notamment ceux en situation d'illectronisme.
- Les opérations « coup de poing » thématiques, en matière d'insertion, d'emploi :**
Avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, pour accompagner les publics notamment vers la cité des Métiers, le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, de la Mission Locale et la clause insertion ;
Avec l'association ADERMAS, pour l'organisation d'informations collectives pour recruter des publics sur les chantiers d'insertion.
- La poursuite des ateliers thématiques itinérants trimestriels :**
En mai, Rando' familles, rando' canines, pour promouvoir les modes de déplacements doux et faire connaître au plus grand nombre les sentiers de l'Agglo en partenariat avec le Conseil de développement ;

En août, Atelier répare ton vélo, pour encourager la pratique du vélo au quotidien, pour favoriser la mobilité douce ;
En décembre, Atelier de confection de décoration de Noël à partir de matériaux recyclés, pour réduire les apports en déchèterie.

- 4. Les actions de communication « Pour tout savoir sur l'agglo » :**
Raccordement au tout à l'égout (mise en conformité et aides mobilisables) ;
Couverture réseau, éligibilité à la fibre ;
Sensibilisation à la prévention contre le soleil et la noyade (avec l'Amicale des pompiers de Villers Saint-Christophe) ;
Réglementation sur la détention d'animaux (divagation, nuisances...).

Le service public itinérant pourrait également être un outil pour consulter les usagers sur les projets à venir, les activités de l'Agglo, l'évaluation des services aux usagers en lien avec la Commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers, avec notamment la mise en place de communautés d'usagers (le dispositif Agglo' j'écoute, les déchèteries, le parc d'Isle et les chemins de randonnées).

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2 avril 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2026
Durée de l'action :	Equivalente à la durée du CRTE, jusqu'en 2026

Coût prévisionnel du projet (2021-2026) : 226 622 € (fonctionnement)
(Dont 26 600 € TTC (équipement, entretien, maintenance) et 200 022 € de frais de personnel)

Coût prévisionnel du projet ANNEE 1 (2021)

Budget prévisionnel global de l'action	39 437 €
Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études	0 €

Postes de dépenses (hors études préalables)

Equipement informatique : Abonnement annuel internet clé 4G; un poste informatique avec imprimante/scanner et téléphonie.	3 000 €
Entretien et maintenance du véhicule : Entretien, carburant et assurance.	3 100 €
Frais de personnel	
0.75 ETP : Pilotage, coordination et logistique Temps d'intervention Restitutions d'activités et bilan	33 337 €

Coût prévisionnel annuel du projet pour les années suivantes (2022, 2023, 2024, 2025, 2026)

Budget prévisionnel annuel global de l'action	37 437 €
Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études	0 €
Postes de dépenses (hors études préalables)	
Equipement informatique : Abonnement annuel internet clé 4G	1 000 €
Entretien et maintenance du véhicule : Entretien, carburant et assurance.	3 000 €
Frais de personnel	
Pilotage, coordination et logistique Temps d'intervention Restitutions d'activités et bilan	33 337 €

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS : CHANTIER N°2 : Innover au quotidien pour dynamiser l'économie locale • OBJECTIF 5 : Maintenir une offre de services et de commerces de proximité. • DEMARCHE : Une Agglo proche de vous.
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	FINALITE : 1. Soutien aux actions en faveur de l'accessibilité des services publics en milieu rural. 2. Développer les usages du numérique des habitants. 3. Renforcer la concertation citoyenne.
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Nombre de personnes accueillies par commune Tranche d'âge, répartition homme/femme, origine géographique Nombre d'accompagnements pour : - Les démarches administratives par thématique ;

	- Les démarches en ligne et l'accompagnement des aidants avec la plateforme ANCT https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/ ; Nombre de personnes accompagnées via les opérations « coup de poing » en matière d'insertion et d'emploi. Nombre de personnes sensibilisées via : - Les ateliers thématiques ; - Les actions de communication « Pour tout savoir sur l'agglo ». Nombre de personnes repérées, en situation d'illectronisme. Nombre de concertation citoyenne par thématique, en lien avec la Commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers de l'Agglomération du Saint-Quentinois. Objet des concertations citoyennes. Nombre de personnes consultées.
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	1. Renforcer la proximité et l'accessibilité des usagers aux services et des activités de l'Agglo ; 2. Mettre en place un tiers lieux numérique itinérant, accessible aux habitants du territoire ; 3. Réduire le nombre de personnes en situation d'illectronisme ; 4. Renforcer la démocratie participative à l'échelle de l'Agglomération.

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N° ...

Intitulé de l'action :	Participation Citoyenne
-------------------------------	--------------------------------

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Dominique PUCHAUX
-------------------------------------	--------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Puchaux Dominique	Baroso jurado Mathilde
Fonction	Chef de service	Agent administratif
Téléphone	03 23 06 30 50	03 23 06 93 16
Email	Dominique.puchaux@saint-quentin.fr	Mathilde.barroso@saint-quentin.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La ville de Saint-Quentin souhaite mettre en œuvre une plateforme collaborative dédiée à la participation citoyenne. Elle aidera à développer la participation des habitants pour favoriser leur vie dans les quartiers et sera également un outil supplémentaire dans la démarche globale de participation citoyenne de la collectivité. Cette plateforme se veut également un outil complémentaire sur les sujets de participation citoyenne impliquant de la co-construction, de la concertation et de la consultation. Elle permettra de toucher un public éloigné de la démarche participative et plus particulièrement les catégories Socio professionnelles moyenne et supérieure qui sont peu représentées dans les concertations et consultations

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Septembre Octobre 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Décembre 2021
Durée de l'action :	

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	26 000 €
Etudes envisagées	Oui/non

Coût prévisionnel des études (HT)	€0
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€26 100
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action Indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. <u>Un territoire au plus proche des habitants</u> 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Permettre à la population de co-construire les projets de leur quartier en matière d'environnement, de cadre de vie.....
Indicateurs :	

<i>(veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)</i>	
Résultats attendus au terme du CRTE <i>(veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Voiries et Réseaux Divers (VRD) sur la friche Maréchal Juin
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Karine ABRASSART	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur de l'aménagement et du développement des territoires	Chargé de mission, recherche de financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 06	03 23 63 68 12
Email	Karine.abrassart@casq.fr	Remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Description globale du projet :

Cette friche industrielle au passé si riche, rythmé par de multiples mutations est rachetée en 2015 par l'Agglomération du Saint-Quentinois, pour y implanter un nouveau projet tourné vers l'avenir, sous la forme d'un Ecoquartier en cœur de ville.

Suite à cette acquisition, l'ensemble immobilier existant a été désamianté, déconstruit et dépollué par l'Agglomération du Saint-Quentinois entre février 2017 et mai 2018.

Des études préalables ont été menées par l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi qu'une concertation relative à l'aménagement de la friche du Maréchal Juin qui s'est tenue du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017. Grâce à ces démarches, des enjeux de revitalisation du quartier du Faubourg d'Isle, ainsi que de renforcement de l'offre en formation supérieur sur le territoire sont ressortis comme évident. La population estudiantine du Saint-Quentinois croît chaque année et aujourd'hui, un manque d'équipement à destination des étudiants est une entrave à la bonne captation et rétention de cette population.

En 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois a confié à la SEDA une concession d'aménagement pour une durée de 8 ans. L'opération permettra la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Faubourg d'Isle à proximité du campus universitaire.

Entrant pleinement dans l'objectif national et local de reconversion des friches industrielles, combiné à la volonté de redynamiser le centre-ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois, après plusieurs années d'études et de prospections, a défini les besoins sur ce site. Un programme de logements mixtes, une maison de services aux étudiants ainsi qu'une résidence étudiante seront implantés sur le site. De plus, dans le but de développer l'offre en formation sur son territoire et de répondre aux besoins des jeunes diplômés et acteurs du territoire, deux bâtiments seront érigés. Le premier étant un centre de formation/extension de l'UPJV qui accueillera une antenne de l'IAE ainsi qu'un nouveau parcours d'ingénieurs. Le second étant bâtiment tertiaire renforcera l'offre déjà existante sur le territoire et renforcera la stratégie Robonumérique portée par l'Agglomération du Saint-Quentinois comme porteur de développement économique.

Focus sur la Voirie et Réseaux Divers (VRD) :

La friche du Maréchal Juin est aujourd'hui une parcelle de terrain nu à reconvertir. Le futur Ecoquartier est divisé en plusieurs lots permettant d'accueillir les différents programmes énumérés précédemment, ce qui permet de préciser la nature et le profil des futurs cheminements à l'intérieur de la parcelle. Les modes de déplacement doux sont privilégiés dans le but d'effacer la présence des véhicules motorisés en cœur d'îlot. La parcelle étant située entre deux rues fortement fréquentées (celle du campus universitaire, rue d'Ostende et la rue commerçante du Général Leclerc), une liaison piétonne est imaginée pour relier à pied et en sécurité ces deux centralités.

L'aménagement piéton est paysagé et accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe d'accès à pente douce le long de l'escalier longeant le centre de formation. Le mail piéton s'élargit ensuite pour former une placette en cœur d'îlot où un arbre remarquable sera planté en cohérence avec un mobilier urbain qualitatif s'intégrant parfaitement au nouveau quartier. Le cheminement se poursuit ensuite vers la rue Saint-Antoine débouchant sur un parking public déjà existant qui est conservé et requalifié afin de relier la rue du Général Leclerc à l'ensemble du quartier. Cet espace public est pensé pour accueillir une végétation d'essence locale à floraison étalée sur différentes saisons. Des noues paysagées sont prévues et calibrées pour la gestion du ruissellement des eaux pluviales sur l'ensemble de la parcelle, en plus de conteneurs enterrés pour le recyclage des déchets.

L'Agglomération du Saint-Quentinois porte un grand intérêt à la participation de la population à l'élaboration de ce projet. C'est la raison pour laquelle une concertation sera programmée avec les riverains et portera sur divers sujets, notamment la forme de l'aire de jeux prévue en cœur d'îlot. En définitive, l'espace public sera partagé entre cheminement minéral et éléments végétaux pour assurer une fonctionnalité et un esthétisme soigné, en cohérence avec la réalisation du futur Ecoquartier.



Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2020
Fin prévisionnelle de l'action :	2022
Durée de l'action :	2 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	1 148 901,50€
---	---------------

Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Travaux préparatoires	57 775 €
VRD	459 195,25 €
Aménagement paysager et mobilier	312 146,25 €
Réseaux	319 785 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (PRADET)	574 450,75 €	50%	1 148 901,50 €
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	574 450,75 €	50%	1 148 901,50 €
TOTAL GENERAL	1 148 901,50 €	100%	1 148 901,50 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Aménagement du cadre de vie
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Améliorer la qualité de vie dans un quartier proche du centre-ville, marqué par un passé industriel riche Végétaliser et favoriser la biodiversité en ville
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des travaux
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Encourager la cohésion sociale entre différentes générations et populations Encourager les modes de déplacement doux pour les courtes distances

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action : Mise en place d'un guichet unique de l'habitat

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : Agglomération du Saint-Quentinois

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Julie DHOUDAIN	
Fonction	Chargé de mission Habitat et enseignement supérieur	
Téléphone	03 23 06 30 41	
Email	Julie.dhoudain@casq.fr	

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

L'Agglomération du Saint-Quentinois

Le Saint-Quentinois est concerné par le renouvellement urbain, avec la finalisation des dernières opérations du 1^{er} PRU et du PNRQAD, et l'élaboration du NPRNU est en cours sur deux quartiers de Saint-Quentin (Europe, d'intérêt nationale, et Vermandois, d'intérêt régional) pour une signature de convention prévue début 2021. Par ailleurs, le nouveau PLH fixe en priorité numéro 1 la réhabilitation du parc existant, en limitant les objectifs de construction neuve, pour lutter contre la vacance, préserver le patrimoine et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux passoires énergétiques.

Les opérations suivantes s'intègrent dans cette stratégie globale :

- La Ville de Saint-Quentin est couverte par le programme Action Cœur de ville, avec un chef de projet dédié. Les projets intègrent un partenariat privilégié avec Action Logement et prévoient la réhabilitation de plusieurs friches et de béguinages.
- Un PIG couvre le département de l'Aisne, dont l'Agglomération du Saint-Quentinois.
- D'un autre côté, une OPAH-RU va être lancée en 2021 sur le centre de la Ville de Saint-Quentin avec un objectif global de réhabilitations de 210 logements sur 5 ans.
- L'Agglomération prévoit également un programme opérationnel communautaire, avec une étude inscrite au budget 2021.
- Le territoire est aussi délégataire des aides à la pierre (délégation de type 3), jusqu'au 31 décembre 2020 et la convention sera reconduite, le Préfet a été informé en ce sens.
- Un Point Info Habitat existe à Saint-Quentin, dans le prolongement de la PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation énergétique) qui avait été créée en 2015, accolée au dispositif du SPEE.
- Pour promouvoir la rénovation énergétique des logements, l'Agglo a mis en place depuis 2017 une aide propre, le Bonus Energie, dont les modalités ont été élargies en 2019 et pouvant aller jusqu'à 3 000 € par logement pour les propriétaires occupants.
- Par ailleurs, le Permis de louer et le Permis de diviser ont été délibérés, pour une mise en œuvre en mai 2021, sous forme d'autorisation de mise en location.
- Enfin, pour toutes les questions climatiques, un PCAET est en cours de finalisation.

La Communauté de communes du Pays du Vermandois

Une OPAH de revitalisation rurale suivie par l'opérateur Citémétrie est en cours d'achèvement (20/12/2020), mais une étude pré-opérationnelle est en cours pour son renouvellement afin de poursuivre la rénovation du parc privé. Par ailleurs, la Ville de Bohain est couverte par une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire (2017-2023).

Dans cette opération, la rénovation énergétique est un axe d'amélioration important du parc ancien et la collectivité

participe au financement des travaux, jusqu'à 10 % pour les propriétaires occupants les plus modestes, en plus du paiement d'une part de l'ingénierie de l'opération.

La Communauté de communes du Val de l'Oise

L'ensemble de l'EPCI est couvert par une OPAH (2028-2021) et la maîtrise des charges énergétiques constitue un enjeu majeur du programme.

Les objectifs de la convention concernent 78 logements éconobevores et si l'on y ajoute les sorties de logement indigne, qui bénéficient aussi de travaux d'isolation, de chauffage... ce sont 83.3 % des objectifs qui sont éligibles à la prime Habiter Mieux de l'Anah.

Ici aussi la collectivité finance les projets de rénovation jusqu'à 10 % pour les propriétaires occupants et à hauteur de 5 % de 60 000 € pour les bailleurs.

Les services prévoient :

- Accueil téléphonique et physique par un agent de l'Agglomération du Saint-Quentinois, sans rendez-vous, du lundi au jeudi (le vendredi étant réservé aux visites de contrôle pour les projets Anah)
Lieu central à l'hôtel d'agglomération, pour regrouper tous les services aux usagers (gestion des abonnés pour l'eau, droit des sols...)
Permanences mensuelles décentralisées au pôle communautaire de Clastres pour une meilleure couverture territoriale, sur rendez-vous.
- Permanences hebdomadaires de l'EIE à maintenir sur Saint-Quentin, Clastres et Bohain et à déployer sur la CCVO (accord de Soliha Aisne sur le principe)
- Permanences des opérateurs :
 - o Dans le cadre du PIG départemental
 - o 1/2 journée par semaine pour l'OPAH-RU du centre-ville de Saint-Quentin qui démarrera en 2021
 - o 1/2 journée tous les 15 jours à Bohain pour l'opération de revitalisation
 - o Tous les mardis à Moÿ-de-l'Aisne et Ribemont, pour l'OPAH de la CCVO.

Des permanences seront aussi en place pour une OPAH communautaire à partir de fin 2021 sur le périmètre de l'Agglomération du Saint-Quentinois et des permanences seront poursuivies avec l'OPAH du Pays du Vermandois reconduite.

- Renseignement juridique par la formation de l'animateur du guichet
- Renseignement sur le logement social (le Point Service d'information aux demandeurs) pour que, dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, les demandeurs puissent être informés et suivre leurs demandes.

Missions de l'animateur :

- Conseil des usagers
- Suivi des dossiers Anah et instructions pour l'Agglomération du Saint-Quentinois
- Orientation vers l'EIE et les autres dispositifs existants pour les personnes ne pouvant pas prétendre aux subventions de l'Anah.
- Promotion des dispositifs auprès des professionnels (agents immobiliers, notaires, artisans...)

Moyens humains : 1 ETP (50 000 € chargés)

Moyens financiers par an :

- Aides financières des EPCI au financement des travaux
- Agglo : maintien de l'aide financière actuelle pour créer un effet levier à la réalisation de travaux importants, de type bouquet : 100 000 €/an
- Pour la CCVO et la CCVPV, les aides prévues dans le cadre des dispositifs opérationnels en cours sont confirmées
- Communication : 5 000 €.
- Formation : 1 000 €.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	
Durée de l'action :	

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action	56 000 € /an
--	--------------

Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
1 ETP	50 000 €
Communication	5 000€
Formation	1 000 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.

Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Service aux usagers
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Objectifs fixés à 3 ans : - 600 personnes accueillies et renseignées (physiquement ou par téléphone et mail) - 6M€ de montant de travaux engagés - 30 % de réalisation de travaux grâce aux actions du GUH, grâce à des enquêtes auprès des usagers du GUH. - 10 animations par an (conférences, balades thermiques, visites de chantiers...), en partenariat avec les conseillers FAIRE et le CD2E. - Nombre de logements rénovés par an - o 250 propriétaires occupants - o 35 propriétaires bailleurs - o 4 copropriétés.
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°1

Intitulé de l'action : **E-Administration**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **David Planchenault**

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	David Planchenault	Stéphanie Lajoie
Fonction	Directeur	Référente financière et administrative
Téléphone	07 88 61 13 38	03 23 06 32 18
Email	david.planchenault@casq.fr	Stephanie.lajoie@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

L'action consiste à élaborer et mettre en œuvre un programme de modernisation et de simplification des démarches administratives et commerciales auprès des usagers (Famille, Association, Commune, Entreprise, communes, etc...) à l'ensemble des services fournies par l'agglomération du Saint-Quentinois, de la ville de Saint-Quentin dans un premier volet. Dans un second volet, le programme consistera à moderniser les processus internes des collectivités membres de la mutualisation. L'objectif commun est de rationaliser au maximum les outils métiers mis à disposition, de créer un environnement informatique de travail adapté au contexte et sécurisé. Le développement durable et l'accessibilité seront 2 critères importants à prendre en compte lors des choix des solutions.

Le champ d'action au bénéfice de nos usagers consiste à :

- ✓ En 2021, de mettre en place un guichet numérique d'autorisation des droits d'urbanisme (Projet GNAU) à destination de toutes les communes (Obligation réglementaire au 31/12/2021 de répondre aux dépôts électroniques d'autorisations de droits des sols par les usagers)
- ✓ A partir de 2022, de
 - ✓ Proposer un guichet numérique usager (Famille, Entreprise, Association, Sénior, Etc) multicanal offrant à nos usagers un point d'entrée unique (Courrier Physique, Appel Téléphonique, Démarche en ligne simplifiée, Réseaux Sociaux, Etc.), une visibilité accrue, une meilleure réactivité pour nos collaborateurs au traitement des demande et une meilleure cohésion communautaire et sociale. D'autres canaux de communications sont à explorer par la suite comme le chabot
 - ✓ Proposer un guichet numérique de démocratie participative offrant à nos usagers d'être acteur de l'évolution des politiques publiques
 - ✓ Proposer un guichet numérique commerciale du Parc de Loisir « Parc animalier » et du Pôle Mécanique afin de simplifier et faciliter les réservations et ventes BToB et BtoC auprès du public concerné
 - ✓ Moderniser les accès aux publics et professionnels au sein des déchetteries et de valoriser le modèle de facturation de collecte des déchets
 - ✓ Etendre le guichet numérique de la petite enfance de la ville de Saint-Quentin à l'échelle des activités petite enfance fournies par l'agglomération du Saint-Quentinois
 - ✓ Guichet Association Sportive - Accès dématérialisé aux gymnases
 - ✓ Proposer un guichet numérique « Cycle de l'eau » permettant à nos usagers et à nos collaborateurs de simplifier l'ensemble des démarches (Abonnement, Résiliation, Relevé, Paiement, Intervention et réclamation, Etc.)

- ✓ Proposer des plates-formes de médiation numérique auprès de nos concitoyens

Le champ d'action au bénéfice de nos collaborateurs et de la connaissance de notre patrimoine consiste à :

- ✓ En 2021,
 - ✓ Dématérialiser les documents juridiques (Conventions, Décisions, Arrêtés)
 - ✓ Dématérialiser l'organisation des conseils communautaires et municipaux par le biais d'un système de vote intégré et de conférer (Location)
 - ✓ Améliorer la qualité de service des activités opérationnelles petite enfance, collecte des déchets, métiers d'entretiens, etc. en mettant à disposition des managers un outil d'optimisation de programmation et de planification des activités
- ✓ A partir de 2022, de
 - ✓ Simplifier et dématérialiser les processus internes de fonctionnement (RH, informatique, EPI, moyens généraux, pool véhicule, salle de réunions, etc.)
 - ✓ Développer la marque employeur en mettant le collaborateur au cœur du SI RH (Recrutement, Onboarding, Offboarding)
 - ✓ Mettre à disposition de nos collaborateurs un espace sécurisé de dépôt de documents probatoires (Fiche de paie dans un premier temps, arrêté RH, Contrat) au travers d'un coffre-fort numérique « agents » et profiter de cette opportunité de dématérialisation du dossier agent pour mettre en œuvre un coffre-fort numérique « Collectivité » permettant d'archiver électroniquement les documents probatoires suivant la norme et leurs durées de conservation
 - ✓ Améliorer la qualité de service des activités d'interventions en mettant à disposition un guichet numérique d'intervention commun à toutes les régies concernées. Cet outil s'intégrera dans un environnement global.
 - ✓ Améliorer le suivi et la planification des grands projets stratégiques en proposant un outil adapté de pilotage de projet et d'espace documentaire associé
 - ✓ Faciliter la communication et le partage d'information des collaborateurs en proposant un RSE interne (Communauté d'innovation, sociétale, environnementale, etc.)
 - ✓ Proposer des plates-formes de formation en ligne
 - ✓ Proposer des outils de maintenance assistée de nos ouvrages (GMAO, réalité augmentée, etc.)
 - ✓ Dématérialisation de la cartographie de l'éclairage public (Obligation réglementaire)

La mise en place de ces champs d'actions, l'émergence du télétravail nécessitent d'adapter et sécuriser l'environnement informatique et numérique de travail. Dans ce cadre, un champ d'action technique est à mettre en œuvre :

- ✓ Mieux sécuriser les accès en télétravail par une double authentification
- ✓ Fédération des identités et sécurisation des accès aux applications métiers par une authentification forte SSO
- ✓ Proposer un environnement de communications unifiées
- ✓ Continuer à renforcer la protection de notre SI (Certificat SSL, Pare-feu, antivirus, sauvegarde, etc.)
- ✓ Faciliter l'intervention et la configuration à distance du matériel numérique
- ✓ Mise en place d'une supervision externalisée accrue (EDR Managé) des intrusions de notre SI

Enfin un accent particulier sera mis lors de la sélection des outils sur l'accessibilité numérique pour tous pour obliger les éditeurs à respecter les recommandations.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2021
Fin prévisionnelle de l'action :	2026
Durée de l'action :	-Mandat (6 ans)

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	Investissement : ~900 000 € Fonctionnement : ~100 000 € / An
Etudes envisagées	Oui
Coût prévisionnel des études (HT)	~ 50 000 €
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER	A Quantifier		
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. <u>Un territoire au plus proche des habitants</u> 3. <u>Un territoire éco-responsable</u> 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	La mise en conformité réglementaire nous oblige pour certaines actions à dématérialiser les démarches. (Urbanisme, éclairage public)

Finalité recherchée : (Veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Les objectifs de l'action sont de moderniser et simplifier les démarches administratives au bénéfice de nos usagers et de nos collaborateurs en proposant une offre de dématérialisation des processus.
Indicateurs : (Veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Indicateurs qualités Label Charte Marianne
Résultats attendus au terme du CRTE (Veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Rationalisation des outils Satisfaction des usagers Efficience des services Connaissance du patrimoine Sécurisation de l'environnement informatique de travail

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°2-20

Intitulé de l'action : Inclusion numérique

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : Ville de Saint Quentin

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Nicolas Gibbe	Audrey Chniti
Fonction	Chef de Projet Action Cœur de Ville	Responsable financement extérieur
Téléphone	03 23 06 92 98	
Email	Nicolas.gibbe@saint-quentin.fr	

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La Ville de Saint Quentin veut que tous les habitants puissent avoir accès au numérique.
Elle met ainsi en place plusieurs actions
Solidarité 2.0 (12 lieux dédié à la médiation numérique)
Bus France Services
Conseillers Numérique

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Mars 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Mars 2023
Durée de l'action :	2 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€ 80 000
Etudes envisagées	Non
Coût prévisionnel des études (HT)	
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Poste de conseiller numérique	70 000 €
Animation du réseau	10 000€

prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
AAP ANCT	50 000,00 €	71%	70 000,00 €
TOTAL GENERAL	50 000,00 €	71%	70 000,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Lutte contre l'illectronisme
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Nombre de permanences et d'ateliers réalisés
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°2.21

Intitulé de l'action :	Création d'une aire de grand passage
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
-------------------------------------	---

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Gilles REGNAULD	Rémi PASSARELLA
Fonction	Directeur DAIP -Grands projets	Chargé de mission
Téléphone	03 23 06 92 72	03 23 63 68 12
Email	gilles.regnauld@casq.fr	remi.passarella@casq.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

En vertu de la loi NOTRe du 7 août 2015 complétée par la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, établissement public de coopération intercommunale, s'est vue transférer la compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

A ce titre, et conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la collectivité souhaite créer une aire de grand passage, équipement de service public spécialement aménagé pour le stationnement et l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels.

Le terrain de l'aire de grand passage disposera d'un sol stabilisé adapté à la saison d'utilisation, porteur et carrossable en cas d'intempérie. Sa pente assurera le stationnement sûr des caravanes.

L'aire comprendra au moins un accès routier, notamment pour l'intervention des secours, et une desserte interne. A l'entrée, elle disposera d'une installation accessible d'alimentation en eau potable satisfaisant aux normes techniques relatives aux bouches à incendie, ainsi que d'une installation d'alimentation électrique sécurisée.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Décembre 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Avril 2022
Durée de l'action :	6 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	1 187 500 €
Etudes envisagées	NON
Coût prévisionnel des études (HT)	0 €

	Postes de dépenses (hors études préalables) HT
Equipements communs	16 175 €
Aménagement terrain : structure drainante, voirie, plateforme, merlons	753 216.67 €
Assainissement eaux pluviales, eaux usées	24 191.67 €
Eau potable, défense incendie	48 375 €
Dépollution	41 250 €
Espaces verts, clôture, portails, contrôle accès :	97 333.33 €
Desserte électrique, éclairage public	141 625 €
Vidéoprotection	65 333.33 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT	593 750,00 €	50%	1 187 500,00 €
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	593 750,00 €	50,00%	1 187 500,00 €
TOTAL GENERAL	1 187 500,00 €	100%	1 187 500,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Répondre aux prescriptions du schéma départemental pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels.
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Nombre de visiteurs
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Favoriser la cohésion sociale

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°2-23

Intitulé de l'action :	Devenir des Halles Municipales et du commerce non sédentaire en cœur de ville
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Nicolas GIBBE	Audrey CHNITI
Fonction	Chef de projet	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03.23.06.92.98	03.23.06.95.02
Email	nicolas.gibbe@saint-quentin.fr	audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Le bâtiment des halles municipales est vieillissant, n'est plus aux normes et ne répond plus aux besoins de la population. Une étude de faisabilité opérationnelle, juridique et financière a été réalisée fin 2019, aboutissant à la proposition de 3 scénarii :

- 1/ rénovation de la halle limitée à une remise aux normes, à une ouverture côté Victor Basch, une révision de l'emplacement des locaux annexes et une réorganisation du marché (intérieur et extérieur) (estimation 2 710 000 €)
- 2/ rénovation de la halle reprenant le scénario 1 et étendue au traitement des deux étages supérieurs du bâtiment de la halle (estimation 8 360 000 € HT)
- 3/ démolition de la halle actuelle et reconstruction d'une nouvelle halle de plein pied (entre la place Gaspard de Coligny, la rue de l'Arsenal, la rue du Petit Origny et la rue de l'Abbaye de Pompières) (estimation 3 870 000 €)

En vue de choisir le scénario le plus approprié pour ses habitants, la ville de Saint-Quentin envisage de procéder à une concertation citoyenne.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	
Fin prévisionnelle de l'action :	
Durée de l'action :	

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée :	- Revitalisation du commerce non sédentaire en centre ville - Redynamisation économique du centre ville

<i>(veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)</i>	
<i>Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)</i>	
<i>Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°2-24

Intitulé de l'action : Acquisition et réhabilitation du Palais de l'Art Déco

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : Ville de Saint-Quentin

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Nicolas GIBBE	Audrey CHNITI
Fonction	Chef de projet	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03.23.06.92.98	03.23.06.95.02
Email	nicolas.gibbe@saint-quentin.fr	audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Acquisition du site des anciens magasins des Nouvelles Galeries et réhabilitation des lieux en un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) et centre d'interprétation régional sur la première reconstruction. La superficie du site permettra également d'accueillir d'autres services, comme les services de la Direction du Patrimoine

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Février 2020 (cahier des charges étude de faisabilité)
Fin prévisionnelle de l'action :	
Durée de l'action :	

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	• Mise en valeur d'un joyau de l'Art Déco • Rayonner et faire rayonner un site emblématique de l'Art Déco • Aménager un CIAP dédié à l'Art Déco et à la Reconstruction • Construction d'un pôle régional de recherche, de documentation, d'archive, de sensibilisation et de médiation auprès des habitants
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°2-26

Intitulé de l'action :	Démolition d'anciens bâtiments dans le quartier du Faubourg d'Isle : la salle Charles de Foucauld et la mairie annexe
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Emilie BEAURAIN	Audrey CHNITI
Fonction	Adjoint opérationnel	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03.23.06	03.23.06.95.02
Email	emilie.beaurain@saint-quentin.fr	audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

<i>Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée</i>
Dans le cadre de l'opération NPNRU, des travaux de démolition d'anciens bâtiments publics dans le quartier du Faubourg d'Isle : - La salle Charles de Foucauld - La mairie annexe du quartier

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	1^{er} avril 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	31 décembre 2021
Durée de l'action :	9 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	366 700 €
Etudes envisagées	Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Démolition de la salle Charles de Foucauld	104 200 €
Démolition de la mairie annexe	262 500 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL	227 675,00 €	62%	
Etat ANRU	65 625,00 €	18%	
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
Autofinancement	73 400,00 €	20%	
TOTAL GENERAL	366 700,00 €	100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N° 1

Intitulé de l'action : **BATIMENT TECHNIQUE**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **M. Fidèle MAUDENS, Maire**

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	M. Fidèle MAUDENS	
Fonction	Maire	
Téléphone	03 23 67 39 24	
Email	mairiefontainelesotres@gmail.com	

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La construction d'un bâtiment technique est envisagée afin de trier les différents gros matériels de la commune, tels que : tracteur-tondeuse ; tondeuse ; remorque ... qui pour le moment ne disposent pas de locaux adaptés.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	juillet 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	juillet 2021
Durée de l'action :	1 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€ 33 622,50
Etudes envisagées	☒ Oui/non
Coût prévisionnel des études (HT)	€ —
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser) <i>F66C.</i>	<i>10086,00</i>	<i>30</i>	
<i>DETR</i>	<i>10086,35</i>	<i>30</i>	
Autofinancement	<i>13449,75</i>		
TOTAL GENERAL	<i>33622,50</i>	100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N° 2

Intitulé de l'action : **PARKING MAIRIE**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **M. Frédéric MAUDENS, Maire**

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	M. Frédéric MAUDENS	
Fonction	Maire	
Téléphone	03.23.61.39.24	
Email	mairiefontainelesdunes@gmail.com	

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Le parking existant se trouve à l'extérieur de la cour de la mairie. Sa capacité étant limitée et souvent saturée, il a été décidé de créer un parking dans l'enceinte de la cour de la mairie pour augmenter le nombre de places et sécuriser l'accès aux administrés et visiteurs. Un accès PMR est prévu, n'existant à ce jour.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Juillet 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Juillet 2021
Durée de l'action :	1 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT) € **26 565,00**

Etudes envisagées ☒ Oui / ☐ Non
Coût prévisionnel des études (HT) € **—**

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)	6641,25	25	
Autres (préciser)			
Fds concours	4969,00	30	
Autofinancement	11954,75		
TOTAL GENERAL	26565,00	100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N° **3**

Intitulé de l'action : **PARKING Eglise**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **M. Fidèle MAUDENS, Maire**

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	M. Fidèle MAUDENS	
Fonction	Maire	
Téléphone	03.23.67.39.24	
Email	maire.fontaine.les.clercs@gmail.com	

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

**Afin de faciliter l'accès à l'entrée de l'église, notamment par les services de pompes funèbres, il a été décidé de procéder à la réfection du parking.
Un accès PMR est prévu dans cette réfection.**

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Juillet 2021
Fin prévisionnelle de l'action :	Juillet 2021
Durée de l'action :	1 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€ 9343,69
Etudes envisagées	☒ Oui / ☐ Non
Coût prévisionnel des études (HT)	€ —

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)	2335,92	25	
Autres (préciser)			
Autres concours	2803,00	30	
Autofinancement	4204,77		
TOTAL GENERAL	9343,69	100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N° 4

Intitulé de l'action : RÉNOVATION MAISON MÉTÉO

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : M. Frédéric MAUDENS, Maire

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	<u>M. Frédéric MAUDENS</u>	
Fonction	<u>Maire</u>	
Téléphone	<u>03.23.67.39.20</u>	
Email	<u>maire.fontainelesclers@pmc.fr</u>	

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La commune, gestionnaire au sol de l'aérodrome a fait l'acquisition en 2020 de l'ancienne maison météo. Dans la perspective de maintenir l'attrait économique et continuer à développer ce site le conseil municipal décide de rénover l'édifice afin de la proposer à la location pour usage de bureau /réunion/ séminaire

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	<u>2^e semestre 2021</u>
Fin prévisionnelle de l'action :	<u>2^e semestre 2021</u>
Durée de l'action :	<u>6 mois</u>

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€ <u>18 403,43</u>
Etudes envisagées	<u>Oui</u> /non
Coût prévisionnel des études (HT)	€ <u>—</u>

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
	€
	€
	€

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser)			
DETR	7410	50	
Autofinancement	7410		
TOTAL GENERAL	14820	100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...
Intitulé de l'action : Aménagements pour les déplacements doux

Présentation du Maître d'ouvrage
Nom du porteur de l'action : Ville de GAUCHY

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Frédéric MANTAU	Régis CHEVALIER
Fonction	Directeur des Services Techniques	Directeur Général des Services
Téléphone	03.23.08.43.32	03.23.08.43.38
Email	dst@ville-gauchy.fr	dgs@ville-gauchy.fr

Présentation de l'action
Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Dans un contexte d'évolution des modes de déplacements en ville, la commune de Gauchy souhaite sécuriser les déplacements des cyclistes pour les usages du quotidien: trajet domicile-travail, domicile-établissement scolaire, itinéraire de promenade,...

Ce mode de déplacement est par ailleurs plus respectueux de l'environnement.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	01/07/2021
Fin prévisionnelle de l'action :	31/10/2021
Durée de l'action :	4 mois

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	291 000 €
Etudes envisagées	Oui
Coût prévisionnel des études (HT)	27 528 €

Postes de dépenses (hors études préalables) HT

Bandes cyclables bidirectionnelles	A chiffrer
Pistes cyclables bidirectionnelles	A chiffrer
Bandes cyclables unidirectionnelles	A chiffrer
Aménagements paysagers et mobilier	A chiffrer
Chaussée partagée – zone de rencontre	A chiffrer

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter HT	Taux	Assiette prévisionnelle HT
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL	145 500,00 €	50%	291 000,00 €
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)	57 500,00 €	19,70%	291 000,00 €
Département (API)			
Autres (préciser)			
Amendes de police	30 000,00 €	10,30%	291 000,00 €
Autofinancement	58 000,00 €	20%	291 000,00 €
TOTAL GENERAL	291 000,00 €	100%	291 000,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. <u>Un territoire éco-responsable</u>
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Réduire la place de l'automobile dans la ville
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	La ville de Gauchy souhaite favoriser et encourager une mobilité durable en développant des solutions alternatives à l'usage automobile.
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Nombre d'utilisateurs des aménagements comptabilisés à l'aide de capteurs spécifiques
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Développement de modes de transport alternatif, apportant des réponses à différents enjeux comme l'urgence climatique, la sédentarité, la pollution, la congestion des axes de circulation...

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action : REMPLACEMENT PONT SNCF 1VOIE PAR PONT 2VOIES (chemin de RERIGNY)

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : COMMUNE DE JUSSY 02480

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs et financiers
Personne en charge du projet	à voir conjointement avec SNCF	GONDRY Jean-Marie
Fonction		Maire (perso) / Maire
Téléphone		063 0685663 / 03 236323 27
Email		jmgondry@orange.fr / jussy.maire@wanadoo.fr

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Le chemin de RERIGNY joignant la D8 (Avenue de la Victoire) à la D1 (voie directe entre S.Q. et CHAUVIN) traverse la voie ferrée "PARIS - BRUXELLES" par un pont d'une voie, l'unité à 75. Cette voie communale très fréquentée par les Jussiens, par les agriculteurs, par les bûcherons qui sollicitent chaque année une dérogation de tonnage... Sécuriser et rendre pérenne ce pont me semble une priorité dans le développement de activités locales et territoriales.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	Projet nécessitant des moyens financiers conséquents, d'une démarche administrative en rapport / entre les instances locales et la SNCF.
Fin prévisionnelle de l'action :	
Durée de l'action :	Plan certainement à prévoir sur plusieurs années

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	€	?
Etudes envisagées	Oui/non	à envisager, mais fin est incertaine ?
Coût prévisionnel des études (HT)	€	?
Postes de dépenses (hors études préalables) HT		
	€	à définir entre architecte
	€	et les commissions ad hoc.
	€	

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER	assurance	uniquement	
Etat ANRU			
Etat DSIL	éventuellement dans le cadre du développ de		l'attractivité du territoire
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
Autres (préciser) APV			
Autofinancement	à minima		
TOTAL GENERAL		100%	

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	① Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants 3. Un territoire éco-responsable 4. Un territoire garant du vivre ensemble
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Fait partie du plan d'extension et de communication de désenclavement de la commune : voir l'avenir du développement territorial
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Sécurité et mobilité de usagers nombreux de cette zone communale = particuliers et professionnels
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	- mesure du trafic VL - PL (bien qu'insuffisant + 7,5%) dans la deux sens de circulation
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	outre la sécurité retrouvée, améliorer les relations entre axes routiers principaux existant des entournements impactant une commune voisine quant à la circulation de poids lourds.

27 FEB 2021

Le Maire,

Jean-Marie GONDRI





27 FEV. 2021

PONT SNCF A1 voie

Sur VC20 - Chemin de Remigny à Jussy



CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°

Intitulé de l'action :	Construction d'un lotissement au sein de la commune
-------------------------------	--

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Commune de Harly
-------------------------------------	-------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Bernard DESTOMBES	Bernard DESTOMBES
Fonction	Maire de Harly	Maire de Harly
Téléphone	03 23 68 45 91	03 23 68 45 91
Email	commune.harly@wanadoo.fr	commune.harly@wanadoo.fr

Présentation de l'action
Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La commune de Harly mène une réflexion sur la création d'un lotissement. Il s'agit ici de proposer une solution d'hébergement locative aux personnes âgées souhaitant s'installer dans des logements plus petits que leurs propriétés actuelles.

Le CIL a rétrocédé un terrain de 1.5 hectare à la commune et les fouilles archéologique ont déjà été effectuées.

Ce lotissement se composera de maisons individuelles de type F2 et F3 avec garage. Ces dernières seront de plain-pied et respecteront les normes PMR.

Il s'agit ici de proposer des logements allant de 65 à 80 m² et répondant aux besoins exprimés par les personnes âgées de la commune. A ce jour, les habitants ne souhaitent pas quitter la commune. Cette opération serait une opportunité pour, à la fois, conserver cette partie de la population et accueillir de nouvelles familles dans les logements qui seront mis en vente.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	1^{er} semestre 2021 : Finalisation du lancement de l'appel d'offres
Fin prévisionnelle de l'action :	2023
Durée de l'action :	A déterminer

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	4 500 000 €
Etudes envisagées	Non
Coût prévisionnel des études (HT)	
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Viabilisation	1 300 000 €
Construction	3 200 000 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL/DETR			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
CASQ			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL			

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

*Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action.
Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants.
Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE*

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Répondre aux besoins des habitants en matière de logement
Indicateurs :	Evolution de la population

<i>(veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)</i>	
Résultats attendus au terme du CRTE <i>(veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)</i>	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N°

Intitulé de l'action :	Construction d'une cantine, d'un dortoir et d'un local scolaire
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Montescourt-Lizerolles
-------------------------------------	------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	M. GILBERT	M. LINIER
Fonction	Adjoint au maire	Maire
Téléphone	03 23 63 21 54	06 68 50 92 37
Email		stephanie.linier@netcourrier.com

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

La commune de Montescourt-Lizerolles dispose actuellement d'une école composée de 8 classes et regroupant au total 190 élèves. En revanche, le site des classes maternelles est situé à 1.5 km des classes primaires.

A ce jour, les enfants déjeunent dans la salle des fêtes de la commune à environ 1 km de distance des deux sites.

Afin de regrouper l'ensemble des élèves sur le même site, la commune envisage la construction d'une cantine, l'aménagement du dortoir et d'un local scolaire. La volonté de l'équipe municipale est d'utiliser des matériaux biosourcés afin de réduire au maximum les consommations énergétiques des bâtiments.

Ce projet permettra de stopper les nombreux trajets entre les écoles, la garderie et la cantine actuelle et ainsi de réduire considérablement les risques liés à la sécurité (suppression des transport, diminution des accès à la chaussée).

La concentration de l'ensemble des bâtiments scolaires sur un même site permet également :

- De limiter les trajets pour les agents (entretien des locaux, cantine, garderie)
- De stopper l'utilisation du minibus de la commune. Les conséquences seront directes avec une baisse de la consommation de carburant et la fin des formations obligatoires pour le chauffeur
- De réduire les trajets pour parents qui ont des enfants répartis sur différents sites
- De limiter la fatigue des enfants qui ne seront plus contraints de subir les multiples déplacements journaliers

La commune mène actuellement une réflexion sur la possibilité de transformer le bâtiment scolaire qui sera vide en maison médicale. En effet, cet équipement est composé de deux blocs et dispose d'un parking dédié.

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	
Fin prévisionnelle de l'action :	
Durée de l'action :	

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	
Etudes envisagées	
Coût prévisionnel des études (HT)	
Postes de dépenses (hors études préalables) HT	

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL/DETR			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC			
Région (CPER)			
Département (API)			
CASQ			
Autofinancement			
TOTAL GENERAL			

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Offrir aux habitants des équipements de qualité Réduire les consommations d'énergie de la commune
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Economie réalisée en consommation énergétique
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS

FICHE PROJET N° ...

Intitulé de l'action : **Actions de sensibilisation et de formation autour de la culture**

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action : **Ville de Saint-Quentin**

	<i>Aspects techniques ou scientifiques</i>	<i>Aspects administratifs ou financiers</i>
Personne en charge du projet	Audrey LABRUYERE	Audrey CHNITI
Fonction	Directrice de la culture	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 50	03 23 06 95 02
Email	audrey.labruyere@saint-quentin.fr	Audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

Veillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Cette action s'articule autour de plusieurs opérations portées par la ville de Saint-Quentin :

Atelier de Batucada :

La création d'un atelier de batucada au conservatoire permet de proposer une nouvelle activité culturelle et artistique, à de nouveaux publics.

Description : Capacité d'accueil de 20 personnes de tous âges, atelier hebdomadaire d'une heure, basé sur la transmission orale, sans nécessité de lecture de partition, dimension collective, travail rythmique et corporel, pédagogie par projet (prestations festives, en extérieur). Cycle d'apprentissage relativement court : inscription à l'année, tarifs selon quotient familial.

Enseignement assuré par le professeur de percussion du conservatoire.

Orchestre dans les Centres Sociaux (suite de Démos) :

Suite à l'expérience DEMOS, et dans la continuité de ce dispositif, la Ville de Saint-Quentin souhaite mettre en œuvre un projet d'orchestre implanté dans les centres sociaux à partir de septembre 2022.

Grâce à un partenariat fort avec les centres sociaux, cet orchestre permettra aux enfants des quartiers d'accéder à une pratique artistique en collectif, en ateliers hebdomadaires et en répétitions d'orchestre au complet (cordes et vents)

Le projet sera piloté par le conservatoire, les professeurs assureront les enseignements hors les murs, ainsi que les passerelles à établir avec les parcours d'apprentissage du conservatoire

Stage et master classe :

Mise en place de master classe et stages à destination des élèves en parcours préprofessionnel au conservatoire (Classe Préparant aux Enseignements Supérieurs – Cycle d'Orientation Professionnelle). Intervention d'artistes en improvisation, musique ancienne et toute discipline en lien avec la préparation des études supérieures. Cela équivaut à environ 20 heures de cours par an.

Le Musée des papillons : outil d'apprentissage et d'éducation à l'environnement :

Le Musée des papillons de Saint-Quentin est un lieu patrimonial et culturel dédié aux insectes. Né du legs d'un riche collectionneur local en 1912, il présente au public une partie de la vaste collection réunie par ce passionné.

Cette collection entomologique, estimée actuellement à plus 120 000 spécimens, couvre tous les continents. Ses milliers d'insectes, ainsi que les autres spécimens qui se sont ajoutés au fil des années (fossiles, herbiers...) sont aujourd'hui de précieux supports pour communiquer auprès de tous les publics sur la connaissance des insectes et leur place dans la nature, et plus largement participer à l'éducation à l'environnement et sensibiliser à la nécessaire préservation de la biodiversité.

Récemment rénové (2018), le Musée des papillons propose aujourd'hui une scénographie dédiée aux familles et enfants, où collections et supports tactiles s'allient aux nouvelles technologies afin de créer une expérience ludique et participative favorisant la découverte et l'apprentissage, afin de « rendre curieux »

L'établissement, doté d'un service éducatif depuis 1996, développe annuellement une offre pédagogique dédiée aux scolaires (de la maternelle au lycée), ainsi qu'aux publics assimilés (IME, crèches, centres de loisirs...) : 3500 à 5000 bénéficiaires/an.

Son action culturelle riche et variée (expositions, animations, ateliers, stages, visites, spectacles, sorties de terrain, rencontres...), se déroulant sur divers lieux (au musée, en classe, dans la structure ou en extérieur), permet de désacraliser le musée et l'ouvrir sur les quartiers, la Ville, la Communauté d'agglomération et le quotidien de ses usagers. La fréquence et la régularité de ses animations (une cinquantaine par an) permet une fidélisation des publics et une envie de construire un parcours de découverte ensemble.

De nombreuses actions se font en partenariat avec d'autres acteurs de la Culture ou de l'Environnement, tant sur des actions nationales telles que les Journées Européennes du Patrimoine, la Nuit des Musées, la Fête de la Science, ou des actions régionales ou locales telles le Festival de l'Arbre, les Semaines régionales de l'Environnement, la Fête de la Nature, ou le Séminaire Entomologie et Biodiversité de l'Oise, Géodomia...

Des projets spécifiques sont montés ponctuellement vers des publics ciblés (quartiers prioritaires-Politique de la Ville, la Classe, l'œuvre avec les collèges-Lycées, seniors autonomes ou en Ehpad).

Le public du musée (15 000 visiteurs annuels) se compose d'une dominante locale (ville et son agglomération), et départementale, cette palette s'élargit d'un public régional et national en haute saison (période estivale et vacances scolaires).

Acteur patrimonial et environnemental fort, le Musée des papillons a à cœur de faire se croiser les publics, naturalistes et néophytes, les regards, les générations...

C'est aussi un acteur du tourisme ancré dans son territoire, proche de ses usagers, développant une politique tarifaire modérée, proposant des outils novateurs et des expériences fortes, tout en tenant compte du contexte économique et social.

Le Musée des papillons se veut un partenaire privilégié des structures désireuses de faire découvrir à leurs usagers le monde des insectes. Par son action globale ou ses projets, le musée œuvre, avec les associations qui travaillent sur le terrain à l'étude et la valorisation des données naturalistes, à la connaissance de la biodiversité locale et régionale.

Ainsi, le musée conçoit en 2021-2022 un projet de borne numérique sur les insectes des Hauts-de-France (budget 17 000 €, accompagné par la DRAC). Cet outil numérique attractif viendra clore le parcours permanent et son discours global, en valorisant les données régionales et les acteurs qui œuvrent sur le terrain, afin d'offrir au public des pistes de connaissance, de réflexion et d'implication sur les enjeux actuels liés à l'érosion de la biodiversité.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

L'école municipale d'arts Maurice-Quentin de La Tour, créée par le peintre du même nom en 1782, a toujours eu une place importante dans notre ville. Elle a formé des artistes, des dessinateurs et des peintres chevronnés, des cartonniers et brodeurs sensibles aux arts mécaniques et aux arts appliqués.

C'est un lieu d'enseignement, de diffusion, de pratique active dédiée aux arts plastiques et visuels. Les disciplines traditionnelles (peinture, dessin, sculpture...) y côtoient les disciplines plus contemporaines (design graphique, assemblage...).

Les ateliers proposés à l'école sont :

- Design Graphique,
- Dessin et couleur,
- Dessin et peinture,
- Dessin, peinture et techniques des beaux-arts,
- Gravure,
- Modèle vivant,
- Sculpture.

De ces ateliers conduits par des enseignants artistes, l'objectif est que les élèves s'initient et se perfectionnent vers une pratique personnelle autonome.

L'école a un rôle d'éveil et d'enseignement artistique de grande qualité auprès de tous les publics. Source d'enseignement du regard et de l'image, elle constitue un élément majeur du patrimoine saint-quentinois.

L'école est ouverte à tous, enfants (à partir de 6 ans), adolescents, adultes et seniors.

Calendrier prévisionnel du projet

<i>Date de démarrage prévisionnelle :</i>	2021
<i>Fin prévisionnelle de l'action :</i>	2026
<i>Durée de l'action :</i>	6 ans

Coût prévisionnel du projet

<i>Budget prévisionnel global de l'action (HT)</i>	233 750 €
<i>Etudes envisagées</i>	Oui/ NON
<i>Coût prévisionnel des études (HT)</i>	€
<i>Postes de dépenses (hors études préalables) HT</i>	
Atelier de Batucada	2 500 €
Orchestre dans les Centres Sociaux (suite de Démonstrations)	180 000 €
Stage et master classe	5 000 €
Le Musée des papillons	37 000 €

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	9 250 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV	18 000,00 €	10%	180 000,00 €
DRAC	54 750,00 €	30%	180 750,00 €
Région	36 750,00 €	20%	180 750,00 €
Département (API)			
Autres (préciser)			
CAF	36 000,00 €	20%	180 000,00 €
Autofinancement	88 250,00 €	38%	233 750,00 €
TOTAL GENERAL	233 750,00 €	100%	233 750,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Services aux usagers
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Proposer une offre de sensibilisation et de formation aux activités culturelles aux usagers
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des actions et des ateliers Taux de participation
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la pratique artistique Communication sur les lieux culturels Incitation aux pratiques artistiques, à la fréquentation du conservatoire par tous les publics (démocratisation) Partage de temps festifs avec le public en extérieur sur le territoire

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Actions culturelles
-------------------------------	----------------------------

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Audrey LABRUYERE	Audrey CHNITI
Fonction	Directrice de la culture	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 50	03 23 06 95 02
Email	audrey.labruyere@saint-quentin.fr	Audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

Cette action s'articule autour de plusieurs opérations portées par la ville de Saint-Quentin :

Création du site internet dédié au spectacle vivant :

La Ville de Saint-Quentin est dotée de 4 salles de spectacles avec chacune leur identité propre : la scène Europe (théâtre dédié à la création), la Manufacture (salle de musiques actuelles), le théâtre Jean Vilar (opéra et théâtre) et le Splendid (spectacles showbiz). Actuellement, l'accès à la billetterie et aux informations sur ces salles se fait via le site internet de la ville, par une multitude de clics, quand l'achat d'un billet en ligne doit pouvoir s'effectuer en 5 clics paiement compris.

Le spectacle vivant à St Quentin manque de visibilité, les réseaux sociaux ne suffisent pas, étant donné qu'ils ne sont pas accessibles à 100% des internautes, au contraire d'un site internet qui est accessible à tous ceux disposant d'une connexion.

Contexte :

Dans notre société où le numérique est devenu plus qu'important, et où le citoyen doit pouvoir avoir un accès facilité à l'information, et à l'achat en ligne quand cela est possible, il semble capital de modifier notre présence sur internet.

Étant donné les nombreuses étapes pour trouver la billetterie, et la présentation des spectacles dans le site internet de la ville, il est nécessaire de créer un site où se concentrent uniquement les spectacles, afin d'y faciliter l'accès, et d'offrir une meilleure visibilité à la saison culturelle. À défaut, nos clients potentiels, se tournent vers les sites où l'achat de billets est simplifié, et où il ne se fait qu'en quelques clics.

Une meilleure accessibilité aux spectacles et à la billetterie en ligne, permettra une meilleure concrétisation de l'achat par nos visiteurs et / ou spectateurs.

De plus, l'achat en ligne permet la digitalisation des billets, et donc une réduction considérable de l'empreinte carbone.

Le projet est donc la création d'un site internet dédié au spectacle vivant (Site Web Saint-Quentin Spectacles).

Ce site internet concernera les 4 salles de spectacles présentes sur le territoire, le Splendid, la Scène Europe, le Théâtre Jean Vilar, et la Manufacture.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Développer les ventes des billets individuels en ligne
- Développer les ventes d'abonnements en ligne
- Permettre une plus grande visibilité, et une meilleure circulation de l'information spectacle
- Permettre une meilleure accessibilité à la billetterie
- Permettre une meilleure communication avec les usagers (annulation / report / mise en vente / remboursements)

L'objectif est également de développer nos publics, de rajeunir notre image, (via un site responsive sur le smartphone et complémentaire à l'appli Sceniq) et de travailler à notre notoriété et notre image de marque.

En résumé, le site internet du pôle spectacle vivant permettra :

- Une accessibilité numérique facilitée
- Un rayonnement sur le territoire (utilisation du smartphone)
- Un travail en lien avec le dispositif mis en place pour lutter contre la fracture numérique, en permettant par exemple aux usagers d'être formés à l'utilisation de la billetterie lors d'ateliers.
- Une approche écologique du spectacle via la multiplication du dématérialisé (billets)

Le site sera composé d'onglets, notamment :

- AGENDA – SAISON
- BILLETTERIE
- ACTUS
- ACTIONS CULTURELLES
- LES SALLES
- INFOS PRATIQUES (accessibilité ...)

Sont également à prévoir, les modules d'inscription à la newsletter ainsi que la réglementation nationale, et européenne concernant la protection des données (CNIL et RGPD)

Le site devra être accessible aux personnes en situation de handicap.

Actions culturelles et médiation jeunesse pour l'ensemble des espaces culturels :

L'ensemble de nos espaces culturels : Galerie Saint-Jacques, Galerie 115, Médiathèque, Conservatoire, Ecole d'Arts, Artistik'Lab ont pour missions de construire des relations actions culturelles, sociales et éducatives. Elle chapeaute un vaste ensemble de pratiques allant des actions de développement des publics à l'art. Ultiment, elle vise à faire de chaque personne, visiteur ou spectateur, un véritable acteur culturel.

Son mis en place tout au long de l'année et ce en lien avec les thèmes proposés par la saison culturelle et des expositions prévues : Rencontres avec des Artistes, conférences, visites spéciales, ateliers artistiques, projections de films et documentaires, mise en place et écritures de projets avec des associations, compagnies, résidences, art thérapie...

Le but étant d'atténuer réticences et craintes que pourraient ressentir certaines personnes à se déplacer ou tout simplement rentrer dans nos espaces culturels. Permettre de rencontrer des univers variés, rompre l'isolement, améliorer et donner de nouveaux moyens de communiquer, libérer la parole, développer les goûts et l'analyse critiques, initier à de nombreuses techniques artistiques, instaurer des habitudes, nourrir la curiosité, accroître les connaissances, susciter des vocations... Ouvrir les champs des possibles !

De nombreuses structures sont associées à ces projets culturels : centres sociaux, structures scolaires, spécialisées (IME, ESAT, APAJH), associatives, maisons de santé, foyers de l'enfance... En ce qui concerne le grand public, la médiation culturelle représente un nouvel espace de liberté, elle stimule la créativité et crée une rupture avec le quotidien. Parfois, un projet moins réussi sur le plan des réalisations artistiques peut être très riche et satisfaisant sur le plan relationnel. Le programme d'actions mutualisées est immédiatement gratifiant pour les participants : le plaisir esthétique, les qualités ludiques et cognitives de l'activité, la socialité, l'ouverture sur de nouveaux horizons culturels.

Les actions culturelles créent des liens entre les artistes professionnels, les organismes, les travailleurs culturels et les citoyens. Trois éléments la caractérisent :

- La participation : la médiation culturelle demande une participation active des personnes engagées dans un processus collectif ;
- L'expression : la médiation culturelle suscite l'expression sous toutes ses formes, incluant, mais ne se limitant pas aux moyens artistiques proprement dits ;
- Le changement : la médiation culturelle vise à changer une situation donnée, ou améliorer les conditions de vie, et ce changement se fait sentir sur les plans personnel, collectif ou social.

Expositions Galerie Saint-Jacques :

La Galerie Saint-Jacques, équipement culturel municipal, présente des expositions temporaires, éclectiques et diversifiées afin de faire découvrir des artistes professionnels et différentes techniques artistiques. Ses objectifs sont de promouvoir l'art à travers des expositions de qualité et de rendre la Culture accessible à tous et pour tous.

Chaque année est présentée un programme d'expositions temporaires, à raison de 2 à 4 par an, expositions accompagnées de médiation culturelle mis en place par la médiatrice de la Galerie ou par des intervenants professionnels extérieurs. La Ville organise également un salon des artistes locaux et régionaux tous les 2 ans.

Programme de décembre 2020 à mai 2022 :

12 décembre 2020 - 14 mars 2021 (prolongé jusque fin août – suite à la crise sanitaire)

« La Fabuleuse Histoire des mangas » - Collection privée de Pierre-Stéphane Proust

Originaire du Japon, la culture manga suscite un véritable intérêt, voire une fascination, de plus en plus grande dans de nombreux pays et notamment en France, premier pays lecteur de mangas après le Japon. Si les codes et ses univers sont devenus familiers pour des foules de passionnés de tous âges, peu connaissent les véritables origines de cette culture.

La collection de Pierre-Stéphane Proust nous fait découvrir à travers cette exposition des pièces exceptionnelles qui marquent et jalonnent l'histoire des mangas dès 1720 et nous met en lien avec les publications contemporaines qui ne cessent d'y puiser leur inspiration graphique ou culturelle.

À travers cette exposition, les visiteurs pourront découvrir des œuvres rares considérées comme les précurseurs des mangas mais aussi l'influence au 19^{ème} siècle qu'ont exercé des artistes occidentaux sur les publications satiriques japonaises.

Le dernier espace sera consacré à l'arrivée des mangas en France à travers les animes, dessins animés des années 80 : Albator, Goldorak, Candy, Ulysse 31... et leurs produits dérivés qui ont marqué toute une génération.

19 juin 2021 - 21 août 2021

« Biennale des Arts » (4^e édition) – salon des artistes locaux et régionaux

La Biennale des Arts, nouvelle appellation du Salon des Arts, organisera en 2021 sa 4^{ème} édition. Cet événement nous donne l'occasion de faire un tour d'horizon de la création locale et régionale dans sa diversité artistique.

La manifestation est née en 2015, d'une concertation et d'une dynamique commune entre la Direction des Affaires Culturelles et des acteurs plasticiens locaux*. Ce projet collaboratif a engendré la création d'une exposition unique et d'envergure qui est programmée tous les deux ans.

Cet événement met en valeur la création artistique régionale autour d'une seule et même thématique définie par le comité de pilotage. Cette année, la thématique choisie est : l'eau, le feu, la terre et l'air.

Peintures, sculptures, photographies, dessins, gravures seront exposés durant l'été à la Galerie Saint-Jacques.

Les artistes exposants seront présents pour animer des ateliers afin de partager leur technique et leur imaginaire.

*en collaboration avec l'Association Biennale des Arts regroupant des artistes indépendants et membres des associations arts plastiques (Art et Littérature, Prisme création, Créatif 'Arts)

18 sept 2021- 21 novembre 2021

« Les années Vogue » & « Les ateliers d'artistes » par Robert Doisneau

Ce n'est pas une mais deux expositions du célèbre photographe français, Robert Doisneau, qui vous seront présentées à la Galerie Saint-Jacques : Les années Vogue & Les ateliers d'artistes.

Les années Vogue, se compose de 145 photographies où Doisneau « reporter mondain », montre un aspect inattendu de son œuvre, réalisé pour le magazine Vogue de 1949 à 1952 à la demande d'Edmonde Charles-Roux. D'abord la vie à Paris, sorte de trombinoscope de ceux dont les noms devaient absolument alimenter les conversations : artistes, écrivains, créateurs de toutes sortes. Ensuite les photographies de mannequins dans les décors de la ville ou sur le redoutable fond blanc du studio. Enfin, le troisième volet, les mondanités.

L'exposition Les ateliers d'artistes, se compose de 66 clichés nous faisant entrer dans les ateliers privés de grand artistes comme Picasso, Wolinski, Marcel Duchamp, Fernand Léger, Braque, Niki de Saint Phalle, Le Corbusier, Giacometti, ...

Exposition avec autant de grands noms qui pourront alimenter la médiation culturelle autour de l'exposition.

18 déc 2021- 17 avril 2022

(exposition initialement prévue d'avril à juin 2021, et reportée suite à la crise sanitaire)

« Bestioles » par les Ateliers Art Terre

L'exposition Bestioles regroupe 3 expositions conçues par les Ateliers Art Terre. Visiter cette exposition, c'est partir à la découverte de deux arts majeurs que sont la sculpture et la photographie. Ces deux dimensions cohabitent systématiquement avec d'un côté des vitrines présentant les animaux réalisés avec des matériaux de récupération et de l'autre des tirages photos les mettant en scène.

L'exposition proposera, par un parcours ludique, de découvrir de façon pédagogique et artistique la grande famille des bestioles : des animaux connus ou inventés réalisés avec différents matériaux comme le métal, le textile, le papier, le verre, le bois, le plastique, ...

Autant ludique que pédagogique, cette exposition permettra d'aborder les thématiques du tri et recyclage des matériaux, de réfléchir sur les sources d'énergie, à la biodiversité, de découvrir l'art de la récupération, mais aussi d'apprendre quelques éléments scientifiques sur les animaux présentés ou bien encore pour les tout-petits, réviser son alphabet.

Le Musée des papillons et la Galerie Saint-Jacques s'associeront pour proposer des actions communes.

Action culturelle tout public :

État des lieux

La Ville de Saint-Quentin est dotée de 4 salles de spectacles avec chacune son identité propre : la scène Europe (théâtre de poche dédié à la création), la Manufacture (salle de musiques actuelles), le théâtre Jean Vilar (opéra et théâtre) et le Splendid (spectacle showbiz).

Chaque saison culturelle propose une centaine de spectacles de tous genres et pour tous publics.

Qu'est-ce que l'action culturelle ?

L'accès à la culture, aux pratiques artistiques est un droit pour l'ensemble des habitants d'un territoire. Il s'agit de développer et mener à bien des actions : ateliers d'initiation et de pratique artistique et culturelle (écriture, théâtre, danse, musique, cirque...) dans (salles de spectacles) et en dehors des murs (interventions dans les établissements), à destination du plus grand nombre et de soutenir des projets plus proches des populations locales.

Les objectifs sont d'inviter chacun à :

- Découvrir différents domaines et esthétiques artistiques
- Développer sa curiosité intellectuelle, sa créativité, sa sensibilité et son jugement esthétique
- S'approprier des questionnements sur le monde qui nous entoure et développer son esprit critique

Une action indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Le pôle Programmation développe, en complémentarité des spectacles, un programme d'action culturelle à destination des scolaires mais aussi des publics éloignés et empêchés.

Il s'inscrit dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel : processus de sensibilisation à l'art et la culture dont tout enfant et tout jeune doit pouvoir avoir bénéficié au seuil de son entrée dans l'âge adulte (de la maternelle au lycée aussi bien en temps scolaire que péri et extrascolaire) et quel que soit son origine, son sexe...

Il repose sur 3 piliers :

- la pratique artistique et culturelle
- l'acquisition de connaissances
- la rencontre avec les œuvres et les artistes.

Les enjeux de l'action culturelle sont de

- transmettre des savoirs
- les démocratiser
- ouvrir le champ des possibles en terme de développement des publics.

La population au centre du projet culturel

L'action culturelle permet de développer et de soutenir des actions de lutte contre les inégalités sociales, économiques et territoriales d'accès à la culture (personnes handicapées, hospitalisées, sous main de la justice, en situation d'exclusion sociale ou géographique...)

C'est une démarche culturelle participative, pour encourager l'exercice d'une citoyenneté active en rendant les publics « acteurs » de la vie culturelle de leur quartier, de leur ville voire de leur région.

Aujourd'hui la relation aux populations est un enjeu majeur de la politique culturelle et le « vivre ensemble » en est le pivot.

L'objectif n'est pas uniquement de permettre la diffusion de spectacles professionnels mais aussi d'installer durablement une présence artistique sur le territoire (via notamment des résidences d'artistes) pour faire en sorte que la population ne soit pas uniquement « consommatrice de spectacles » et qu'elle puisse avoir la possibilité de s'approprier le travail artistique.

L'action culturelle mise en place permet de rendre la Culture accessible au plus grand nombre par le déploiement des interventions dans tout type de structures (établissements scolaires, associations, maisons de retraite, structures culturelles, instituts médico-éducatifs, centres de loisirs...). Elle engendre la mise en place de partenariats sur le territoire, constitue un pôle de ressources pour les relais de ces structures et participe au rayonnement culturel de la Ville.

Le contenu :

Le programme d'action culturelle vient en complément de chaque saison culturelle et propose des interventions aussi bien dans le temps scolaire que péri ou extrascolaire pour permettre de mixer les publics (et de développer les relations intergénérationnelles. Les actions pourront revêtir plusieurs formes :

- représentation ou extrait de spectacles
- rencontre avec l'équipe artistique
- développement d'ateliers d'initiation de pratique

- de création

Le public collégien sera le public cible pour la saison à venir

LA SAISON CULTURELLE :

La Direction des Affaires Culturelles a mené un travail actif de structuration de ses 11 sites culturels conduisant ainsi à de nouvelles organisations de travail.

Des investissements importants ont été engagés permettant alors à terme de proposer aux usagers une offre plus adaptée aux nouvelles pratiques culturelles et sociales. (Nouvelles technologies, développement Durable....).

Des enjeux en termes de lutte contre l'illettrisme, d'accès à tous à la Culture et de rayonnement de la ville motivent les différents projets d'établissements.

La programmation culturelle s'inscrit dans cette dynamique de démocratisation culturelle, de formation des publics ou encore de création de lien social. Elle contribue ainsi à l'attractivité touristique et économique du territoire.

Les salles de spectacle sont un réel atout pour atteindre cet objectif.

Les 4 salles de spectacle sont exploitées par la Direction des Affaires Culturelles. Ces salles complémentaires en termes de diffusion et de création de spectacle vivant répondent à l'ambition municipale de toucher tous les publics et de proposer une offre culturelle diversifiée.

- Le Splendid avec ses 1100 places assises permet principalement de présenter une programmation de spectacles de variétés dit « Show biz », aux besoins techniques souvent importants.
- Le théâtre Jean Vilar avec ses 400 places est le lieu de référence pour le théâtre et la musique classique, notamment l'opéra.
- La Manufacture dédiée aux Musiques Actuelles (cf : une fiche dédiée)
- La Scène Europe quant à elle, avec une jauge de 120 places, est positionnée sur des formes plus intimistes et le théâtre contemporain.

Ces quatre salles de spectacle permettent de mener à bien sa politique culturelle en faveur du spectacle vivant.

Chaque saison, près de 80 spectacles sont proposés au public dans des esthétiques complémentaires. Parallèlement, 3 à 4 compagnies sont accueillies en résidence (principalement à la Scène Europe) afin de mener leur travail de création et de développer un volet d'action culturelle (cf : fiche dédiée).

Nous voulons, à travers cette offre culturelle :

- Faire rayonner la ville sur le territoire
- Offrir une belle qualité de vie à nos concitoyens
- Créer les conditions d'accès à la culture par la mise en place d'une politique tarifaire accessible
- Faire en sorte que les habitants s'approprient leurs lieux de diffusion
- Réassocier « théâtre » et « populaire » dans une dynamique créative.
- Mener une expérience de création et de rencontre avec la population locale et environnante en lien avec des compagnies, artistes, auteurs et créateurs... ceci grâce au projet de la Scène Europe notamment.
- Bousculer les rapports entre expression artistique et vie de la cité, entre artistes et populations éloignées des arts et ainsi :
 - Créer des liens
 - Favoriser l'expression artistique des professionnels comme des amateurs
 - Mettre l'art dans le quotidien
 - Apporter aux publics : divertissement, convivialité et réflexion

- Donner aux artistes invités des conditions correctes de création et de diffusion
- Renouveler la relation entre artistes et habitants
- Créer des synergies en lien avec le tissu associatif et les établissements scolaires

Calendrier prévisionnel du projet

Date de démarrage prévisionnelle :	2020
Fin prévisionnelle de l'action :	2022
Durée de l'action :	2 ans

Coût prévisionnel du projet

Budget prévisionnel global de l'action (HT)	961 800 €
--	------------------

Etudes envisagées	Oui/ NON
Coût prévisionnel des études (HT)	€

Postes de dépenses (hors études préalables) HT	
Création du site internet dédié au spectacle vivant	5 000 €
Actions culturelles et médiation jeunesse pour l'ensemble des espaces culturels	23 500 €
Expositions Galerie Saint-Jacques	89 500 €
Action culturelle tout public	34 000 €
La saison culturelle	809 800 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Fonds	Montant sollicité ou à solliciter	Taux	Assiette prévisionnelle
Europe FEDER			
Etat ANRU			
Etat DSIL			
Etat FNADT			
Etat DPV			
DRAC	15 000,00 €	12%	123 500,00 €
Région	32 000,00 €	34%	94 500,00 €
Département (API)			
Autres (CASQ)	10 000,00 €	29%	34 000,00 €
Billetterie	325 000,00 €	40%	809 800,00 €
Autofinancement	579 800,00 €	60%	961 800,00 €
TOTAL GENERAL	961 800,00 €	100%	961 800,00 €

NB : le total général correspond au budget global prévisionnel de l'action indiqué ci-dessus

Objectifs poursuivis / résultats attendus au terme du CRTE / Indicateurs

Il s'agit ici de sélectionner l'orientation contractuelle et la priorité stratégique dans lesquelles s'insère l'action. Puis de préciser quelle est la finalité recherchée, en ajustant les indicateurs correspondants. Enfin de transcrire les résultats attendus au terme du CRTE

Orientation stratégique (veuillez surligner l'orientation de l'action)	1. Un territoire entreprenant et attractif 2. Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble 3. Un territoire éco-responsable
Priorité stratégique (veuillez indiquer la priorité contractuelle)	Services aux usagers
Finalité recherchée : (veuillez expliquer quels sont les objectifs de l'action)	Garantir l'accès à la Culture pour tous Développer les publics Concourir au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle Faire rayonner l'offre culturelle de Saint-Quentin sur son territoire
Indicateurs : (veuillez préciser comment l'action pourra être évaluée)	Réalisation des actions Taux de participation
Résultats attendus au terme du CRTE (veuillez détailler les résultats attendus au regard du contrat, en référence aux objectifs contractuels)	Rayonnement auprès des habitants et des partenaires Développement des projets d'action culturelle accessibles à tous (types de publics et de structures) Multiplication de projets collaboratifs et participatifs

CRTE DU SAINT-QUENTINOIS
FICHE PROJET N°...

Intitulé de l'action :	Développement des musiques actuelles
-------------------------------	---

Présentation du Maître d'ouvrage

Nom du porteur de l'action :	Ville de Saint-Quentin
-------------------------------------	-------------------------------

	Aspects techniques ou scientifiques	Aspects administratifs ou financiers
Personne en charge du projet	Audrey LABRUYERE	Audrey CHNITI
Fonction	Directrice de la culture	Responsable financements extérieurs
Téléphone	03 23 06 93 50	03 23 06 95 02
Email	audrey.labruyere@saint-quentin.fr	Audrey.chniti@saint-quentin.fr

Présentation de l'action

Veuillez présenter l'action en donnant une description détaillée

LA MANUFACTURE : un projet de territoire au service des habitants :

La Manufacture, salle de musiques actuelles à Saint-Quentin, a été inaugurée en septembre 2018. En plein cœur de la cité de Vermand elle a pour vocation de promouvoir les musiques actuelles en proposant des esthétiques innovantes et modernes. A travers une programmation de près de 100 groupes par an, l'accompagnement des pratiques amateurs, le développement de la scène musicale locale ou l'accueil en résidence, la Manufacture s'affirme comme un lieu d'échanges et de rencontres ouvert à tous les publics. Aujourd'hui impacté par la crise sanitaire, le projet artistique et culturel, qui tend à moyen terme vers une **labellisation nationale SMAC** (Scène de musiques actuelles) se trouve ralenti. Cette labellisation serait une occasion de faire rayonner la Manufacture sur tout le bassin de vie du Saint-Quentinois, et plus largement sur le Département et la Région.

De plus, en réaffirmant la place de l'outil dans les politiques culturelles de la Ville mais aussi et surtout en rappelant sa mission de service public, la Manufacture oriente son projet d'établissement dans le respect des valeurs citoyennes et culturelles et en affirmant des principes de développement durable (devoir d'inclusion, d'intégrité, de transparence et d'équité).

Elle s'appuie sur différents principes qui garantissent une pérennité du projet, au service des habitants.

Proximité

La Manufacture, par son ancrage dans le quartier du Vermandois, se veut une structure de proximité, ouverte à tous les habitants. Son équipe veille à accueillir le public dans les meilleures conditions et à être toujours disponible et à l'écoute, dans le souci du respect des valeurs du service public.

Accessibilité